



# Rapport annuel de gestion 2010 • 2011



# Rapport annuel de gestion

2010 • 2011



La présente publication a été rédigée par le personnel du Ministère et elle peut être consultée sur le site [www.mdeie.gouv.qc.ca](http://www.mdeie.gouv.qc.ca).

Elle a été imprimée sur du papier Rolland Enviro 100 Satin, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Dépôt légal – Octobre 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

L'information contenue dans le présent document peut être reproduite, sauf à des fins commerciales, en tout ou en partie et quel que soit le procédé utilisé, pourvu que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation soit mentionné comme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ou avec son consentement.

ISBN : 978-2-550-62383-0 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-62382-3 (pdf)

© Gouvernement du Québec

**Monsieur Jacques Chagnon**  
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Il rend compte des résultats et des réalisations de l'équipe du Ministère, notamment par rapport à son plan stratégique et à son plan d'action de développement durable.

Je profite de l'occasion pour remercier l'équipe du Ministère de sa contribution au développement économique du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le ministre du Développement économique,  
de l'Innovation et de l'Exportation,



**Sam Hamad**  
Septembre 2011

**Monsieur Sam Hamad**  
Ministre du Développement économique,  
de l'Innovation et de l'Exportation

710, place D'Youville  
Québec

Monsieur le Ministre,

Je suis fier de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Ce rapport présente les résultats atteints en fonction du Plan stratégique 2009-2011, du Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011, de la Déclaration de services et du Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il traite également de la gestion des ressources et des exigences législatives et gouvernementales dont le Ministère doit rendre compte.

J'ai pris les mesures nécessaires pour m'assurer que le contenu du rapport reflète fidèlement la réalité. À ce titre, une déclaration du comité exécutif du Ministère atteste que les données qui s'y trouvent de même que les contrôles afférents à ces données sont fiables. De plus, les données ont fait l'objet d'un examen par la Direction de la vérification interne.

Je remercie sincèrement le personnel qui, par sa compétence et son dévouement, a contribué à l'atteinte des résultats présentés dans ce rapport.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



La sous-ministre,

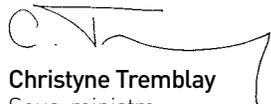


**Christyne Tremblay**  
Septembre 2011

## DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La responsabilité de la fiabilité des résultats et des renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relève de la sous-ministre ainsi que des membres du comité exécutif du Ministère.

À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.



**Christyne Tremblay**  
Sous-ministre



**Mario Bouchard**  
Sous-ministre adjoint  
aux secteurs stratégiques  
et aux projets économiques



**Carole Lafond**  
Directrice générale  
des services à la gestion



**Linda Landry**  
Secrétaire générale



**Suzanne Lévesque**  
Sous-ministre adjointe aux  
politiques et aux sociétés d'État



**Johanne Pelletier**  
Directrice des communications



**Jean-Marc Sauvé**  
Sous-ministre adjoint  
aux services aux entreprises



**Jean Séguin**  
Sous-ministre adjoint aux affaires  
économiques internationales



**Geneviève Tanguay**  
Sous-ministre adjointe à la recherche,  
à l'innovation, à la science et société

Québec, septembre 2011

## RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

**Madame Christyne Tremblay**  
Sous-ministre

Ministère du Développement économique,  
de l'Innovation et de l'Exportation

710, place D'Youville  
Québec

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats, des explications et des renseignements fournis ainsi que sur la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre mandat d'examen. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le présent rapport.

Notre examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Nos travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à documenter les systèmes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats, explications et renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de la vérification interne,



**Jacques St-Pierre**  
Septembre 2011

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>	<b>PARTIE IV</b>	
<b>PARTIE I</b>		<b>Les exigences législatives et gouvernementales</b>	<b>68</b>
<b>Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation</b>	<b>6</b>	1. L'égalité entre les femmes et les hommes	<b>69</b>
1. La mission, l'énoncé de vision et les valeurs	<b>6</b>	2. L'accès à l'égalité en emploi	<b>70</b>
2. Les clientèles et les partenaires du Ministère	<b>7</b>	3. L'allégement réglementaire et administratif	<b>73</b>
3. L'organisation interne	<b>7</b>	4. La diversité culturelle	<b>74</b>
<b>PARTIE II</b>		5. L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	<b>75</b>
<b>Les résultats</b>	<b>8</b>	6. La lutte contre les changements climatiques	<b>76</b>
1. Les résultats liés au Plan stratégique 2009-2011	<b>8</b>	7. L'administration de certaines lois	<b>77</b>
2. Les résultats liés au Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011	<b>40</b>	8. La politique linguistique	<b>78</b>
3. Les résultats liés à la Déclaration de services	<b>43</b>	9. L'éthique	<b>78</b>
4. Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2011	<b>44</b>	10. Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	<b>79</b>
<b>PARTIE III</b>			
<b>L'utilisation des ressources</b>	<b>54</b>		
1. Les ressources humaines	<b>54</b>		
2. Les ressources financières	<b>57</b>		
3. Les ressources informationnelles	<b>62</b>		
4. Les ressources matérielles	<b>67</b>		

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Fréquentation du site Internet ministériel de 2007-2008 à 2010-2011	43
Tableau 2	Évolution de l'effectif en ETC par directions générales	55
Tableau 3	Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010	56
Tableau 4	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité	56
Tableau 5	Budget et dépenses du Ministère selon sa structure budgétaire	58
Tableau 6	Montants versés par le Ministère, en 2010-2011 et 2009-2010, selon les programmes d'aide financière	60
Tableau 7	Explications des écarts importants observés entre les dépenses d'aide financière 2010-2011 et 2009-2010	60
Tableau 8	Dépenses en ressources informationnelles	62
Tableau 9	Projets et autres activités en cours ou complétés en 2010-2011	65
Tableau 10	Explications des principaux écarts entre les budgets prévus et les dépenses réelles pour les projets et autres activités	65
Tableau 11	Taux d'embauche des membres des groupes cibles par statuts d'emploi en 2010-2011	70
Tableau 12	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statuts d'emploi de 2008-2009 à 2010-2011	70
Tableau 13	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	71

Tableau 14	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégories d'emploi au 31 mars 2011	71
Tableau 15	Taux d'embauche des femmes par statuts d'emploi en 2010-2011	72
Tableau 16	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2011	72

## LISTE DES FIGURES ET DES GRAPHIQUES

Figure 1	Tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2009-2011	8
Figure 2	Contribution du Plan d'action de développement durable 2008-2011 du Ministère aux orientations gouvernementales	44
Figure 3	Répartition de l'effectif en place au 31 mars 2011	55
Graphique 1	Évolution de l'effectif total autorisé au 1 <sup>er</sup> avril de chaque année	54

---

## ANNEXES DANS LA POCLETTE À LA FIN DU DOCUMENT

- 1 Organigramme du Ministère
- 2 Tableau synoptique détaillé du Plan stratégique 2009-2011
- 3 Tableau synoptique de la Déclaration de services
- 4 Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable 2008-2011

## INTRODUCTION

Le présent rapport annuel de gestion couvre l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Il s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prévu dans la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., chap. A-6.01).

La partie I présente le Ministère au regard de sa mission, de son énoncé de vision, de ses valeurs, de ses clientèles et de ses partenaires ainsi que de son organisation interne.

Quant à la partie II, elle fait état des résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2009-2011, des actions envisagées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011, des engagements de la Déclaration de services, ainsi que des actions du Plan d'action de développement durable 2008-2011.

La partie III porte sur l'utilisation des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles. On y trouve également de l'information relative à la Politique de financement des services publics à la fin de la section sur les ressources financières.

Enfin, dans la partie IV, le rapport rend compte des résultats atteints relativement à certaines exigences législatives et gouvernementales.



Cette partie présente la mission, l'énoncé de vision, les valeurs, les clientèles, les partenaires ainsi que l'organisation interne du Ministère.

## 1. LA MISSION, L'ÉNONCÉ DE VISION ET LES VALEURS

### La mission

Soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

Au Ministère, cette mission s'incarne principalement dans les domaines d'activité suivants :

- l'offre de service d'accompagnement et de conseils auprès des clientèles;
- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement, de mesures ou de programmes d'aide;
- la production d'information, notamment par la réalisation d'études et d'analyses;
- la prospection des investissements, l'expansion des marchés et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent;
- la concertation et la mobilisation de ses partenaires publics et privés;
- le conseil auprès du gouvernement, des ministères et des organismes;
- la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique;
- la cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation, et l'appui, dans ces matières, au rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;
- la promotion à l'étranger des produits et services québécois, et la coordination des activités des ministères et organismes visés;
- la défense des intérêts du Québec sur les plans commercial et économique.

### L'énoncé de vision

Être un chef de file de la réussite d'un Québec innovant, compétitif et créateur de richesse pour tous.

### Les valeurs

Collaboration

Créativité

Respect

Intégrité

Passion des résultats

## 2. LES CLIENTÈLES ET LES PARTENAIRES DU MINISTÈRE

La clientèle des entreprises, des entrepreneurs et du milieu de la recherche est au cœur de l'action du Ministère. La prestation de services du MDEIE a pour but de les soutenir tout au long de leur développement. Les actions du Ministère touchent les entreprises, qu'elles soient privées ou coopératives et qu'elles tirent leur capital de source privée ou publique.

Afin de réaliser ses mandats et d'assumer ses responsabilités, le Ministère entretient des liens importants et travaille en partenariat avec les principaux acteurs associés au développement économique, à l'innovation et à l'exportation. Les partenaires complètent les actions du Ministère et viennent ainsi en accroître l'effet. Voici les principaux partenaires du Ministère :

- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre, les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada;
- les centres de recherche, les organismes de liaison et de transfert, les organismes de promotion de la culture scientifique et ceux de soutien au développement technologique;
- le Conseil des partenaires économiques, le Conseil des manufacturiers, les organismes à vocation financière et économique ainsi que les associations sectorielles;
- les centres locaux de développement et les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés métropolitaines et les conférences régionales des élus (CRE);
- les établissements d'enseignement, dont les cégeps et les universités;
- les représentations étrangères ainsi que les ministères à vocation économique et de soutien à la recherche provenant de pays étrangers.

## 3. L'ORGANISATION INTERNE

Pour assumer ses responsabilités, le Ministère s'appuie sur les sept directions générales suivantes :

- affaires économiques internationales;
- services aux entreprises;
- communications et services à la clientèle;
- politiques et sociétés d'État;
- recherche, innovation, science et société;
- secteurs stratégiques et projets économiques;
- services à la gestion.

À ces entités s'ajoutent la Direction des affaires juridiques, la Direction de la vérification interne et le Secrétariat général.

L'organigramme du Ministère, en vigueur le 31 mars 2011, est présenté à l'annexe 1, dans la pochette à la fin du document.

En plus des unités administratives du Ministère, l'organigramme présente les organismes relevant du ministre, parmi lesquels se trouvent les fonds subventionnaires et les sociétés d'État. Il importe de noter que les résultats atteints par ces organismes et sociétés d'État sont traités dans des rapports annuels de gestion distincts.



1. Plan stratégique 2009-2011
2. Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011
3. Déclaration de services
4. Plan d'action de développement durable 2008-2011



## 1. LES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2011

Les résultats qui découlent de la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2011 sont présentés en fonction de chacun des 27 objectifs.

Le tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2009-2011, ci-dessous, illustre les liens entre les enjeux, les orientations, les axes d'intervention et les numéros des objectifs sous-jacents.

Un tableau synoptique détaillé, comprenant les objectifs, les indicateurs et les cibles, est présenté à l'annexe 2, dans la pochette à la fin du document.

Figure 1 – Tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2009-2011

ENJEUX									
Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques		Un Québec compétitif, innovant et prospère						Une organisation performante	
ORIENTATIONS									
Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique	Orienter le développement économique et scientifique	Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international			Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation			Optimiser l'utilisation des ressources	
AXES D'INTERVENTION									
La mise sur pied de mesures de relance	La cohérence des actions et la concertation des acteurs	Le développement de la recherche et de la relation science et société	La valorisation et le transfert des résultats de la recherche	L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise	L'accroissement de l'investissement privé	Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale	L'ouverture et la conquête des marchés	L'essor des régions et des secteurs	La modernisation des pratiques de gestion
Objectif 1	Obj. 2 et 3	Obj. 4 à 6	Obj. 7 à 9	Obj. 10 à 12	Obj. 13 et 14	Obj. 15 à 18	Obj. 19 à 21	Obj. 22 à 24	Obj. 25 à 27

## Enjeu

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques

## Orientation

Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique

## Axe d'intervention

La mise sur pied de mesures de relance



**Objectif**  
ASSURER LE LEADERSHIP DANS L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE MESURES DE RELANCE ÉCONOMIQUE

## Indicateur et résultats

1. Nombre d'actions réalisées :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
S. O. <sup>1</sup>		6	10

- Depuis l'automne 2008, dès les premiers signes de ralentissement économique mondial, le Ministère a élaboré avec ses partenaires des mesures structurantes pour soutenir l'économie et les entreprises du Québec.
- Celles-ci ont porté leurs fruits puisque depuis le troisième trimestre de 2009, les indicateurs de conjoncture économique montrent que la récession est terminée au Québec et que la relance est amorcée.
- Comme l'indiquent les variations ci-après, la performance du Québec a été supérieure à celle d'autres économies en Amérique du Nord, et ce, tant en ce qui a trait au produit intérieur brut (PIB) qu'en ce qui a trait au taux de chômage et à la création d'emplois.

	Québec	Ontario	Canada	États-Unis
<b>PIB réel aux prix du marché</b> (du 3 <sup>e</sup> trimestre de 2008 au 3 <sup>e</sup> trimestre de 2010)	+ 2,2 %	- 0,9 %	+ 0,4 %	+ 0,4 %
<b>Taux de chômage</b> (d'octobre 2008 à février 2011)	+ 0,6 %	+ 1,5 %	+ 1,7 %	+ 2,3 %
<b>Emplois</b> (d'octobre 2008 à février 2011)	+ 71 200	- 15 700	+ 54 500	- 5 289 000

- L'ensemble des actions du gouvernement du Québec mises en place depuis l'automne 2008 se sont traduites par une injection de 14,2 milliards de dollars de liquidités dans l'économie québécoise, dont près de 4,4 milliards de dollars pour les entreprises et les travailleurs. Il s'agit d'un effort comparable à celui du Canada et des États-Unis, c'est-à-dire 4,7 % du PIB pour le Québec, comparativement à 3,9 % pour le Canada et à 5,9 % pour les États-Unis.

- Dans le prolongement des efforts menés par le Québec pour relancer son économie, les mesures suivantes ont été mises en place en 2010-2011.
  - La création de la nouvelle société Investissement Québec (IQ), issue de la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, a permis de réviser l'offre gouvernementale de services aux entreprises pour favoriser une économie plus compétitive. La nouvelle société vise à simplifier la vie des entreprises en leur offrant une seule porte d'entrée en matière de services financiers et d'aide financière gouvernementale.
  - Le Fonds du développement économique a été institué et devient le véhicule privilégié par le gouvernement pour effectuer des interventions structurantes au bénéfice du développement économique du Québec. Il permettra de clarifier les rôles et responsabilités du MDEIE et de la nouvelle société IQ et contribuera à relever les défis auxquels fait face l'économie du Québec, de même que les entreprises québécoises, et ce, tout en maximisant les retombées économiques de ses interventions.
- De plus, dans le contexte de relance de l'économie mondiale et du nouvel espace économique, le Ministère, en collaboration avec ses partenaires, a proposé les mesures suivantes, qui apparaissent dans le *Budget 2011-2012* :
  - la création d'Exportation Québec, une unité consacrée au soutien à l'exportation, et l'instauration du Programme Exportation doté d'une enveloppe de 40 millions de dollars sur 3 ans;
  - la création de Capital Angés Québec, un fonds de 30 millions de dollars pour l'amorçage et le démarrage d'entreprises technologiques. Les contributions gouvernementales, par l'intermédiaire d'IQ, et celles des investisseurs providentiels s'établissent respectivement à 20 et à 10 millions de dollars;

1. En 2010-2011, aucun résultat n'est comptabilisé puisque, dans un contexte de relance économique déjà amorcée, cet objectif n'est plus pertinent. Toutefois, un aperçu des nouvelles mesures structurantes que le Ministère a mises en place en 2010-2011 pour soutenir le développement de l'économie québécoise est plutôt présenté.

**Enjeu**

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques

**Orientation**

Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique

**Axe d'intervention**

La mise sur pied de mesures de relance



## ASSURER LE LEADERSHIP DANS L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE MESURES DE RELANCE ÉCONOMIQUE (suite)

- le report de remboursement de l'enveloppe de prêts des fonds locaux d'investissement pour une période de trois ans. Avec ce report, les centres locaux de développement (CLD) pourront réaliser des investissements additionnels annuels de 25 millions de dollars en 2012-2013 et en 2013-2014;
- la reconduction de la catégorie fonds locaux de capital de risque jusqu'en mai 2016. Les fonds fiscalisés pourront poursuivre leurs investissements dans les fonds locaux de capital de risque afin d'appuyer les efforts du gouvernement pour structurer une industrie privée du capital de risque au Québec;
- la bonification des programmes actuels et l'ajout de mesures novatrices en culture entrepreneuriale : une somme de 20 millions de dollars sur 3 ans sera accordée pour bonifier les programmes actuels et pour ajouter des mesures novatrices;
- la création du Fonds Relève Québec : un fonds de 50 millions de dollars. Le gouvernement versera, par l'intermédiaire du Fonds du développement économique, une contribution de 20 millions de dollars. Le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins verseront chacun 10 millions de dollars. La gestion du Fonds Relève Québec sera confiée à IQ;
- la capitalisation additionnelle de 10 millions de dollars des fonds locaux d'investissement afin d'accroître la disponibilité des capitaux réservés au financement des nouveaux entrepreneurs, notamment en région;
- la hausse de la capitalisation de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) de 1 à 1,25 milliard de dollars afin de lui permettre de poursuivre ses activités de financement auprès des petites et moyennes entreprises (PME) québécoises;
- la dotation de 500 millions de dollars, déposée au Fonds du développement économique, pour conclure des prises de participation dans des projets structurants sur le territoire du Plan Nord;
- l'élaboration d'une stratégie en entrepreneuriat, qui vise à relever les défis démographiques, particulièrement marqués au Québec, en appuyant notamment l'émergence de nouveaux entrepreneurs, la relève et le taux de survie des entreprises.
- Enfin, le gouvernement a continué de faire appel à des dirigeants d'entreprises et à d'autres acteurs économiques dans le cadre du comité de vigie mis en place à l'automne 2008, afin de suivre la situation économique et proposer des mesures qui maximisent les répercussions des interventions gouvernementales.

**Sources:** Direction générale des politiques et des sociétés d'État; Direction générale des secteurs stratégiques et des projets économiques

## Enjeu

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques



## Orientation

Orienter le développement économique et scientifique



## Axe d'intervention

La cohérence des actions et la concertation des acteurs

## Objectif



JOUER UN RÔLE-CLÉ DANS LA DÉFINITION ET LA COHÉRENCE DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SCIENTIFIQUE

## Indicateur et résultats

2. Nombre d'actions réalisées :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
65	51	53

- Le développement économique et scientifique du Québec s'appuie notamment sur le fait que les entreprises et le milieu de la recherche en sont le moteur et que la compétitivité des entreprises est liée à l'investissement, à la recherche, à l'innovation et à l'accès aux marchés.
- En raison de sa mission, le Ministère soutient le développement des entreprises et de la recherche, notamment, par la mise en place de politiques, de stratégies et de mesures favorables à leur essor. À l'écoute de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère travaille de concert avec les acteurs des milieux économiques et scientifiques pour établir les interventions gouvernementales en matière de développement économique et scientifique ainsi que pour assurer leur cohérence.
- Dans le but d'orienter et d'influencer les politiques ou les acteurs économiques et scientifiques, le Ministère a coordonné et organisé des travaux d'envergure, au Québec ou à l'étranger, ou encore il a participé activement à ceux-ci. Parmi les actions qu'a réalisées le Ministère, mentionnons celles qui sont décrites ci-dessous.

### Politiques, stratégies ou plans d'action d'envergure gouvernementale en élaboration ou rendus publics

- Lancement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013;
- Tenue d'une vaste consultation, dans toutes les régions du Québec, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat.

### Conclusions d'accords et d'ententes

- Participation aux négociations de l'Accord sectoriel sur les aéronefs civils de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et conclusion de cet accord;
- Signature de 2 ententes de mise en œuvre de créneaux d'excellence en région s'ajoutant aux 43 ententes déjà signées.

### Orientations et influence

- Participation aux travaux du Comité de coordination de l'Initiative gouvernement – réseaux de l'éducation en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers;
- Mise en œuvre de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, et mise en place du Secrétariat de l'Accord;
- Mise en œuvre de l'Accord de commerce intérieur, notamment le chapitre portant sur le règlement des différends;
- Pleine participation aux négociations de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne;
- Tenue de la rencontre provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation, à Québec, les 29 et 30 juin 2010;
- Présidence du Forum des ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'innovation;
- Participation aux travaux de la stratégie gouvernementale pour le Plan Nord;
- Participation aux travaux du Comité interministériel pour un plan numérique du Québec;
- Participation aux travaux de la Conférence fédérale-provinciale-territoriale et de ses groupes de travail pour la Stratégie numérique du Canada;
- Participation au Comité interministériel sur les changements climatiques;
- Participation aux travaux du groupe d'experts sur la révision des programmes de recherche et développement (R-D) fédéraux.

**Enjeu**

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques

**Orientation**

Orienter le développement économique et scientifique

**Axe d'intervention**

La cohérence des actions et la concertation des acteurs

**Objectif**

JOUER UN RÔLE-CLÉ DANS LA DÉFINITION ET LA COHÉRENCE DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SCIENTIFIQUE (suite)

**Législation, réglementations et mesures**

- Élaboration et adoption de la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chap. I-16.0.1) le 9 décembre 2010; cette loi a essentiellement pour objet la fusion de la Société générale de financement et d'Investissement Québec, qui continuent leur existence en Investissement Québec, celle-ci devenant le principal levier de financement des entreprises; ainsi que mise en place du Fonds du développement économique, qui est institué au sein du MDEIE, lequel confie la gestion de ce fonds à Investissement Québec;
- Contribution aux travaux relatifs au projet de loi 130 concernant notamment les chapitres sur les fonds de recherche du Québec, le Conseil de la science et de la technologie et sur la Commission de l'éthique de la science et de la technologie;
- Au cours de l'année 2010-2011, poursuite des travaux de mise en œuvre du Cadre de gestion et de valorisation de la propriété intellectuelle, notamment par la conception d'outils facilitant la concertation.

**Sources:** Direction générale des politiques et sociétés d'État; Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société; Direction générale des affaires économiques internationales; Direction générale des secteurs stratégiques et des projets économiques; Direction générale des services aux entreprises

## Enjeu

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques



## Orientation

Orienter le développement économique et scientifique



## Axe d'intervention

La cohérence des actions et la concertation des acteurs

## Objectif



INTENSIFIER LA COLLABORATION ET LE MAILLAGE AU SEIN DES MILIEUX ÉCONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES

## Indicateur et résultats

3. Nombre d'activités soutenues :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
78	31	44

- Le Ministère met en place des mécanismes de concertation et crée ou anime des forums d'échange dans le but d'assurer la cohérence des actions et la concertation des intervenants, tant des milieux économiques que de la recherche. De plus, il participe à la mise en œuvre d'ententes de coopération et soutient des activités de maillage. Ce faisant, il contribue à la création de conditions qui facilitent les échanges économiques entre les entreprises et les chercheurs québécois et leurs partenaires du Québec et de l'étranger.
- De façon concrète, le Ministère réalise ou soutient des activités, dont les suivantes :

### Activités de coopération

- Commission Québec-Wallonie-Bruxelles (Belgique);
- Commission mixte de coopération Québec-Paraná (Brésil);
- Groupe de travail Québec-Mexique (Mexique);
- Comité Québec-Bavière (Allemagne);
- Groupe franco-québécois de coopération économique (France);
- Commission permanente France-Québec (France).

### Activités de concertation ou de collaboration

- Participation à l'élaboration de la proposition d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Mexique en recherche et en innovation;
- Symposium France-Québec des pôles de compétitivité et des créneaux d'excellence : participation aux travaux préparatoires et séances du Comité de travail Québec-France;
- Création du Comité consultatif du secteur privé dans le cadre de l'Accord de commerce et de coopération Québec-Ontario;
- Tenue à Montréal du Great Lakes Manufacturing Council;

- Organisation et tenue de rencontres de tables de concertation dans le secteur de la pétrochimie et du raffinage, de la métallurgie, de l'industrie électrique et du Groupe de travail sur les coûts d'électricité;
- Collaboration entre le MDEIE-FRSQ<sup>2</sup>-MSSS<sup>3</sup>, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et les partenaires français pour le soutien financier permettant la réalisation de recherches dans le domaine de l'Alzheimer.

### Activités de maillage

- Sensibilisation des fournisseurs locaux aux occasions d'affaires générées par les secteurs publics et parapublics;
- Réalisation d'activités de maillage ou de mise en place de réseaux entre des donneurs d'ordres publics et privés et des fournisseurs de biens et services ou soutien à ces types d'activités.

### Projets mobilisateurs

- Enfin, mentionnons que dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013, lancée le 28 juin 2010, une nouvelle approche unique au Québec a été mise en place afin d'accélérer l'innovation et les retombées économiques de la recherche en favorisant une synergie entre l'industrie et le milieu de la recherche.
- Concrètement, 5 projets mobilisateurs seront donc soutenus, soit l'avion écologique, l'autobus électrique, le bioraffinage forestier, l'Écolo TIC et un autre projet qui sera déterminé par un concours qui accordera une priorité aux domaines des sciences de la vie et de l'innovation sociale. Enfin, le 17 mars 2011, lors du discours sur le budget 2011-2012, le gouvernement a annoncé le soutien à un autre projet mobilisateur, soit l'initiative québécoise en soins de santé personnalisés. Ces 6 projets mobilisateurs seront soutenus par le gouvernement du Québec pour un montant total de 190 millions de dollars, sur trois ou quatre ans, selon le projet mobilisateur.

2. Fonds de la recherche en santé du Québec.

3. Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sources : Direction générale des secteurs stratégiques et des projets économiques; Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société; Direction générale des affaires économiques internationales; Direction générale des politiques et des sociétés d'État

**Enjeu**

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

**Axe d'intervention**

Le développement de la recherche et de la relation science et société

**Objectif**  
APPUYER FINANCIÈREMENT LA MODERNISATION, L'ACQUISITION OU LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

- Un indicateur de l'excellence en matière de recherche publique est la disponibilité d'infrastructures de recherche à la fine pointe du progrès. Ces infrastructures favorisent la rétention et le recrutement de chercheurs talentueux ainsi que la formation de jeunes chercheurs.
- Pour ce faire, le Programme de soutien à la recherche, volet 2 : appui au financement d'infrastructures de recherche (PSRv2), vise à appuyer financièrement la modernisation, l'acquisition ou la construction d'établissements de recherche publique. En 2010-2011, 10 projets ont été autorisés par le Ministère, soit un investissement de 32,4 millions de dollars sur un coût total de 50,3 millions de dollars.
- Par ailleurs, le Québec participe à la soumission de projets de recherche dans le cadre des concours de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Les projets d'infrastructures retenus par la FCI sont ensuite cofinancés par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, qui partagent chacun 40 % des coûts admissibles. En 2010-2011, 126 projets ont été autorisés par le Ministère, soit un investissement de 21,6 millions de dollars sur un coût total de 55,7 millions de dollars.

**Indicateurs et résultats**

4. Nombre de projets soutenus :

Montants (M\$) alloués :

Coût total (M\$) des projets :

	2010-2011	2009-2010 <sup>4</sup>	2008-2009
4. Nombre de projets soutenus :	136	249	106
Montants (M\$) alloués :	54,0	496,8	45,6
Coût total (M\$) des projets :	106,0	1 057,0	78,7

- Enfin, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement du Québec a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour la mise en place du Programme d'infrastructure du savoir (PIDS), qui vise à améliorer l'infrastructure des collèges et des universités. Les projets consistent en de nouvelles constructions ainsi qu'en des travaux de maintien d'actifs, de rénovation, de réparation et d'entretien. En décembre 2010, le gouvernement fédéral a annoncé une prolongation de la date de fin de réalisation de l'entente, la faisant passer du 31 mars 2011 au 31 octobre 2011. Comme ce programme est une initiative du Plan d'action économique du Canada pour la relance économique, il n'a pas été prévu que d'autres projets voient le jour après 2009-2010. Ainsi, la diminution du nombre de projets soutenus en 2010-2011 s'explique, entre autres, par le fait que les projets soutenus dans le cadre du PIDS étaient cumulés en 2009-2010<sup>5</sup>.

**Source :** Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

4. Ces résultats, diffusés dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010, ont été révisés.

5. L'écart entre les 249 projets autorisés en 2009-2010 et les 136 en 2010-2011 s'explique par le fait que les 45 projets PIDS ont été comptabilisés en 2009-2010 malgré qu'ils se réalisent sur une période de 18 mois. L'écart s'explique également par le moins grand nombre de projets autorisés (FCI) en 2010-2011 qu'en 2009-2010.

## Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère



## Orientation

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international



## Axe d'intervention

Le développement de la recherche et de la relation science et société

## Objectif



ENCOURAGER LA RECHERCHE INDUSTRIELLE EFFECTUÉE PAR LES REGROUPEMENTS ET LES CONSORTIUMS SECTORIELS COMPOSÉS D'ENTREPRISES ET D'ORGANISMES DE RECHERCHE

## Indicateurs et résultats

5. Nombre d'initiatives<sup>6</sup> soutenues :

Valeur (M\$) des initiatives soutenues :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
5. Nombre d'initiatives <sup>6</sup> soutenues :	6	6	3
Valeur (M\$) des initiatives soutenues :	10,2	12,3	5,2

- La prospérité du Québec repose notamment sur l'augmentation du nombre d'entreprises actives en recherche industrielle. Environ 3,8 % des entreprises sont actives en recherche et développement (R-D) au Québec<sup>7</sup>. Il s'avère donc primordial d'appuyer les entreprises qui effectuent déjà de la R-D, en plus de susciter la création de nouveaux regroupements de recherche industrielle dans des secteurs stratégiques.
- Pour ce faire, le Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet Soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle, vise à appuyer et à créer des organismes qui permettent, sur une base sectorielle, d'accroître les liens entre les entreprises et le milieu de la recherche publique. Dans ces regroupements, les projets de recherche répondent aux besoins exprimés par les industriels, mais la recherche comme telle est effectuée dans des centres publics ou universitaires. Habituellement, des conventions de trois ans sont signées entre le Ministère et les regroupements sectoriels.
- En 2010-2011, une aide globale de 10,2 millions de dollars a été déboursée pour le fonctionnement et les activités de recherche au sein des regroupements sectoriels de recherche industrielle; la somme des conventions d'aide s'élève à 35,4 millions de dollars.

	Aide financière (M\$)	Valeur de la convention (M\$)
Partenariats de recherche orientée en microélectronique, photonique et télécommunications (PROMPT) <sup>8</sup>	0,5	6,6
Consortium québécois sur la découverte du médicament (CQDM)	3,0	8,9
Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale du Québec (CRIAQ)	2,8	8,4
Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ)	1,6	4,7
Consortium de recherche en plasturgie et composites du Québec (CRPCQ)	1,5	4,5
Institut de recherche/création en arts et technologies médiatiques (HEXAGRAM)	0,8	2,3

- Le soutien gouvernemental à la R-D industrielle repose également sur l'attribution de crédits d'impôt, soit pour les entreprises qui s'associent dans le cadre d'un projet de recherche précompétitive, soit pour les entreprises qui font affaire avec un consortium de recherche industrielle.

### Crédit d'impôt remboursable pour des projets de recherche précompétitive en partenariat privé en 2010-2011

- 26 nouvelles demandes ont été soumises pour l'obtention d'attestations d'admissibilité (dont 2 demandes de modification d'attestation et 5 demandes de révision);
- 28 demandes ont été acceptées; elles correspondent à la délivrance de 57 nouvelles attestations<sup>9</sup> (plusieurs demandes avaient été soumises l'année financière précédente, mais leur traitement s'est terminé au cours de 2010-2011);
- Les dépenses de recherche estimées au total se chiffrent à plus de 406 millions de dollars pour la durée des projets qui, de façon générale, s'étendent sur 3 ans;
- Cependant, seules les dépenses de recherche qui seront réalisées au Québec donnent droit au crédit d'impôt. Elles représentent plus de 337 millions de dollars.
- Enfin, les huit consortiums de recherche accrédités par le Ministère pour 2010-2011 sont les suivants : Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER), Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM), Consortium de recherche minérale (COREM), Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM), Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale (CRFBC), Centre des technologies du gaz naturel (CTGN); FPIInnovations et Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Source: Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

6. Les initiatives et leurs valeurs correspondent, respectivement, à des regroupements sectoriels de recherche industrielle et aux montants déboursés.

7. Le pourcentage fourni est une donnée calculée à partir des chiffres de Statistique Canada. Le numérateur présente une donnée de 2007, alors que le dénominateur présente une donnée de 2009. Ces données ne sont pas disponibles chaque année, mais elles constituent tout de même une bonne évaluation.

8. On constate que seulement 0,5 M\$ a été versé à PROMPT en 2010-2011, en attente de la nouvelle programmation de recherche. À noter que la plus grande part de l'aide financière a été versée en 2009-2010. Ainsi, les versements non linéaires à PROMPT font en sorte que l'on observe des variations dans la valeur des initiatives soutenues entre les années.

9. Le nombre de nouvelles attestations délivrées du Rapport annuel de gestion 2009-2010 représentait en fait le nombre de demandes acceptées. Cette année, la distinction entre les demandes acceptées et les attestations délivrées est précisée, puisqu'il peut y avoir délivrance de plus d'une attestation par demande acceptée, selon le nombre de partenaires engagés dans un projet.

**Enjeu**

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

**Axe d'intervention**

Le développement de la recherche et de la relation science et société

**Objectif**

FAVORISER UNE PLUS GRANDE COMPRÉHENSION FACE À LA SCIENCE ET À LA TECHNOLOGIE AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE RELÈVE DANS CES DOMAINES

**Indicateurs et résultats**

6. Nombre d'activités réalisées :

Nombre de personnes jointes :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
6. Nombre d'activités réalisées :	6 666	8 361	6 908	7 205	5 356
Nombre de personnes jointes :	711 223	665 026	632 848	595 636	510 901

- Le programme NovaScience vise, par le soutien financier à la mission de base d'organismes majeurs ou par celui à des projets, l'atteinte des objectifs suivants :
  - promouvoir la culture scientifique et technique;
  - assurer la relève en science et en technologie.
- Les activités sont réalisées par les organismes partenaires et par l'intermédiaire de projets de promotion de la science et de la technologie, à l'exception des Prix du Québec, qui sont organisés par le Ministère.
- Les Prix du Québec constituent la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la culture et de la science. Ils sont attribués, chaque année, pour souligner les carrières de femmes et d'hommes qui se sont distingués dans les domaines culturel et scientifique. En 2010-2011, le Ministère a remis des prix scientifiques à cinq lauréats, pour une valeur totalisant 150 000 \$. Il s'agit de Mme Nancy J. Adler en sciences humaines et sociales (prix Léon-Gérin), de M. André D. Bandrauk en sciences naturelles et en génie (prix Marie-Victorin), de M. Mark A. Wainberg en recherche biomédicale (prix Wilder-Penfield), de M. Michael Florian en recherche industrielle (prix Lionel-Boulet) et de M. Louis Fortier pour la création ou le développement d'institutions de recherche ou l'administration et la promotion de la recherche (prix Armand-Frappier).
- Par ailleurs, le Ministère a appuyé 23 organismes majeurs, qui ont reçu près de 3,2 millions de dollars pour leur fonctionnement. Plus de 1,6 million de dollars ont été alloués pour la concrétisation de 64 projets.
- De façon globale, l'appui du Ministère se concrétise par la réalisation de 6 666 activités ayant touché 711 223 personnes. Par rapport à l'année précédente, on observe en 2010-2011 une augmentation de 7 % du nombre de personnes jointes malgré une diminution de 20 % du nombre d'activités<sup>10</sup>.

- Les activités prennent de nombreuses formes : mentorat, parrainage, ateliers éducatifs, formations, expérimentations, défis, visites, journées carrières, activités de médiation scientifique auprès de la population, diffusions dans Internet, publications, activités citoyennes, etc. Par exemple, les deux projets suivants ont été réalisés :

- **OGM, ouvrons le débat!**

- (Science et société – Pratiques d'apprentissage innovantes)*

- Le Centre d'interprétation des biosciences Armand-Frappier (CIBAF) a présenté une série d'activités sur le thème des organismes génétiquement modifiés (OGM). Les élèves du primaire et du secondaire ainsi que les familles ont eu la chance de réaliser des expériences de laboratoire de haut niveau comme l'extraction d'ADN et la transformation bactérienne. Également, des débats ont eu lieu lors d'un café de science entre des étudiants du secondaire et du collégial des régions de Laval et de Montréal sur le thème de la modification génétique des animaux et des végétaux ainsi qu'à l'occasion de la Quinzaine des sciences au collège Montmorency.

- **Promotion de l'entrepreneuriat en sciences et technologies à l'Université Laval**  
*(Promotion des carrières)*

- Entrepreneuriat Laval a favorisé la création d'entreprises fondées par les étudiants des différents départements en sciences et technologie de l'Université Laval par l'intermédiaire de présentations de diplômés ayant créé leur propre entreprise. L'organisme a offert, dans le cadre du projet, des simulations entrepreneuriales et des ateliers sur le plan d'affaires technologiques et ses composantes. Le projet a également permis la création d'une communauté virtuelle d'entrepreneurs et de futurs entrepreneurs au sein des facultés des sciences et technologies.

**Source:** Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

<sup>10</sup> La décroissance du nombre d'activités s'explique par le fait que seuls les résultats des projets terminés, soit 26 en 2010-2011, ont été pris en compte dans le calcul des indicateurs. Ainsi, 38 projets en cours de réalisation n'ont pas été comptabilisés, leurs résultats n'étant d'ailleurs pas disponibles au 31 mars 2011.

## Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère



## Orientation

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international



## Axe d'intervention

La valorisation et le transfert des résultats de la recherche

## Objectif



CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU TRANSFERT DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

## Indicateurs et résultats

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
7. Nombre d'organismes soutenus :	<b>57</b>	56	56
Nombre de projets soutenus :	<b>11<sup>11</sup></b>	18	26
Aide financière (M\$) accordée :	<b>29,3</b>	26,6	29,6
8. Nombre de brevets attribués :	<b>433</b>	381	375
Nombre de licences attribuées :	<b>150</b>	141	136
Nombre d'entreprises dérivées créées par les sociétés de valorisation universitaire :	<b>43</b>	45	45

- Pour devenir plus productif et prospère, le Québec doit valoriser et mettre en marché des découvertes. Les nouvelles connaissances doivent être transférées vers des milieux preneurs afin que la recherche soit un moteur d'innovation.
- C'est pourquoi le Ministère soutient les organismes et les projets qui visent la commercialisation ou l'application directe des résultats de la recherche dans les entreprises ou les organisations afin d'instaurer de nouvelles pratiques et de nouvelles approches ou, encore, afin de créer de nouveaux produits pour résoudre des problèmes dans des domaines variés.
- Le fonctionnement des 57 organismes, nommés ci-après, a été soutenu, pour une aide déboursée totalisant 27,6 millions de dollars :
  - 40 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)<sup>12</sup> offrant des services de développement technologique, d'information, de formation et de soutien technique aux entreprises;
  - le Réseau Trans-tech, le regroupement des CCTT;
  - 5 centres de liaison et de transfert (CLT) contribuant à la diffusion et au transfert vers les entreprises des connaissances produites dans les universités;
  - 2 organismes de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) rapprochant les chercheurs universitaires des utilisateurs des résultats de la recherche en sciences humaines;

- 4 sociétés de valorisation universitaire qui augmentent la valeur des résultats de recherche de leurs commanditaires (sensibilisation des chercheurs, analyse des déclarations d'invention et de la propriété intellectuelle, positionnements technologiques et de marchés, démarrage, etc.). Depuis 2006-2007 et au 31 mars 2011, leurs portefeuilles de technologies comptent :
  - 433 brevets détenus, 150 licences en vigueur et 43 entreprises dérivées existantes;
  - 537 brevets en instance et 18 cessions de propriété intellectuelle;
- 5 composantes de l'Université du Québec (UQ) qui travaillent en étroite collaboration avec leur société de valorisation dans le but d'introduire sur le marché des technologies issues des résultats de recherche en les licenciant à des entreprises existantes ou créées dans ce but de commercialisation.
- De plus, 11 nouveaux projets de valorisation et de transfert ont été soutenus par une aide financière de 1,6 million de dollars :
  - 8 projets structurants en innovation sociale;
  - 3 projets structurants en innovation scientifique et technologique.

Source: Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

11. L'écart entre 2008-2009 (26 projets) et 2010-2011 (11 projets) s'explique par le fait qu'en 2010-2011 il n'y a pas eu de projets de renforcement des CCTT. Cette composante du programme de soutien à la valorisation et au transfert n'a pas obtenu de soutien financier lors du renouvellement de la SQRI 2010-2013. Il y avait 15 projets de renforcement sur les 26 nouveaux projets de 2008-2009 et 7 projets de renforcement sur les 18 nouveaux projets de 2009-2010.

12. L'un de ces organismes financés par le MDEIE s'est vu retirer son accréditation de CCTT par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en 2009-2010. Cet organisme a reçu 70 000 \$ en 2010-2011 pour couvrir la période de l'année où il était actif en 2009-2010.

### Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère



### Orientation

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international



### Axe d'intervention

La valorisation et le transfert des résultats de la recherche



## Objectif 8 INTERVENIR AUX PHASES DE LA MATURATION ET DE L'AMORÇAGE DE LA CHAÎNE D'INNOVATION

### Indicateurs et résultats

9. Nombre de projets soutenus :  
Montants (M\$) alloués<sup>13</sup> :  
Coût (M\$) total des projets<sup>13</sup> :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
9. Nombre de projets soutenus :	19	17	19	13
Montants (M\$) alloués <sup>13</sup> :	7,5	6,5	7,3	5,4
Coût (M\$) total des projets <sup>13</sup> :	17,7	16,3	13,3	7,8

- Aux premières étapes de la valorisation, le risque associé à la transformation des résultats de la recherche en produits ou technologies commercialisables est encore trop élevé pour attirer l'investissement privé. C'est pourquoi le Ministère soutient la commercialisation des résultats de la recherche qui sont prometteurs.
  - Dans un premier temps, la mesure de soutien à la maturation technologique favorise la mise en valeur des résultats de la recherche institutionnelle qui ont un réel potentiel commercial en réduisant les risques techniques pour assurer un meilleur ancrage au capital privé;
  - Ensuite, une fois la phase de maturation technologique franchie avec succès, l'amorçage d'entreprises technologiques issues de résultats de recherche peut être soutenu par le Programme d'aide à l'entrepreneuriat. Au préalable, le potentiel de marché doit notamment avoir été démontré.

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
<b>Maturation technologique</b>				
Nombre de projets	7	5	13	12
Montants (M\$) alloués	4,0	3,5	5,6	5,1
Coût (M\$) total des projets	6,3	4,5	7,2	6,7
<b>Entreprises technologiques issues de résultats de recherche</b>				
Nombre de projets	12	12	6	1
Montants (M\$) alloués <sup>13</sup>	3,5	3,0	1,7	0,3
Coût (M\$) total des projets <sup>13</sup>	11,4	11,8	6,1	1,1

- La mesure de soutien à la maturation technologique a été bonifiée de 8 millions de dollars par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), pour un investissement total de 23 millions de dollars de 2006-2007 à 2010-2011. Depuis 2007-2008, 37 projets ont été acceptés pour une aide financière totalisant plus de 18,2 millions de dollars et pour un coût total des projets s'élevant à près de 24,7 millions de dollars.

Un exemple de projet appuyé dans le cadre de cette mesure est la maturation d'une technologie mise au point à l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMÉR) pour la production de microalgues destinées aux marchés de l'aquaculture et des biomolécules marines. L'utilisation du système de production de microalgues, constitué d'un système de traitement du médium de culture et d'un photobioréacteur tubulaire vertical, peut maintenant être rentable, grâce à la subvention du MDEIE. Par ailleurs, l'entreprise NutrOcean a confirmé en août 2010 son intention d'acquiescer une licence de propriété intellectuelle pour commercialiser cette technologie.

- Le volet Entreprises technologiques issues de résultats de recherche du Programme d'aide à l'entrepreneuriat est financé en totalité par la SQRI à hauteur de 11 millions de dollars pour la période 2010-2013. Ce volet est de plus en plus connu des entrepreneurs. Depuis son lancement en 2007, 31 entreprises ont été soutenues par une aide financière totalisant 8,5 millions de dollars. Le coût total des projets sous-jacents à cette aide se chiffre à 30,4 millions de dollars.

À titre d'exemple de projet soutenu par le volet Entreprises technologiques issues de résultats de recherche, notons le dispositif de détection des déficits perceptifs légers liés à des troubles neurologiques comme la maladie d'Alzheimer ou les commotions cérébrales, conçu par Cognitive Sensing inc.

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

13. Certains résultats présentés dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 ont été révisés.

## Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère



## Orientation

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international



## Axe d'intervention

La valorisation et le transfert des résultats de la recherche

## Objectif



AUGMENTER LE NOMBRE D'ENTREPRISES RECOURANT AUX SERVICES OFFERTS PAR LES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT)

## Indicateurs, résultats et cible

10. Nombre d'entreprises clientes (cible : 2 520 entreprises d'ici 2011) :

Pourcentage d'augmentation annuel :

2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004
2 654	2 417	2 330	2 295	2 193	2 014	1 653 <sup>14</sup>
9,8	3,7	1,5	4,7	8,9	21,8 <sup>14</sup>	—

\* Comme l'année financière d'un CCTT s'étend du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, les résultats pour 2010-2011 ne sont pas encore disponibles.

- Le soutien aux CCTT vise à développer des expertises, à créer et à stabiliser une quantité importante de recherche de même qu'à accroître la promotion de l'innovation auprès des PME.
- La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013 a bonifié le financement offert aux CCTT d'une valeur de 5,9 millions de dollars. Pour l'année 2010-2011, le soutien offert à 40 CCTT par le MDEIE et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), pour le fonctionnement, la réalisation de projets ainsi que pour les infrastructures, était de 36,8 millions de dollars.
- Les CCTT constituent un dispositif important de valorisation et de transfert au Québec. La clientèle des CCTT est, en majorité, composée de PME manufacturières situées en région et qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour faire elles-mêmes de la R-D. Par leur expertise, les CCTT soutiennent les démarches d'innovation ou d'adaptation technologique des entreprises.

- De 2003 à 2010, le nombre d'entreprises ayant eu recours aux services offerts par les CCTT a augmenté de façon importante, passant de 1 653 à 2 654 entreprises clientes. La cible de 2 520 entreprises a donc été atteinte et dépassée avant l'arrivée de l'année 2011. Reprenant cette tendance, le dernier pourcentage d'augmentation annuel du nombre d'entreprises clientes des CCTT s'élève à 9,8 %, alors qu'il était de 3,7 % en 2008-2009.
- Néanmoins, notons que, de 2003 à 2010, le nombre total de clients des CCTT, y compris non seulement les entreprises, mais aussi les organismes sans but lucratif (OSBL) ainsi que les ministères et organismes, est passé de 1 922<sup>14</sup> à 3 416. Pour l'année 2009-2010, la clientèle totale des CCTT a progressé de 13,5 % par rapport à 2008-2009.

Sources : Centres collégiaux de transfert de technologie et Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

14. Ces résultats, diffusés dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010, ont été ajustés.

**Enjeu**

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

**Axe d'intervention**

L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise



**Objectif**  
FAVORISER LE RECOURS  
À DES MESURES D'APPUI À  
LA PRODUCTIVITÉ PAR DES  
ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

**Indicateur, résultats et cible**11. Nombre d'entreprises soutenues  
(cible : 480\* d'ici 2011) :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
130	118	103

\* Le calcul de la cible se fait en additionnant les résultats de 2009-2010 et 2010-2011.

- Afin de renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises du Québec par rapport à la concurrence internationale, le Ministère compte sur la mesure d'appui à la productivité présentée dans le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier rendu public en novembre 2007.
- Cette mesure a pour but de fournir aux entreprises manufacturières de toutes les régions un soutien financier et un accompagnement personnalisé par des ressources expertes de haut niveau qualifiées par le Ministère.
- Les entreprises peuvent tirer parti de cette mesure depuis mars 2008; 64 fournisseurs sont qualifiés par le Ministère pour offrir des services.
- Les équipes multidisciplinaires qualifiées aident les entreprises à mettre en œuvre un plan d'action en vue d'améliorer leur productivité. Leurs services d'accompagnement touchent toutes les fonctions de l'entreprise, dont :
  - la gestion financière;
  - le marketing;
  - la production;
  - les ressources humaines;
  - les systèmes d'information;
  - l'innovation technologique;
  - le développement de produits.

- Au 31 mars 2011, une aide globale de 4,7 millions de dollars a été allouée à 130 entreprises.
- Le résultat cumulatif pour 2009-2010 et 2010-2011 se chiffre à 248 entreprises soutenues. La cible n'a pu être atteinte notamment en raison des conditions d'admissibilité particulières de la mesure qui s'adressait à une clientèle ciblée. De plus, compte tenu de la reprise économique, les entreprises ont tardé à entreprendre la réalisation de projets de développement.

**Source :** Direction générale des services aux entreprises

## Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

## Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

## Axe d'intervention

L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise

## Objectif



FAVORISER L'APPROPRIATION DE MEILLEURES PRATIQUES D'AFFAIRES PAR LES ENTREPRISES

## Indicateurs et résultats

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
12. Nombre d'interventions effectuées :	185	194	206
13. Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques formés :	1 640	2 285	2 510

- Les entreprises doivent sans cesse relever des défis pour demeurer compétitives. Les compétences des dirigeants d'entreprise, et de leurs équipes, en gestion stratégique des fonctions de l'entreprise et de culture organisationnelle, sont déterminantes.
- L'innovation organisationnelle dans les entreprises est incontournable dans l'obtention d'une productivité accrue et d'une organisation du travail optimale. Afin d'appuyer les entreprises dans l'adoption de nouvelles pratiques, des sessions de formation spécialisées et un service d'accompagnement par un expert sont offerts aux dirigeants d'entreprise.
- Afin que les entreprises adoptent de meilleures pratiques d'affaires, 185 interventions, prenant la forme de sessions de formation et de réseaux d'entreprises, ont été effectuées. Globalement, ce sont 1 640 dirigeants et travailleurs stratégiques qui ont été formés. De plus, 58 entreprises ont bénéficié de formations et d'un accompagnement dans le cadre de réseaux.

- En plus des dirigeants et travailleurs stratégiques, environ 1 080 autres personnes ont participé aux sessions offertes, soit des intervenants locaux (CLD, CLE, chambres de commerce, etc.), des membres de l'administration publique et parapublique (ministères, organismes, municipalités, hôpitaux, etc.) ainsi que des consultants. Ces personnes agissent souvent comme des relayers qui diffusent en quelque sorte le contenu des sessions de formation ou des accompagnateurs qui aident les entreprises à devenir plus performantes.
- Les sessions de formation offertes en région par le Ministère portent, notamment, sur les sujets suivants : le coût de revient et la prise de décision stratégique, le leadership et la mobilisation des personnes, la relève entrepreneuriale, le marketing stratégique ainsi que les orientations et la planification stratégiques.
- Le taux de satisfaction des participants à ces sessions de formation MPA s'élève à 97 %.

Type d'intervention	Nombre d'interventions	Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques	Nombre d'entreprises
Formation sur Les meilleures pratiques d'affaires (MPA) (durée : 3 heures)	156	1 411	827
Formation sur le marché du carbone (durée : 2 jours)	6	66	55
Autres formations*	15	163	102
Mise sur pied de réseaux d'entreprises (formation et accompagnement)**	3	—	16
Mise sur pied de réseaux Enviroclub	5	—	42

\* Formations Défi Innovation (durée : 6 heures), Réussir sa recherche de capital (durée : ½ journée pour chacun des volets 1 et 2), Web 2.0 (durée : ½ journée) et Conformité douanière et logistique des exportateurs (durée : 5 heures).

\*\* Réseaux InnovaXion et Mode 2.0.

Sources : Direction générale des services aux entreprises; Direction générale des politiques et des sociétés d'État

### Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère



### Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation



### Axe d'intervention

L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise

## Objectif 12

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET LEUR COMMERCIALISATION DE MÊME QUE L'INTÉGRATION DU DESIGN COMME SOURCE DE CRÉATIVITÉ POUR INNOVER

### Indicateurs et résultats

14. Nombre de projets de développement de produits et de commercialisation d'innovations technologiques soutenus :

Valeur (M\$) de ces projets :

15. Nombre d'entreprises ayant recours à une mesure de soutien au design :

Pourcentage d'augmentation annuel :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
14. Nombre de projets de développement de produits et de commercialisation d'innovations technologiques soutenus :	72	54	46	—
Valeur (M\$) de ces projets :	57	150,1	50,4	—
15. Nombre d'entreprises ayant recours à une mesure de soutien au design :	424	412	359	281
Pourcentage d'augmentation annuel :	3	15	28	—

- Pour innover et demeurer compétitives, les entreprises doivent, de plus en plus, développer de nouveaux produits, commercialiser des innovations technologiques et recourir au design, un élément-clé du processus d'innovation.
- En 2010-2011, le Ministère a soutenu 72 projets d'une valeur totale de plus de 57 millions de dollars par une aide financière globale se chiffrant à 11,2 millions de dollars. En voici les détails :

	2010-2011			2009-2010		
	Nombre	Aide accordée (M\$)	Valeur (M\$)	Nombre	Aide accordée (M\$)	Valeur (M\$)

#### Développement de produits

Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI)	0	0	0	1	14,0	92,0
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE-DP)	13	2,1	16,4	16	4,1	26,8

#### Commercialisation d'innovations technologiques

Programme d'aide aux entreprises						
- Vitrine technologique	32	5,6	25,9	19	3,7	16,2
- Validation technique	21	0,7	2,2	15	0,5	1,5
Programme de démonstration de technologies vertes	6	2,8	12,5	3	2,0	13,6

- En ce qui a trait aux mesures de soutien au design, 424 entreprises y ont eu recours, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente. De ce nombre, 57 entreprises ont eu recours à la mesure Design - Innovation et 367 à une attestation pour un crédit d'impôt. Le soutien offert se répartit de la façon suivante :

	Nombre d'entreprises			
	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Design-Innovation	57	62	45	13
Attestation pour un crédit d'impôt	367	350	314	268

- Issue de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, la mesure Design-Innovation poursuit les trois objectifs suivants :
  - valoriser le design en tant qu'outil favorisant le développement économique;
  - susciter l'augmentation de l'utilisation et de l'intégration du design par les entreprises québécoises;
  - soutenir des initiatives internationales visant à promouvoir les produits issus du design québécois, la collaboration à l'échelle internationale et l'image de marque du design fait au Québec.

Source : Direction générale des secteurs stratégiques et des projets économiques

## Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère



## Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation



## Axe d'intervention

L'accroissement de l'investissement privé

## Objectif



SOUTENIR LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES ET ÉTRANGÈRES DANS LA CONCRÉTISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

## Indicateurs et résultats

16. Nombre de projets soutenus :

Montants (M\$) alloués :

Coût total des projets, y compris les centres de recherche privés (G\$) :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre de projets soutenus :	200	232	243
Montants (M\$) alloués :	180,7 <sup>15</sup>	440,3	564,5
Coût total des projets, y compris les centres de recherche privés (G\$) :	1,2 <sup>15</sup>	3,2	3,2

- L'accroissement de l'investissement favorise une productivité accrue. C'est dans cette optique que le Ministère soutient les projets d'acquisition de nouvelles technologies ou de nouveaux équipements.
- L'appui du Ministère prend la forme d'un accompagnement sur mesure comportant une aide financière ou technique pour, principalement, les différents types de projets suivants :
  - la construction d'une nouvelle unité de production;
  - la modernisation ou l'augmentation de la capacité d'une unité de production existante;
  - la réalisation d'une étude de faisabilité;
  - la construction ou l'adaptation d'un bâtiment servant à la R-D.
- Par ailleurs, à l'intérieur de leurs démarches, les entreprises peuvent accéder à un vaste réseau de relations qui permet de tisser des alliances stratégiques, de même qu'à de l'information spécialisée comme celle qui porte sur les mesures favorisant la R-D.
- Outre l'appui apporté dans le cadre de ses solutions financières, le Ministère coordonne l'intervention gouvernementale pour certains projets majeurs touchant plusieurs partenaires gouvernementaux tels qu'Hydro-Québec.

	Nombre de projets	Montants alloués (M\$)	Coût total des projets (M\$)
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	52	13,5	127,7
Programme d'aide aux entreprises (PAE)	114	3,1	9,3
Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI) <sup>16</sup>	26	148,1	937,3
Mandats gouvernementaux	3	14,2	131,7
Programme d'attraction et de rétention des investissements en recherche (PARIR)	5	1,8	11,9

- En plus de ces accompagnements sur mesure offerts aux entreprises, le Ministère, Investissement Québec et ses principaux partenaires (Montréal International, les centres locaux de développement partenaires de Montréal International ainsi que Québec International) rencontrent des entreprises afin de susciter ou de suivre des projets d'investissement. En 2010-2011, 713 entreprises ont été visitées, dont 579 filiales, afin qu'émergent de nouveaux projets d'investissement.

**Sources :** Direction générale des secteurs stratégiques et des projets économiques; Direction générale des services aux entreprises; Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société; Direction générale des affaires économiques internationales

<sup>15</sup> La diminution des montants alloués et du coût total des projets en 2010-2011, par rapport aux deux années antérieures, est attribuable essentiellement à quelques mandats gouvernementaux majeurs autorisés en 2008-2009 et 2009-2010.

<sup>16</sup> Le rapport annuel de gestion 2010-2011 d'Investissement Québec indique 30 interventions financières. Le Ministère comptabilise, pour sa part, les projets. L'écart s'explique par le fait que 4 projets ont bénéficié de 2 interventions financières.

**Enjeu**

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

**Axe d'intervention**

L'accroissement de l'investissement privé

**Objectif**

**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE RISQUE ET SON UTILISATION PAR LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES**

- Le Ministère contribue au développement de l'industrie du capital de risque au Québec, une industrie déterminante pour l'essor des entreprises québécoises innovantes. Ses interventions, auprès du secteur privé au Québec et à l'extérieur, ainsi qu'avec différents partenaires du milieu, ont été menées selon les axes suivants :
  - l'amélioration de l'accès aux capitaux aux différentes étapes de la chaîne de financement;
  - l'accroissement et le maintien de la présence d'investisseurs étrangers en capital de risque au Québec;
  - le renforcement du positionnement du Québec comme pôle d'attraction d'investisseurs en capital de risque;
  - l'appropriation des connaissances par les dirigeants de PME.

**Pour un environnement propice à l'accès au capital de risque**

- Le Ministère a agi en synergie avec les acteurs financiers québécois pour améliorer l'accès au capital de risque. Les cinq actions ci-dessous en ont résulté :
  - le suivi des investissements du Fonds Teralys Capital (dont la part du gouvernement du Québec est gérée par Investissement Québec), d'une valeur de 700 millions de dollars, dans des fonds de capital de risque totalisant jusqu'à présent 110 millions de dollars;
  - l'annonce des clôtures des trois fonds d'amorçage d'une valeur totale de 125 millions de dollars, soit le Fonds d'investissement Real dans le secteur des TIC, le Fonds Cycle-C3E dans le secteur des technologies propres et le Fonds AmorChem dans le secteur des sciences de la vie;
  - le soutien à la mise en place d'un réseau d'investisseurs, le Réseau Anges Québec, qui a pour mission d'établir un réseau performant d'investisseurs engagés dans la création d'entreprises innovantes à succès contribuant à l'essor économique du Québec. Ce réseau regroupe environ 70 investisseurs actifs au 31 mars 2011;
  - le soutien à la création du Fonds Capital Anges Québec. Le gouvernement a créé le Fonds Capital Anges Québec d'une capitalisation totale de 20 millions de dollars et les « anges » investiront pour leur part un montant

**Indicateurs et résultats**

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
17. Nombre d'actions réalisées :	23	15	25
18. Nombre d'accompagnements d'entreprises :	87	121	82

de 10 millions de dollars en co-investissement avec ce fonds. Les investissements totaux dans l'amorçage et le démarrage d'entreprises technologiques atteindront donc 30 millions de dollars;

- le soutien à la création du Fonds Relève Québec : un fonds de 50 millions de dollars géré par Investissement Québec. Le gouvernement versera, par l'intermédiaire du Fonds de développement économique, une contribution de 20 millions de dollars. Le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins verseront chacun 10 millions de dollars.

**Des activités de promotion et de maillage**

- À titre d'organisateur ou de participant, le Ministère a été présent à 17 activités en vue de promouvoir le Québec comme site d'investissement en capital de risque en plus de favoriser des rencontres entre des entrepreneurs et des acteurs financiers locaux et internationaux. Il a donc contribué à attirer l'attention d'acteurs financiers internationaux sur les possibilités d'investissement en capital de risque au Québec et a permis aux entrepreneurs et à des gestionnaires de fonds locaux de développer leurs réseaux du secteur financier à l'international.

**L'appropriation des connaissances par les entreprises**

- Dans le but de soutenir les entreprises québécoises dont les projets bénéficieraient d'un apport en capital de risque, le Ministère a diffusé deux formations qui permettront aux entreprises de mieux préparer leurs dossiers et leurs rencontres avec les financiers. L'un des sujets abordés au cours de ces formations est lié à l'accès au financement par capital de risque pendant la phase d'amorçage.
- Le Ministère a publié et produit quatre bulletins d'information sur l'industrie du capital de risque québécoise.

**L'accompagnement d'entreprises**

- Le Ministère accompagne les entreprises dans leurs démarches de recherche de capitaux. En 2010-2011, 87 accompagnements ont ainsi été offerts.

**Sources :** Direction générale des affaires économiques internationales; Direction générale des politiques et des sociétés d'État

## Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

## Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

## Axe d'intervention

Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale

## Objectif



TRAVAILLER DE CONCERT  
AVEC LES PARTENAIRES AUX  
ENJEUX RELATIFS À LA MAIN-  
D'ŒUVRE ET À LA RELÈVE  
DANS LES ENTREPRISES

## Indicateur et résultats

19. Nombre d'actions réalisées :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
18	11	12

- Devant les difficultés de recrutement que connaissent les entreprises en raison d'une rareté de compétence et de main-d'œuvre, le gouvernement du Québec a entrepris plusieurs chantiers axés sur la main-d'œuvre.
- Ces difficultés pourraient s'amplifier au cours de la prochaine décennie, ce qui représentera un défi pour la poursuite de la croissance économique, le financement des programmes sociaux, mais également pour le transfert d'entreprise.
- En raison de son rôle auprès des entreprises, le Ministère dispose de renseignements utiles sur les besoins du marché du travail qu'il partage, notamment, avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Emploi-Québec, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).
- De concert avec ses partenaires, le Ministère a travaillé sur les dossiers ou chantiers suivants :

### Mobilité de la main-d'œuvre

- Mise en œuvre de l'Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles<sup>17</sup>;
- Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario :
  - mise en place du Comité consultatif du secteur privé, qui conseillera les ministres responsables de l'Accord;
  - organisation du premier Sommet économique Ontario-Québec à Toronto le 28 février 2011;
  - participation avec le MESS et le ministère du Travail aux travaux qui mèneront à l'ajout des métiers du gaz à la liste des métiers couverts par les dispositions de mobilité accrue de l'Accord;

- Nouveau chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) :
  - coordination de la mise en œuvre du nouveau chapitre prévoyant la règle du « permis sur permis » à l'échelle nationale;
  - collaboration au processus de modifications réglementaires nécessaires pour assurer le respect des nouvelles obligations;
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne :
  - pleine participation de représentants du gouvernement du Québec à la négociation de cet accord;
  - élaboration et promotion d'un cadre de reconnaissance des qualifications professionnelles auquel participent les provinces canadiennes et les États membres européens.

### Normes du travail

- Participation au Comité interministériel sur la révision des critères de détermination du salaire minimum.

### Soutien à l'amélioration des compétences des travailleurs

- Participation aux travaux de la CPMT, regroupant des employeurs et des travailleurs de différents milieux.

### Soutien aux employeurs en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle

- Consultation auprès d'employeurs au sujet de la trousse en ligne Diversité +;
- Mise en ligne sur le site de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) d'un dossier sur la gestion de la diversité et d'un répertoire de consultants;

17. En 2010-2011, 33 accords de reconnaissance mutuelle (ARM) sont entrés en vigueur.

**Enjeu**

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

**Axe d'intervention**

Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale

**Objectif**  
TRAVAILLER DE CONCERT  
AVEC LES PARTENAIRES AUX  
ENJEUX RELATIFS À LA MAIN-  
D'ŒUVRE ET À LA RELÈVE  
DANS LES ENTREPRISES (suite)

- Élaboration d'un mandat et d'un cadre d'évaluation du moyen d'action 3.2B et mise en place du comité interministériel MICC-MDEIE-MESS;
- Mise en œuvre de la stratégie de diffusion et de sensibilisation conjointe basée sur l'appui des directions régionales :
  - présentation de l'instrumentation en gestion de la diversité aux intervenants des trois ministères dans de nombreuses régions administratives du Québec telles que celles de Montréal, de l'Estrie, de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, etc.;
  - présentation des travaux interministériels en matière de gestion de la diversité en entreprise au Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal.

**Relève dans les entreprises**

- Poursuite du projet de l'Association des conseillers en transmission d'entreprises et relève du Québec (ACTER);
- Poursuite du projet pilote de quatre centres de services en transfert d'entreprise (Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale et Laurentides);
- Offre, par le Ministère, de formations destinées aux propriétaires dirigeants cédants, orientées vers les grandes étapes et les défis du processus de transfert d'entreprise.

**Source :** Direction générale des politiques et des sociétés d'État

## Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

## Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

## Axe d'intervention

Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale

## Objectif



STIMULER L'ACCROISSEMENT  
DU PERSONNEL HAUTEMENT  
QUALIFIÉ DANS LES ENTREPRISES

## Indicateurs et résultats

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
20. Nombre de bourses accordées pour des stages de recherche en entreprise :	76	89	78
21. Nombre d'emplois créés en recherche et en innovation dans les entreprises :	S. O.	16	183

- La culture de partenariat et le partage d'expertise entre les universités et le milieu des affaires sont primordiaux pour l'accroissement de l'innovation au sein des entreprises québécoises. Les deux tiers des chercheurs font carrière en entreprise et contribuent au développement de compétences en R-D, qui mène à la découverte de nouveaux produits et procédés.
- Le Ministère contribue à l'amélioration des possibilités de carrières en entreprise des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat au moyen des bourses en milieu de pratique pour la réalisation d'un projet de recherche universitaire en entreprise.
  - 76 bourses ont été accordées en 2010-2011, dans une proportion de 70 % à la maîtrise : 74 bourses l'ont été par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), alors que 2 bourses l'ont été par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC);
  - au total, 290 bourses ont été accordées depuis la bonification en 2007-2008 du programme de bourses en milieu de pratique par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2007-2010 (SQRI);
  - la cible de 452<sup>18</sup> bourses en milieu de pratique d'ici 2011 est atteinte à 64 %, et les efforts de promotion se poursuivent pour accroître le nombre de bourses qui seront attribuées au cours de 2011-2012.

- Au cours des dernières années, la fonction recherche et innovation dans les PME au Québec a été renforcée par l'embauche de nouvelles ressources humaines ayant des compétences scientifiques et technologiques. En effet, depuis sa mise en place, cette mesure a permis de créer 391 emplois hautement qualifiés grâce à une aide financière qui représente environ 13 millions de dollars au total<sup>19</sup>.
- Par ailleurs, en 2010-2011, aucun nouvel emploi n'a été créé grâce au Programme d'aide à l'embauche de personnel affecté à la recherche et à l'innovation en entreprise, car celui-ci n'a pas été doté de crédits additionnels dans la SQRI 2010-2013.

**Sources :** Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société; Direction générale des services aux entreprises

<sup>18</sup>. La cible initiale de 400 bourses, qui ne couvrait que celles du FQRNT, a été révisée à 452 puisqu'elle comprend dorénavant celles du FQRSC.

<sup>19</sup>. Ce montant a été révisé en 2010-2011.

**Enjeu**

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

**Axe d'intervention**

Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale

## Objectif 17

### SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT AUPRÈS DE CLIENTÈLES SPÉCIFIQUES

- Le Ministère travaille sur plusieurs fronts pour favoriser l'entrepreneuriat au Québec. Pour ce faire, il soutient le fonctionnement de plusieurs organismes du milieu, notamment les centres locaux de développement, finance des projets particuliers, conçoit et met en œuvre de nouvelles mesures. Le Ministère est donc au cœur de l'action dans le soutien à l'entrepreneuriat.
- Certaines des mesures adoptées par le Ministère visent des clientèles spécifiques telles que les femmes, les personnes exclues des réseaux traditionnels de financement, les communautés noires, les propriétaires d'entreprises technologiques à forte croissance ainsi que les artistes et les créateurs du domaine des arts et de la culture qui exercent leurs activités sur le territoire de l'île de Montréal.
- Les analyses effectuées dans le domaine ont fait ressortir que ces clientèles :
  - font face à des défis importants;
  - possèdent un fort potentiel entrepreneurial;
  - pourraient produire un effet favorable sur le bassin entrepreneurial du Québec si leurs compétences entrepreneuriales étaient davantage développées.
- Puisqu'il est admis que la performance des entrepreneurs s'améliore lorsqu'ils sont accompagnés, le Ministère met l'accent sur l'accompagnement pour favoriser l'essor de l'entrepreneuriat au sein de clientèles spécifiques. Pour ce faire, il soutient et met à profit l'expertise et les ressources d'organismes ayant pour mission d'accompagner les entrepreneurs, soit le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC), un réseau permanent formé de 21 organismes membres, les 11 organismes régionaux Femmessor (anciennement ORSEF), les 5 organismes travaillant au sein des communautés noires, ainsi que la Fondation de l'entrepreneurship, qui met en œuvre son projet Croissance Québec Techno.

**Indicateur et résultats**

22. Nombre d'accompagnements réalisés :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
22. Nombre d'accompagnements réalisés :	8 731	7 514	7 012

- Également, le Ministère met lui-même en œuvre le volet Relève : arts et culture, Montréal du Programme d'aide à l'entrepreneuriat. Ce volet appuie précisément les entreprises collectives, soit les coopératives et les organismes sans but lucratif, qui sont en émergence et qui œuvrent dans le domaine des arts et de la culture. Dans le cadre de ce volet, une aide financière globale de 1,1 million de dollars a été accordée à 18 nouvelles entreprises pour des projets d'investissement totalisant 3,8 millions de dollars. Ces 18 entreprises soutenues dans leur démarrage regroupent 282 membres, dont 259 artistes et, parmi ces derniers, 231 créateurs de la relève.
- Les accompagnements d'entrepreneurs se concrétisent, notamment, par leur participation à des activités de formation, de sensibilisation ou de réseautage, un appui financier (prêt accordé), un jumelage à un mentor ou, encore, par des conseils fournis.
- Le nombre total de nouveaux accompagnements réalisés<sup>20</sup> se répartit comme suit :

Organismes régionaux Femmessor <sup>21</sup> (anciennement ORSEF)	4 556
Organismes membres du Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)	1 970
Organismes travaillant au sein des communautés noires	2 177
Projet Croissance Québec Techno de la Fondation de l'entrepreneurship	10 <sup>22</sup>
Aide financière, volet Relève : arts et culture, Montréal du Programme d'aide à l'entrepreneuriat	18

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

20. Les accompagnements réalisés sont cumulés et compilés par les organismes (Femmessor, membres du RQCC et organismes travaillant au sein des communautés noires), puis déclarés par ces derniers au Ministère. Ces accompagnements peuvent ne pas coïncider exactement avec la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011.

21. Les résultats représentent la compilation de 10 des 11 Femmessor actuellement actifs au Québec. Les données 2010-2011 pour la région du Nord-du-Québec ne sont pas disponibles.

22. Les 10 accompagnements constituent de nouveaux accompagnements réalisés en 2010-2011. De plus, mentionnons que ces accompagnements se poursuivent sur 2 ans. Ainsi, ce sont 10 nouveaux accompagnements et 10 accompagnements de la seconde cohorte qui ont été réalisés en 2010-2011. Enfin, depuis 2010, le nouveau volet Croissance Québec Techno – Relève a permis d'accompagner 20 nouvelles entreprises en démarrage.

## Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

## Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

## Axe d'intervention

Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale

## Objectif



APPUYER LA CRÉATION DE NOUVELLES COOPÉRATIVES ET DE NOUVEAUX EMPLOIS COOPÉRATIFS

## Indicateurs, résultats et cible

23. Nombre de coopératives créées : (cible : 240\* nouvelles coopératives d'ici 2011) :

Nombre d'emplois créés :

2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
122	122	132	154	160	131
2010	2009	2008	2007	2006	2005
S. O.	S. O.	+ 713	- 1 040 <sup>23</sup>	+ 556	+ 5 807

\* Le calcul de la cible de 240 nouvelles coopératives se fait en additionnant les résultats de 2009-2010 et 2010-2011.

- Le nombre de coopératives créées est de 122 en 2010-2011, le même qu'en 2009-2010. La moyenne des cinq dernières années se situe à 138. En ce qui a trait à la cible, elle a été atteinte puisque 244 nouvelles coopératives ont été créées à partir de 2009-2010.
- À la suite du ralentissement économique de 2008, le nombre de coopératives créées a diminué à 122 pour les deux exercices suivants, ce qui est moins que la moyenne des trois années antérieures (de 2005-2006 à 2007-2008), qui s'établissait à 148.
- Plusieurs éléments peuvent expliquer cet écart, dont la période de relance de l'économie et les difficultés de certaines coopératives de développement régional à maintenir leur personnel spécialisé en aide au démarrage.
- En ce qui a trait à la création d'emplois dans les coopératives non financières, les données les plus récentes remontent à 2008 en raison des délais nécessaires au traitement des données reçues des coopératives.

- On observe une remontée de l'emploi coopératif en 2008 après une baisse l'année précédente. Globalement, toutes les catégories de coopératives ont présenté une croissance sauf les coopératives de travail et de travailleurs actionnaires. Les coopératives de travail sont principalement touchées par les difficultés qui perdurent dans le secteur forestier. Dans le cas des coopératives de travailleurs actionnaires, quelques-unes ont décidé de se départir de leurs parts et de liquider la coopérative.
- De 1998 à 2008, le nombre d'emplois dans les coopératives non financières a bondi de 51,9 %, passant de 28 900 à 43 891. Ainsi, pendant ces dix dernières années, les coopératives ont connu une croissance annuelle moyenne des emplois de 5,2 % alors que l'augmentation annuelle moyenne des emplois dans l'économie du Québec se situait à 1,9 % pour la même période.
- Malgré une consolidation du nombre d'emplois depuis quatre ans (de 2005 à 2008), le chiffre d'affaires des coopératives non financières pendant cette période a progressé de 21 %, passant de 9 à 10,9 milliards de dollars. Cette augmentation montre globalement une amélioration de la productivité<sup>26</sup> de ces entreprises au cours de ces quatre années.

	2008	2007 <sup>24</sup>	2006	2005	2004	2003
<b>Emplois totaux</b>	43 891	43 178	44 218	43 661 <sup>25</sup>	37 855	37 651

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

23. Le nombre d'emplois diffusé précédemment pour 2007 a été révisé pour y inclure les emplois des coopératives qui ont fourni au Ministère leur rapport annuel par la suite. Cette situation a fait en sorte de diminuer quelque peu le recul d'emplois observé au Rapport annuel de gestion 2009-2010, passant de - 1 899 à - 1 040.

24. Le nombre d'emplois perdus en 2007 ayant été réduit, conformément à ce qui est expliqué à la note précédente, le nombre total d'emplois pour 2007 a par conséquent augmenté, passant de 42 319 à 43 178.

25. Ce nombre a été révisé par rapport à l'an dernier.

26. Le chiffre d'affaires moyen généré par travailleur est passé de 206 000 \$ en 2005 à 248 200 \$ en 2008.

**Enjeu**

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

**Axe d'intervention**

L'ouverture et la conquête des marchés


**Objectif**  
**CONCOURIR À L'OUVERTURE  
 DES MARCHÉS ET À LA  
 PROMOTION DES DOMAINES  
 QUÉBÉCOIS D'EXCELLENCE**

- Le Ministère organise des activités de promotion ou y prend part dans le but de susciter l'émergence et la conquête d'occasions nouvelles pour les milieux des affaires ou de la recherche. Dans le cadre de ces activités, l'accent est mis sur :
  - le rayonnement international des sphères dans lesquelles le Québec se démarque;
  - la promotion du Québec ou d'un de ses secteurs pour attirer des investisseurs;
  - le soutien aux entreprises pour leur maintien ou leur présence accrue sur les marchés hors du Québec.
- Plus précisément, en 2010-2011, le Ministère a pris part à des actions assurant un maximum de visibilité du Québec. La participation d'entreprises ou de représentants du Québec à certaines activités se fait à titre d'ambassadeur.
- Les actions réalisées ont pris de nombreuses formes, dont voici quelques exemples :
  - la participation du premier ministre et du ministre au Forum économique mondial de Davos, en Suisse;
  - l'accueil de délégations étrangères ou de journalistes;
  - la poursuite de la campagne publicitaire destinée aux investisseurs en capital de risque ou de celle destinée à la promotion du secteur de la mode;

**Indicateur et résultats**

24. Nombre d'actions réalisées :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
24. Nombre d'actions réalisées :	127	88	83

- la tenue d'activités de réseautage dans tous les territoires;
- la coordination de rencontres d'affaires dans le cadre de la conférence de la Southeastern United States/Canadian provinces Alliance (SEUS/CPA);
- l'opération Carrefour Europe regroupant l'ensemble des chambres de commerce européennes actives basées à Montréal;
- l'organisation de missions d'envergure ou la participation à celles-ci telles que BIO à Chicago (biotechnologies) et le Salon aéronautique de Farnborough en Grande-Bretagne. En voici d'autres exemples :
  - la mission en Inde, qui a permis de promouvoir des technologies vertes québécoises, notamment l'expertise des universités, en plus de mettre en valeur le savoir-faire du Québec en affaires économiques de même qu'en recherche et innovation;
  - la coordination de l'organisation de la mission entre des chercheurs du Québec et de la Lombardie (Italie) dans le domaine de l'innovation dans l'organisation des soins de santé mentale;
  - le soutien à l'organisation de la mission de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) au State University of New York (SUNY) à Stony Brook (États-Unis).

**Sources :** Direction générale des affaires économiques internationales; Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

## Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère



## Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation



## Axe d'intervention

L'ouverture et la conquête des marchés

## Objectif



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS DÉMARCHES VISANT LES MARCHÉS HORS DU QUÉBEC

- Le Ministère a créé des liens avec des partenaires au Québec (commissaires à l'exportation et directions régionales) de même qu'à l'étranger (sections économiques des représentations du Québec) afin que les entreprises puissent bénéficier d'un soutien technique dans leurs premières démarches sur les marchés internationaux. Pour leur part, les conseillers en affaires internationales, au Québec et dans les sections économiques des représentations du Québec à l'étranger, soutiennent les entreprises présentes sur les marchés d'exportation et qui souhaitent consolider leur position ou développer de nouveaux marchés.
- En complément à cet accompagnement individualisé, le Ministère organise des activités de promotion d'affaires hors du Québec, auxquelles les entreprises québécoises sont invitées à participer : plus de 82 missions commerciales ont permis l'accompagnement de plus de 911 participants.

## Indicateur et résultats

25. Nombre d'accompagnements d'entreprises effectués :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
	3 408	3 676	2 712

- Le Ministère peut aussi soutenir les démarches des entreprises au moyen d'une aide financière leur permettant de réaliser des projets de développement d'affaires hors du Québec sur une base individuelle.
- La diversité et la flexibilité de ces différents outils permettent d'offrir aux entreprises un appui sur mesure, adapté à leur stade de développement sur les marchés à l'extérieur du Québec, le tout dans une stratégie de croissance.
- Parmi les accompagnements réalisés, 1 423 accompagnements visaient les marchés de l'Amérique du Nord, 939 ceux de l'Europe, 819 ceux de l'Asie, de l'Afrique ou du Moyen-Orient et 227 portaient sur l'Amérique latine. À titre d'exemple, 95 entreprises ont bénéficié d'activités d'accompagnement pour le Japon, 79 en Inde, 175 en France et 47 dans la région de New York.

Source : Direction générale des affaires économiques internationales

**Enjeu**

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

**Axe d'intervention**

L'ouverture et la conquête des marchés


**Objectif**  
 SOUTENIR LE  
 DÉVELOPPEMENT  
 INTERNATIONAL  
 DES ENTREPRISES

**Indicateurs, résultats et cibles**

	2010-2011	2009-2010 <sup>27</sup>	2008-2009
26. Nombre d'entreprises à avoir renforcé leur capacité à exporter vers un marché (cible : 550* d'ici 2011) :	222	296	323
27. Nombre d'entreprises à avoir tiré parti de la mondialisation (cible : 400* d'ici 2011) :	304	460	438

\* Le calcul des cibles se fait en additionnant les résultats de 2009-2010 et 2010-2011.

- L'année financière a été marquée par la reprise économique mondiale, qui a montré l'importance de diversifier les exportations québécoises, surtout vers les marchés émergents.
- Le nombre d'actions menées pour renforcer la fonction exportation des entreprises québécoises a augmenté de 20,8 % vers les États-Unis. Cependant, le Ministère a pris compte d'un intérêt plus marqué des clientèles pour les marchés émergents. Assurément, la diversification des marchés a été au cœur des préoccupations. Par exemple, le nombre d'actions a augmenté de 142,9 % vers le Brésil et de 200 % vers le Maroc.
- En ce qui concerne le nombre d'actions menées pour aider les entreprises à tirer parti de la mondialisation, celles-ci ont décliné de 38,3 % aux États-Unis mais, en fonction de la volonté de diversifier les exportations québécoises, le nombre de ce type d'actions a augmenté de 300 % à Taiwan et elles ont aussi été menées sur de nouveaux marchés tels que l'Afrique du Sud et l'Égypte.
- Les interventions en commerce international dans chaque pays prioritaire, basées sur une stratégie géographique qui guide l'approche des marchés, ont été adaptées en fonction de la reprise économique et se concentrent sur les moyens les plus efficaces pour soutenir les entreprises dans leurs démarches visant à renforcer leur fonction exportation ou à tirer parti de la mondialisation. À noter que la cible de 550 entreprises d'ici 2011 à avoir renforcé leur capacité à exporter vers un marché a presque été atteinte (518). De plus, pour les entreprises ayant tiré parti de la mondialisation, la cible de 400 entreprises d'ici 2011 a largement été atteinte et se chiffre à 764.
- Ce soutien peut, par exemple, se concrétiser par un diagnostic de la capacité à exporter, l'élaboration d'un plan d'affaires, une contribution financière pour l'embauche d'une ressource ou un soutien dans la détermination d'intermédiaires de ventes.

- Il peut aussi permettre aux entreprises de tirer parti de la mondialisation en effectuant des ventes ou en concluant des transferts de technologie ou des accords industriels.
- Pour ce faire, le Ministère planifie des activités de promotion et soutient financièrement ou techniquement leurs démarches de pénétration de marchés.
- L'ensemble des interventions réalisées en 2010-2011 a ainsi permis aux entreprises du Québec de signer des ententes avec 141 intermédiaires de ventes, de conclure 66 accords industriels ou transferts de technologie, d'effectuer plus de 653 millions de dollars de ventes et de déceler un potentiel de plus de 384 millions de dollars pour des ventes à moyen ou à long terme.
- Les résultats découlent du travail de l'ensemble des intervenants et correspondent parfois à des projets ayant eu lieu avant la présente année financière, mais dont les résultats n'ont été connus qu'en 2010-2011.
- Le Ministère assume un leadership d'intervention par la réalisation d'activités de promotion. Il choisit toutefois, selon le projet, de les mettre en œuvre entièrement, de les faire en concertation avec des associations ou encore d'en confier la réalisation à des partenaires.
- Les actions du Ministère en matière d'internationalisation des entreprises se réalisent en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement du Québec comme ils sont annoncés, notamment, dans le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, dans la Politique internationale du Québec et dans les stratégies sectorielles.

Source : Direction générale des affaires économiques internationales

<sup>27</sup>. Les résultats de 2009-2010 ont été révisés au cours de l'exercice 2010-2011.

## Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

## Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

## Axe d'intervention

L'essor des régions et des secteurs

## Objectif



APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE CRÉNEAUX D'EXCELLENCE DÉTERMINÉS PAR LES RÉGIONS

## Indicateurs et résultats

28. Nombre de projets :

Montant de l'aide financière (M\$) allouée dans le cadre du Fonds de soutien aux créneaux d'excellence :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre de projets	178	197	160
Montant de l'aide financière (M\$)	11,2	12,2	14,1

- Le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) est une démarche stratégique de développement économique qui repose sur la notion d'excellence et vise à positionner les régions du Québec comme le siège de compétences industrielles spécifiques reconnues en Amérique et dans le monde.
- Il s'appuie sur les forces régionales ainsi que sur le regroupement, la mobilisation et le dynamisme des gens d'affaires et des intervenants économiques en région qui se définissent une stratégie commune et mettent en place les conditions indispensables au développement et au rayonnement de leur créneau d'excellence.
- Le développement d'un créneau d'excellence s'articule autour d'un ensemble d'activités économiques interreliées, regroupées sur un territoire défini et qui collaborent et entretiennent des relations fréquentes. Un tel développement s'effectue dans le but d'assurer un développement durable des économies régionales et de se démarquer, de façon compétitive, sur les marchés intérieur et international.
- Au 31 mars 2011, 45 stratégies et plans d'action pour le développement d'autant de créneaux d'excellence, dont 2 en 2010-2011, ont fait l'objet d'une entente de mise en œuvre entre le gouvernement et les partenaires de chacune des régions visées.
- Le Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence permet d'appuyer les projets et les activités s'inscrivant dans les stratégies et les plans d'action élaborés pour le développement des créneaux d'excellence régionaux.

- En 2010-2011, dans le cadre du Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence, un montant global de 11,2 millions de dollars a été autorisé en appui à 178 projets et activités structurants, dont le coût total s'élève à 34,6 millions de dollars.
- Les projets et les activités soutenus ont un effet structurant sur le développement d'un ou des créneaux d'une région et visent notamment :
  - l'établissement d'alliances, de partenariats, de réseaux et de maillages entre les entreprises ainsi qu'entre les entreprises et les organismes de recherche et de formation;
  - la recherche et la préparation de projets d'investissement porteurs;
  - la mobilisation, la promotion et la diffusion d'information stratégique;
  - la réalisation d'activités de veille et de prospective;
  - la coopération interrégionale et transfrontalière;
  - les activités de coordination et de suivi de la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action de développement des créneaux d'excellence.
- Du point de vue international, un symposium entre les pôles de compétitivité français et les créneaux d'excellence québécois s'est tenu en France les 24, 25 et 26 novembre 2010. Ce dernier a permis de conclure 26 ententes de partenariats, et 70 projets ont fait l'objet de discussions sur les thèmes de l'aéronautique, des sciences de la santé, des textiles techniques / nouveaux matériaux et des aliments santé / nutraceutiques. Cet événement illustre le rayonnement de plus en plus international des créneaux d'excellence québécois

Source: Direction générale des services aux entreprises

**Enjeu**

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

**Axe d'intervention**

L'essor des régions et des secteurs

## Objectif

# 23

COLLABORER AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DES TERRITOIRES QUI FONT FACE À UNE SITUATION DE CRISE

**Indicateur et résultats<sup>28</sup>**

29. Pourcentage cumulatif du budget réservé aux MRC pour des projets dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles :

2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
100	93,6	82,0	71,8	46,6

- À la suite du discours sur le budget 2005-2006 et de l'annonce en octobre 2006 du Plan de soutien au secteur forestier, le Ministère s'est vu confier la gestion d'un budget de 60 millions de dollars – réparti sur 5 ans – pour soutenir les municipalités monoindustrielles et les communautés forestières dans leurs démarches visant la relance et la diversification de leur économie.
- Dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM), le MDEIE intervient en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Le rôle du MAMROT consiste à conclure avec des MRC des contrats prévoyant la formation de comités locaux de relance. Ces comités sont chargés, notamment, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement.
- Pour sa part, le MDEIE, dans le cadre du FAMM, soutient les projets d'entreprises qui s'inscrivent dans ces plans. Plus concrètement, il appuie la démarche de diversification des MRC admissibles en leur réservant chacune une somme maximale de 750 000 \$. En date du 31 mars 2011, 62 MRC ont obtenu une enveloppe dans le cadre du FAMM.
- L'enveloppe budgétaire globale se chiffre à 60 millions de dollars, pour ces 62 MRC, ce qui représente un pourcentage cumulatif de 100 % du budget au 31 mars 2011.
- Les projets d'entreprises appuyés par le FAMM s'inscrivent dans les objectifs et les orientations des plans de diversification et de développement des MRC, dans l'un des volets suivants :
  - aide à la modernisation;
  - expansion ou conversion des activités d'une entreprise;
  - aide à la création de nouvelles entreprises;
  - aide à la prospection des investissements.
- De plus, au 31 mars 2011, un total de 777 dossiers ont été autorisés dans les 62 MRC, y compris les projets d'envergure. Ces projets représentent une aide financière globale de 46,1 millions de dollars. Les investissements totaux pour ces projets sont estimés à 399,5 millions de dollars.

Source : Direction générale des services aux entreprises

**28.** Le calcul des résultats de l'indicateur a été ajusté pour chacune des années afin d'y inclure les pourcentages cumulatifs du budget réservés, dans les 62 MRC, pour la réalisation de projets d'envergure. Ainsi, ces projets se traduisent par l'ajout des pourcentages suivants aux résultats présentés dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 : 7,9 % en 2006-2007, 9,3 % en 2007-2008, 14,8 % en 2008-2009 et 21,4 % en 2009-2010.

## Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère



## Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation



## Axe d'intervention

L'essor des régions et des secteurs

## Objectif



FAVORISER LA RELANCE OU L'EXPANSION DES SECTEURS FAISANT FACE À DES DÉFIS

## Indicateur et résultats

30. Nombre d'initiatives réalisées :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
52	42	43

- Pour soutenir le développement des secteurs industriels du Québec, le Ministère porte une attention particulière aux secteurs qui doivent affronter des défis, dont certains secteurs traditionnels importants tels que ceux de la mode et des vêtements. Il met également l'accent sur l'essor des secteurs de pointe en émergence que sont la filière éolienne ainsi que l'environnement et les technologies vertes. Enfin, il continue de soutenir les secteurs de classe mondiale, dont l'aéronautique, la biopharmaceutique et les technologies de l'information et des communications (TIC).
- Ainsi, le Ministère s'est donné des stratégies et des plans d'action sectoriels qu'il met en œuvre de concert avec ses partenaires afin d'en maximiser les retombées. Les efforts ont ainsi été canalisés pour mettre en place des initiatives d'importance pour l'essor des secteurs-clés du Québec, dont on trouve quelques exemples ci-contre.
- En mettant de l'avant ces initiatives, le Ministère souhaite mieux appuyer les entreprises en ce qui a trait aux défis qu'elles doivent relever en matière d'accroissement des investissements, d'accès aux marchés étrangers et d'innovation.

	Exemples d'activité ou de projet réalisé
Soutien à l'émergence de projets d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la Corporation MacDonald, Dettwiler et associés (MDA) pour la mise en place d'un centre d'excellence en conception et en fabrication de charges utiles de satellites</li> <li>- Participation à la relance des Chantiers Davie en fonction du potentiel de contrats pour le Québec de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale</li> </ul>
Soutien au développement de secteurs d'avenir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination de la mise en place d'un programme d'aide temporaire aux projets éoliens (PATPE)</li> <li>- Soutien à une étude pour évaluer la faisabilité et la rentabilité de la création d'un parc industriel multimodal à vocation logistique</li> </ul>
Organisation d'activités ou participation à des activités, au Québec ou à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des entreprises québécoises présentes au World Congress on Information Technology 2010 (WCIT)</li> <li>- Soutien à la mise en place d'un programme de promotion de l'industrie du meuble</li> <li>- Participation à la mise en place du Forum permanent d'échanges sur la santé</li> </ul>
Publication d'information favorisant le repérage d'occasions d'affaires pour les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profils sectoriels : services de télécommunications, multimédia, microélectronique, industrie manufacturière du matériel médical et des véhicules récréatifs motorisés</li> </ul>

Source : Direction générale des secteurs stratégiques et des projets économiques

**Enjeu**

Une organisation performante

**Orientation**

Optimiser l'utilisation des ressources

**Axe d'intervention**

La modernisation des pratiques de gestion



**Objectif**  
 METTRE EN PLACE DES PRATIQUES,  
 DES OUTILS ET DES SERVICES  
 PERMETTANT D'AMÉLIORER LA  
 GESTION DE L'INFORMATION ET  
 LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE  
 DE SERVICES AU MINISTÈRE

Dans le but d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services, le Ministère a mis en place quatre initiatives qui se sont concrétisées de la manière décrite ci-dessous.

- En matière d'amélioration de la gestion de l'information :
  - le projet Gestion des documents sur support papier, qui s'est terminé en décembre 2010, a permis le déploiement d'un plan de classification ainsi que d'un calendrier de conservation visant une gestion plus efficace et un meilleur repérage des documents papier au Ministère;
  - il y a eu production d'un plan triennal en sécurité de l'information et d'un plan de relève des actifs informationnels. De plus, une architecture technologique ainsi qu'une analyse de risque ont été réalisées, de façon à améliorer la gestion, la disponibilité et la sécurité des actifs informationnels du Ministère.

**Indicateur et résultats**

31. Nombre d'initiatives mises en place :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
31. Nombre d'initiatives mises en place :	4	2	4

- En matière de prestation électronique de services :
  - mise en place, en juillet 2010, du système Gestion de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (GLR), qui permet aux entreprises manufacturières ou importatrices de produits rembourrés au Québec d'obtenir ou de renouveler en ligne leur permis de rembourrage;
  - réalisation de plusieurs prérequis indispensables au projet ministériel de prestation électronique de services (PES) :
    - définition de la stratégie de réalisation du projet;
    - dépôt du plan d'affaires permettant de soutenir la démarche du MDEIE en matière de PES au ministère des Services gouvernementaux (MSG) de même qu'au Conseil du trésor et obtention de son approbation par celui-ci;
    - publication d'un appel d'offres public qui va permettre la mise en place de l'infrastructure technologique ainsi que le développement des services Web communs à être utilisés dans le cadre de la PES.

**Source:** Direction générale des services à la gestion

## Enjeu

Une organisation performante



## Orientation

Optimiser l'utilisation des ressources



## Axe d'intervention

La modernisation des pratiques de gestion

## Objectif



MISER SUR UNE GESTION  
PROACTIVE ET INTÉGRÉE  
DES RESSOURCES HUMAINES

- Le Ministère a mis en œuvre neuf nouvelles actions afin d'assurer une gestion proactive et intégrée de ses ressources humaines. Ces actions s'ajoutent à celles réalisées annuellement en matière de planification, d'attraction, de motivation, de développement, de transfert d'expertise, de reconnaissance, de rétention des ressources humaines ou de pratiques organisationnelles favorables à la santé au travail.
- Certaines des actions énumérées ci-contre répondent directement aux enjeux démographiques liés à l'attraction de la main-d'œuvre, à la relève et au transfert d'expertise. Elles contribuent donc également aux résultats de l'action 9 du Plan d'action de développement durable 2008-2011, présentés à la p. 52.

### Dotation et attraction de la main-d'œuvre

- Tenue d'une réserve de candidatures à la promotion pour doter des emplois d'encadrement de classe 2 afin de répondre à des besoins organisationnels;
- Tenue d'un concours de recrutement pour doter des emplois d'encadrement de classe 3, notamment pour pourvoir un poste dans le secteur des équipements de transport;
- Tenue d'une réserve de candidatures en recrutement d'agents de développement industriel afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans plusieurs régions de la province;
- Participation du Ministère aux journées carrières dans certaines universités;
- Réalisation d'entrevues de départ pour documenter les motifs et cibler des améliorations qui permettront la rétention du personnel.

## Indicateur et résultats

32. Nombre d'actions mises en œuvre :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
9	11	12

### Santé

- Planification du transfert des services du programme d'aide aux employés vers le Centre de services partagés du Québec, effectif au 1<sup>er</sup> avril 2011.

### Développement et transfert d'expertise

- Mise sur pied de la première cohorte pour le diplôme d'études supérieures spécialisé en développement économique de l'Université Laval;
- Création et tenue de capsules d'information sur les modifications aux conventions collectives pour les gestionnaires;
- Élaboration des plans de développement des compétences des directions générales du Ministère.

Source : Direction générale des services à la gestion

**Enjeu**

Une organisation performante

**Orientation**

Optimiser l'utilisation des ressources

**Axe d'intervention**

La modernisation des pratiques de gestion



**Objectif**  
FAVORISER UNE SAINTE GESTION  
DES FONDS PUBLICS ET L'AMÉLIO-  
RATION DE LA PERFORMANCE PAR  
L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES  
ET DES SERVICES DU MINISTÈRE

Le Plan triennal d'évaluation 2010-2013 s'est concrétisé par la réalisation de plusieurs évaluations, lesquelles constituent un outil d'aide à la décision, qui fournit un éclairage sur la pertinence d'un programme, d'une mesure ou d'un organisme, sur l'atteinte des objectifs de ceux-ci et sur leurs effets, et qui propose des améliorations en matière de gestion axée sur les résultats.

#### **Programme d'aide aux entreprises (PAE) (du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2010)**

- 2 648 projets autorisés, dont 2 635 sont terminés au 31 mars 2010, pour un montant d'aide accordée de 65,5 millions de dollars.
- Les 65,5 millions de dollars d'aide autorisée durant la période évaluée ont permis la réalisation de projets totalisant 294,4 millions de dollars, soit un effet de levier de 3,5.
- Des 1 147 entreprises clientes (montant versé-projet terminé), 84 % estiment être plus compétitives grâce à la réalisation d'un projet du PAE et 94 % déclarent avoir innové.

#### **Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles (PSPFI) (du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2010)**

- 766 projets autorisés, dont 570 projets sont terminés au 31 mars 2010, pour un montant d'aide dépensée de 32,2 millions de dollars. Les 32,2 millions de dollars d'aide dépensée durant la période évaluée ont permis la réalisation de projets totalisant 168 millions de dollars, soit un effet de levier de 4,2. Parmi les entreprises et les organisations participantes aux activités des projets financés, 90 % sont satisfaites des services reçus.
- Les 570 projets terminés ont contribué à atteindre l'un ou l'autre des quatre objectifs du PSPFI.

**Indicateur et résultats**

33. Nombre d'évaluations réalisées :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
8	8	5

#### **Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN) – Évaluation des projets normés (du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2010)**

- 67 projets autorisés pour un montant d'aide accordée de 12,4 millions de dollars. Réalisation de plusieurs activités de promotion, de valorisation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat.
- 11 nouvelles entreprises technologiques créées, 17 nouvelles entreprises collectives créées (coopératives et OSBL) dans le domaine des arts et de la culture.

#### **Soutien à l'entrepreneuriat dans les communautés noires (du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2010)**

- Financement de 2,1 millions de dollars pour le soutien à l'entrepreneuriat dans les communautés noires.
- 6 620 personnes des communautés noires informées et sensibilisées à l'entrepreneuriat. 884 participations d'entrepreneurs et d'aspirants entrepreneurs à différentes activités de formation organisées par les interfaces. 40 entreprises en démarrage et 25 nouvelles entreprises ont été accompagnées par les interfaces.

#### **Soutien aux organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF) (du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2010)**

- 7,4 millions de dollars consentis par le MDEIE : 5,8 millions de dollars pour le fonctionnement des organismes, 1 million de dollars pour la capitalisation des 5 nouveaux ORSEF et 604 000 dollars accordés à Filaction pour le soutien des ORSEF.
- 182 nouveaux prêts à autant d'entrepreneures, totalisant 3,12 millions de dollars. L'effet de levier de ces prêts est de 3,26. Création de 284 emplois et maintien de 405 autres emplois.

**Enjeu**

Une organisation performante

**Orientation**

Optimiser l'utilisation des ressources

**Axe d'intervention**

La modernisation des pratiques de gestion

**Objectif**

FAVORISER UNE SAINTE GESTION DES FONDS PUBLICS ET L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE PAR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE (suite)

**Institut national d'optique (INO) (du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2010)**

- 47,8 millions de dollars de financement versé par le MDEIE, dont 35 millions de dollars pour le soutien au fonctionnement de l'organisme et 12,8 millions de dollars pour le soutien de ses infrastructures de recherche.
- Le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus est de 94 %. 97 déclarations d'invention, se traduisant par 71 demandes de brevets, 125 brevets détenus, 42 licences délivrées et 5 entreprises dérivées créées de 2006 à 2010. 251 publications et 284 communications scientifiques. Répercussions économiques des activités de l'INO évaluées à 200 millions de dollars. Maintien de 201 emplois en moyenne par année.

**Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) (du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2010)**

- 6,1 millions de dollars de financement versé par le MDEIE pour soutenir le fonctionnement de l'organisme (du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2011). Un effet de levier moyen de 2,09 du financement du MDEIE et un taux d'auto-financement moyen de 67,6 %. Des taux de satisfaction de la clientèle et des chercheurs interrogés supérieurs à 70 %, ainsi que des pratiques de transfert adéquates et variées.
- Une amélioration de la capacité d'innovation de la majorité des clients interrogés et une augmentation des occurrences d'innover des clients en matière de façons de travailler, d'offrir des produits et des services et d'organiser le travail, à la suite de l'intervention du CEFRIO. Les projets ou les activités du CEFRIO ont contribué au maintien de 41 emplois et à la création de 18 emplois.

**Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) (du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2010)**

- 5,9 millions de dollars de financement versé par le MDEIE pour soutenir le fonctionnement de l'organisme. 30 organisations membres du CIRANO au 31 mai 2010. Un effet de levier moyen de 2,72 du financement et un taux d'auto-financement moyen de 64 %. Une amélioration de la capacité d'innovation de plus de la majorité des clients et des partenaires interrogés par sondage.

**Source :** Direction générale des politiques et des sociétés d'État



## 2. LES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2010-2011

Comme c'est le cas chaque année, dans le cadre des travaux du budget de dépenses du gouvernement, le Ministère a produit son Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011 présenté au volume III du *Budget de dépenses 2010-2011*.

Cette planification annuelle contient les principales actions, ayant un enjeu budgétaire important, que le Ministère comptait réaliser pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques.

Pour chacune de ces actions envisagées pour 2010-2011, les tableaux ci-dessous font référence à des sections du rapport annuel traitant de résultats qui s'y rapportent.

### Orientation 1 : Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique

Action envisagée	Section du rapport annuel où des résultats sont présentés
Effectuer le suivi de mesures de relance économique sous la responsabilité du Ministère et appuyer les acteurs économiques dans la relance	- <b>Objectif 1</b> (leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de mesures de relance économique, p. 9)
Poursuivre, de concert avec la communauté d'affaires, la vigie économique et le suivi de la situation des entreprises, dans un contexte de relance	

### Orientation 2 : Orienter le développement économique et scientifique

Action envisagée	Section du rapport annuel où des résultats sont présentés
Élaborer une nouvelle stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation afin de poursuivre les efforts du Québec en la matière	- <b>Objectif 2</b> (rôle-clé dans le développement économique et scientifique, p. 11)
Élaborer ou participer à l'élaboration de politiques, stratégies, plans d'action, réglementations ou mesures d'envergure gouvernementale	- <b>Objectif 2</b> (rôle-clé dans le développement économique et scientifique, p. 11)
Travailler avec les partenaires ou œuvrer auprès de groupes, autant publics que privés, de façon à favoriser la création d'un environnement propice à la prospérité du Québec	- <b>Objectif 3</b> (collaboration et maillage au sein des milieux économiques et scientifiques, p. 13)

### Orientation 3 : Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Action envisagée	Section du rapport annuel où des résultats sont présentés
Compléter la mise en œuvre de l'actuelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation	- <b>Objectif 3</b> (collaboration et maillage au sein des milieux économiques et scientifiques, initiatives internationales de recherche, p. 13) - <b>Objectif 4</b> (infrastructures de recherche, p. 14) - <b>Objectif 5</b> (recherche industrielle, p. 15)

### Orientation 3 : Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international (suite)

Action envisagée	Section du rapport annuel où des résultats sont présentés
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif 6</b> (compréhension face à la science et à la technologie et relève dans ces domaines, p. 16)</li> <li>- <b>Objectif 7</b> (valorisation et transfert des résultats de la recherche, p. 17)</li> <li>- <b>Objectif 8</b> (maturation et amorçage de la chaîne d'innovation, p. 18)</li> <li>- <b>Objectif 9</b> (centres collégiaux de transfert de technologie, p. 19)</li> <li>- <b>Objectif 12</b> (développement de produits, leur commercialisation et l'intégration du design, p. 22)</li> <li>- <b>Objectif 13</b> (projets d'investissement, Programme d'attraction et de rétention des investissements en recherche, p. 23)</li> <li>- <b>Objectif 16</b> (personnel hautement qualifié dans les entreprises, emploi en recherche et en innovation ainsi que bourses en milieu de pratique, p. 27)</li> </ul>
Poursuivre l'appui aux projets d'infrastructures du savoir, afin de consolider et de renforcer l'excellence de la recherche au Québec	- <b>Objectif 4</b> (infrastructures de recherche, p. 14).

### Orientation 4 : Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Action envisagée	Section du rapport annuel où des résultats sont présentés
Mettre en œuvre des stratégies telles que le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, la Stratégie biopharmaceutique québécoise, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, la Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement, la Stratégie pour le développement de toutes les régions et une approche de diversification économique destinée aux municipalités monoindustrielles	<p>Les résultats liés à la mise en œuvre de chacune des stratégies sont présentés sous des objectifs qui diffèrent selon la stratégie. Les objectifs mentionnés ci-après peuvent contenir des résultats pour l'une ou l'autre des stratégies du Ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif 2</b> (rôle-clé dans le développement économique et scientifique, p. 11)</li> <li>- <b>Objectif 3</b> (collaboration et maillage au sein des milieux économiques et scientifiques, p. 13)</li> <li>- <b>Objectif 5</b> (recherche industrielle, p. 15)</li> <li>- <b>Objectif 9</b> (centres collégiaux de transfert de technologie, p. 19)</li> <li>- <b>Objectif 10</b> (mesures d'appui à la productivité, p. 20)</li> <li>- <b>Objectif 11</b> (meilleures pratiques d'affaires, p. 21)</li> <li>- <b>Objectif 12</b> (développement de produits, leur commercialisation et l'intégration du design, p. 22)</li> <li>- <b>Objectif 13</b> (projets d'investissement, p. 23)</li> <li>- <b>Objectif 14</b> (capital de risque, p. 24)</li> <li>- <b>Objectif 16</b> (emploi en recherche et en innovation, p. 27)</li> <li>- <b>Objectif 19</b> (ouverture des marchés et promotion des domaines québécois d'excellence, p. 30)</li> <li>- <b>Objectif 21</b> (développement international des entreprises, p. 32)</li> <li>- <b>Objectif 22</b> (créneaux d'excellence, p. 33)</li> <li>- <b>Objectif 23</b> (territoires faisant face à une situation de crise, p. 34)</li> <li>- <b>Objectif 24</b> (relance ou expansion des secteurs faisant face à des défis, p. 35)</li> <li>- <b>Action 2</b> (sensibilisation des clientèles et des partenaires, p. 46)</li> <li>- <b>Action 5</b> (pratiques de production responsable dans les entreprises, p. 49)</li> <li>- <b>Action 6</b> (Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, p. 50)</li> </ul>

#### Orientation 4 : Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation (suite)

Action envisagée	Section du rapport annuel où des résultats sont présentés
De concert avec les partenaires, renforcer et mettre en valeur l'entrepreneuriat québécois	- <b>Objectif 17</b> (entrepreneuriat au sein de clientèles spécifiques, p. 28) - <b>Objectif 18</b> (création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs, p. 29)
Susciter l'émergence de projets stratégiques et structurants chez les entreprises et les soutenir dans les étapes menant à la concrétisation de leurs investissements	- <b>Objectif 12</b> (développement de produits, leur commercialisation et l'intégration du design, p. 22) - <b>Objectif 13</b> (projets d'investissement, p. 23)
Inciter les sociétés de capital de risque à investir davantage dans les firmes québécoises et à accroître leur participation dans des fonds de capital de risque au Québec	- <b>Objectif 14</b> (capital de risque, p. 24)
Assurer la réalisation des plans d'action découlant de la signature des ententes de mise en œuvre conclues pour développer les créneaux d'excellence déterminés par les régions dans le cadre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)	- <b>Objectif 22</b> (créneaux d'excellence, p. 33)
Concourir à l'ouverture des marchés et à la promotion des domaines québécois d'excellence	- <b>Objectif 19</b> (ouverture des marchés et promotion des domaines québécois d'excellence, p. 30)
Soutenir le développement international des entreprises et les accompagner dans leurs démarches visant les marchés hors Québec	- <b>Objectif 20</b> (accompagnement des entreprises dans leurs démarches, p. 31) - <b>Objectif 21</b> (développement international des entreprises, p. 32)

#### Orientation 5 : Optimiser l'utilisation des ressources

Action envisagée	Section du rapport annuel où des résultats sont présentés
Réviser les façons de faire au Ministère en poursuivant, notamment, l'évolution de Clientis, l'outil ministériel de gestion de la relation avec la clientèle et l'adoption de nouvelles pratiques de gestion des documents	- <b>Objectif 25</b> (pratiques, outils et services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services, p. 36)
Mettre en œuvre les programmes de relève du personnel misant principalement sur l'attraction, la motivation et la rétention du personnel	- <b>Objectif 26</b> (gestion proactive et intégrée des ressources humaines, p. 37)
Lancer et promouvoir la nouvelle version du site Internet du Ministère qui sera résolument axée sur l'amélioration du service à la clientèle	- <b>Objectif 25</b> (pratiques, outils et services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services, p. 36)
Accélérer la réalisation de pages Web destinées à des clientèles internationales	- <b>Objectif 25</b> (pratiques, outils et services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services, p. 36)

### 3. LES RÉSULTATS LIÉS À LA DÉCLARATION DE SERVICES

La Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes actuelle est en vigueur depuis mars 2009. Elle montre l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à ses clientèles et à les améliorer de façon continue.

#### Nos engagements portent sur :

- l'accessibilité des services;
- l'accueil par un personnel courtois, professionnel et respectueux;
- le traitement rigoureux des demandes;
- l'amélioration continue des services selon les besoins de la clientèle.

Pour en savoir davantage, un **tableau synoptique de la Déclaration de services est présenté à l'annexe 3, dans la pochette à la fin du document.**

En 2010-2011, un plan d'action ministériel a été réalisé afin d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de services. Les principales actions réalisées ont porté sur les engagements qui ont trait au site Internet.

#### Le site Internet

Le Ministère a complété le virage clientèle de son site Internet, dont l'objectif principal était de faciliter l'accès à l'information et à ses services.

La structure de l'information a été revue de façon à répondre directement aux objectifs poursuivis par la clientèle et à faciliter l'accès à l'information sur les programmes, les services et les activités du Ministère. Ainsi, seule l'information susceptible de répondre adéquatement aux besoins de l'internaute est présentée, ce qui simplifie grandement ses démarches.

Chaque page du site comporte maintenant un point de contact en relation directe avec l'information qui y est présentée, ce qui facilite l'accès aux services.

L'utilisation d'un langage clair et accessible a fait l'objet d'une attention particulière.

Le site révisé comporte un grand nombre de fils RSS spécialisés permettant à la clientèle de s'abonner à l'information qui l'intéresse, par exemple, par secteurs d'activité, par régions ou même selon les marchés d'exportation. Tout ajout au site étant directement relayé à ces fils RSS, il est facile de se tenir informé en fonction de ses propres besoins.

Par ailleurs, le Ministère enrichit quotidiennement son site et assure une présence appréciée auprès de plus de 2 000 abonnés au réseau social Twitter par l'ajout d'actualités, de nouvelles données sur le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que par la promotion d'activités de formation et de perfectionnement à l'intention de sa clientèle.

La fréquentation est stable par rapport à celle de l'année 2009-2010; la moyenne est de 182 709 visites par mois. Le nombre de pages vues a augmenté de 29 % par rapport à celui de l'an dernier. La page d'accueil demeure la page la plus populaire.

**Tableau 1 – Fréquentation du site Internet ministériel de 2007-2008 à 2010-2011**

Indicateur opérationnel	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Nombre de visites	2 192 506	2 201 224	1 694 638	1 934 954
Nombre de pages vues	14 726 911	11 398 935	10 027 912	6 548 904
Nombre de fichiers téléchargés	822 568	812 540	722 107	210 544
Moyenne de visites mensuelles	182 709	183 435	141 220	161 246
Moyenne quotidienne des visites	6 007	6 031	4 643	5 301
Nombre de pages vues par visite*	6,74	5,27	5,99	3,53

\* Le nombre de pages vues par visite est calculé à partir des moyennes mensuelles de pages vues.

En ce qui concerne l'accessibilité aux personnes handicapées, notre site Web respecte la plupart des normes établies ainsi que la norme gouvernementale proposée pour toute page créée ou modifiée à partir du 1<sup>er</sup> février 2011. Un service d'assistance a également été mis à la disposition des internautes ayant de la difficulté à remplir un formulaire ou désirant obtenir une version accessible d'un document créé avant cette date.

Enfin, un service transactionnel permettant la demande et le renouvellement des permis de remboursement a été mis en ligne au cours de l'année.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'amélioration continue des services, une analyse des données sur la satisfaction de la clientèle recueillies lors de l'évaluation des programmes a montré que les clientèles jointes sont satisfaites des services reçus dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises (PAE).

#### Le traitement des plaintes sur la qualité des services

Nous nous engageons à :

- vous faire parvenir un accusé de réception dans la même journée pour les plaintes écrites;
- donner suite à chaque plainte dans les meilleurs délais ou à vous informer des motifs qui pourraient justifier un délai de traitement.

Au cours de l'année, le bureau des plaintes a reçu deux plaintes. De celles-ci, une plainte a été jugée irrecevable puisqu'elle touchait les services d'un organisme ne relevant pas du Ministère et l'autre demeurait en traitement à la fin de l'année 2010-2011. Enfin, le bureau des plaintes a terminé le traitement d'une plainte reçue pendant l'année 2009-2010.

## 4. LES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2011

Les résultats liés à la troisième année de mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2008-2011 (PADD) sont présentés par actions.

Ces actions contribuent à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Comme l'illustre la figure 2 ci-dessous, les 12 actions du PADD contribuent à 5 des 9 orientations de la Stratégie. En outre, les 12 actions sont alignées sur 8 des 29 objectifs de la Stratégie. Les explications relatives aux objectifs gouvernementaux non visés par le PADD du Ministère sont fournies à l'intérieur du PADD lui-même.

### Un plan d'action rattaché à la planification stratégique

Les résultats pour les actions 8, 11 et 12 sont présentés dans la section des résultats du Plan stratégique 2009-2011 aux pages indiquées ci-contre.



Action	Page
8. Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises ( <b>également l'objectif 15 du Plan stratégique</b> )	25
11. Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques ( <b>également l'objectif 17 du Plan stratégique</b> )	28
12. Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs ( <b>également l'objectif 18 du Plan stratégique</b> )	29

Un tableau synoptique du Plan d'action de développement durable est présenté à l'annexe 4, dans la pochette à la fin du document.

Figure 2 – Contribution du Plan d'action de développement durable 2008-2011 du Ministère aux orientations gouvernementales

ENJEUX GOUVERNEMENTAUX				
Développer la connaissance – Promouvoir l'action responsable – Favoriser l'engagement				
ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES				
1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover	3- Produire et consommer de façon responsable	5- Répondre aux changements démographiques	6- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	9- Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques
3 actions	4 actions	2 actions	1 action	2 actions

**Orientation gouvernementale**

1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover

**Objectif gouvernemental**

1- Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

**Objectif ministériel**

1- Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires

**Action**

**SENSIBILISER ET INFORMER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Indicateur, résultats et cible**

Pourcentage du personnel joint par les activités de sensibilisation au développement durable (cible: 80 %) :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
64	43	17

**Gestes et suivis**

Conception d'outils de sensibilisation

Réalisé

Ateliers de sensibilisation auprès du personnel

En continu

Diffusion de nouvelles dans l'intranet ministériel

En continu

- Plusieurs activités ont été réalisées pour contribuer à l'atteinte de la cible ministérielle de 80 %, qui correspond également à la cible gouvernementale.
- De décembre 2010 à mars 2011, le personnel du MDEIE a été sollicité par les autorités du Ministère pour participer à des ateliers de sensibilisation portant sur :
  - le développement durable au sein de l'Administration publique;
  - les bénéfiques d'une démarche de développement durable en entreprise;
  - les meilleures pratiques d'affaires pour améliorer les répercussions sociales et environnementales des activités économiques.
- À cet effet, 10 ateliers ont été organisés pour joindre le personnel à Québec et à Montréal et 6 conférences Web ont été réalisées pour joindre le personnel en région.
- De plus, 35 employés ont eu l'occasion d'être sensibilisés au développement durable lors de la journée d'accueil le 2 novembre 2010.
- Au total, 522<sup>29</sup> personnes ont été jointes depuis 2008-2009. Le taux du personnel joint par une activité de sensibilisation au développement durable est donc passé de 43 % à 64 %. Cela étant, le MDEIE reconnaît que des efforts doivent être consacrés en continu pour assurer la participation du personnel à des activités de sensibilisation. La tenue d'ateliers et de conférences se poursuivra donc en 2011-2012.

- Aux ateliers de sensibilisation du personnel s'ajoute la publication de plusieurs nouvelles dans l'intranet du Ministère portant sur des thématiques liées au développement durable. En 2010-2011, 12 nouvelles ont été publiées sur l'eau, les habitudes d'impression, le transport durable, etc. Le personnel a également été invité à s'engager dans le Défi Climat 2011, la plus vaste campagne de mobilisation pour la lutte contre les changements climatiques au Québec.
- Notons que le Ministère participe aussi aux activités de sensibilisation et de formation sur le développement durable organisées par le MDDEP. En 2010-2011, le MDEIE a participé aux formations sur les nouvelles règles d'acquisition, la conception d'imprimés plus respectueux de l'environnement et les outils de sensibilisation. Le MDEIE a également participé à plusieurs rencontres interministérielles de réflexion et d'échanges d'idées, notamment sur les orientations 7, 8 et 9<sup>30</sup> de la Stratégie gouvernementale de développement durable.
- Enfin, selon les résultats du sondage réalisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en mars 2011 auquel le MDEIE a participé, 90 % des employés de l'Administration publique québécoise sont sensibilisés au développement durable. Ainsi, les ministères et organismes ont été invités à considérer la cible gouvernementale de 80 % comme étant atteinte.

Sources : Toutes les directions générales

<sup>29</sup>. Ce nombre correspond aux personnes ayant participé à une activité de sensibilisation ou à un atelier et faisant encore partie de l'effectif total au 31 mars 2011. L'effectif total s'établit quant à lui à 814 personnes. L'effectif total utilisé aux fins du calcul est composé du personnel régulier et occasionnel, et exclut les stagiaires, les étudiants, les employés en congé sans solde, en congé de maternité, en prêt de service externe ou en préretraite.

<sup>30</sup>. Ces orientations sont respectivement : Sauvegarder et partager le patrimoine collectif, Favoriser la participation à la vie collective et Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

**Orientation gouvernementale**

1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover

**Objectif gouvernemental**

1- Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

**Objectif ministériel**

1- Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires

**Action**
**SENSIBILISER ET INFORMER LES CLIENTÈLES ET LES PARTENAIRES DU MINISTÈRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
**Indicateurs et résultats**

- Nombre d'initiatives contribuant à sensibiliser les clientèles sur les pratiques et technologies qui concourent au développement durable :
- Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques joints par une session de formation sur les MPA :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
8	3	3
685	823	1 037

**Gestes et suivis**

Élaboration d'une stratégie de sensibilisation des entreprises

Réalisé

Rédaction d'outils de sensibilisation des entreprises au développement durable (formations, présentations, etc.)

En continu

Compilation des résultats du sondage sur le développement durable réalisé auprès de plus de 4 200 entreprises

Réalisé

- L'année 2010-2011 marque le lancement de la section « développement durable » du site Internet du Ministère. Comportant des outils, formations, études, analyses, etc., cette section est au cœur de la promotion de l'offre de service du MDEIE en matière de développement durable.
- Dans le cadre des travaux interministériels de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises privées (voir action 10) et des travaux du Comité de développement durable du Ministère, le MDEIE a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation des entreprises et des clientèles qui a été approuvée par le Secrétariat à la communication gouvernementale.
- Le MDEIE a également compilé les résultats du sondage auquel plus de 4 200 répondants avaient participé et qui visait à évaluer la prise en compte d'une vingtaine d'enjeux pouvant contribuer à l'engagement des entreprises dans une démarche de développement durable. Ces résultats ont alimenté plusieurs initiatives de sensibilisation et d'information des clientèles. Le rapport du sondage est également disponible sur le site Internet du Ministère (cliquer sur l'onglet « s'améliorer », puis sur « développement durable » et aller à la section « études et analyses »<sup>31</sup>).

Les initiatives des partenaires soutenus par le MDEIE contribuent aussi à la sensibilisation des entreprises au développement durable :

- d'une part, l'Institut de développement de produits a organisé, en 2010-2011, 6 séminaires de formation, et 15 conférences de sensibilisation sur l'écoconception ont été réalisées, ce qui a permis de joindre 1 079 personnes, dont 228 en provenance de l'industrie (les autres venaient d'associations, d'OSBL, de maisons d'enseignement et d'entreprises de services);
- d'autre part, le MDEIE a offert une aide financière de 50 000 \$ pour la réalisation du projet PME en marche vers le développement durable : Colloque international du Réseau entreprise et développement durable, qui a pour objectif de stimuler la production et l'intégration des connaissances en matière de développement durable dans les PME. Le colloque aura lieu en octobre 2011 et vise à attirer environ 200 participants.

- Par l'intermédiaire des formations MPA, notamment la formation Amorcer une démarche de développement durable, plusieurs entreprises sont appelées à améliorer les retombées sociales, environnementales et économiques de leurs activités.

Le MDEIE intègre progressivement la préoccupation du développement durable dans toutes ses formations MPA. Par ailleurs, une nouvelle formation MPA sur l'écoconception, une pratique incontournable dans une démarche de développement durable, a été élaborée. Enfin, le nombre de sessions Amorcer une démarche de développement durable en entreprise est relativement stable (8 sessions en 2009-2010 et 7 sessions en 2010-2011).

	Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques joints	Nombre d'entreprises jointes
- Diffusion de 7 sessions de formation MPA Amorcer une démarche de développement durable en entreprise	45	42
- Diffusion de 63 sessions de formation MPA s'inscrivant dans une démarche de développement durable*	640	388

\* Les sessions qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable sont les suivantes : Défi Innovation; Relève entrepreneuriale : Réussir son transfert de direction!; Production à valeur ajoutée; Amélioration continue : une stratégie d'entreprise; *kaizen*; *Toyoya Way* et le quotient industriel; Meilleures pratiques en développement de produits; Méthode d'organisation 5S; Leadership et mobilisation des personnes et Gestion proactive de la main-d'œuvre; Écoconception : concevoir aujourd'hui les produits de demain et Miser sur une main-d'œuvre diversifiée.

**Sources :** Direction générale des politiques et des sociétés d'État; Direction générale des services aux entreprises

31. <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/ameliorer/developpement-durable/>

### Orientation gouvernementale

1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover



### Objectif gouvernemental

3- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec



### Objectif ministériel

2- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

### Action



SOUTENIR LA R-D RELATIVE À DES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LEUR APPROPRIATION PAR LES ORGANISMES ET LES ENTREPRISES

### Indicateurs et résultats

Nombre de projets de R-D soutenus :

Nombre de projets de transferts de résultats de recherche et de pratiques vers les organismes et les entreprises :

	2010-2011	2009-2010
Nombre de projets de R-D soutenus :	0	1
Nombre de projets de transferts de résultats de recherche et de pratiques vers les organismes et les entreprises :	0	1

### Gestes et suivis

Suivi du projet BNQ 21000

En cours

Suivi du projet SYNAPSE

En cours

- Par cette action, le Ministère s'engage à financer des projets structurants de développement et de transfert des connaissances pouvant susciter l'adoption d'une démarche de développement durable par des organismes et des entreprises. Ainsi, ces projets doivent avoir pour finalité de mobiliser les organismes et les entreprises afin qu'ils amorcent une démarche globale de développement durable dans l'ensemble de leurs activités, que ce soit au moyen d'outils, de pratiques, de nouveaux modèles d'affaires, etc.
- En 2010-2011, le MDEIE n'a reçu aucune demande d'aide financière pour la réalisation de tels projets par les organismes et entreprises du Québec. Le Ministère poursuit toutefois son soutien des projets démarrés en 2009-2010, mais qui sont toujours en cours.
- Pour ce qui est du projet BNQ 21000, financé sur trois ans, il s'agit d'une initiative visant à concevoir, sous la gouverne du Bureau de normalisation du Québec, un guide pour aider les organisations à appliquer une démarche de développement durable. Le projet a également pour objectif de soutenir, avec l'aide d'une vingtaine de consultants coordonnés par Neuvaction, 4 réseaux, comptant chacun environ 12 entreprises, qui suivront ce guide. En 2010-2011, le guide a été finalisé et 2 des 4 réseaux ont commencé la mise en œuvre de la démarche.

- Quant au projet SYNAPSE, il a pour but d'expérimenter une démarche d'innovation ouverte pour catalyser et dynamiser la diffusion de connaissances dans le domaine de l'application des pratiques de développement durable. Bien que la plateforme Web n'ait été mise sur pied qu'en janvier 2011, elle compte déjà plus de 250 membres éco-conseillers et professionnels dans le domaine du développement durable. Les membres peuvent maintenant bénéficier d'un espace virtuel par lequel ils discutent de leurs expériences de terrain, participent à des démarches collaboratives de recherche et de rédaction, et partagent des outils liés au développement durable.

Sources : Direction générale des politiques et des sociétés d'État; Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

**Orientation gouvernementale**

3- Produire et consommer de façon responsable

**Objectif gouvernemental**

6- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

**Objectif ministériel**

3- Favoriser la mise en place au Ministère de pratiques davantage respectueuses de l'environnement

**Action**

METTRE EN ŒUVRE  
DES PRATIQUES ET DES  
ACTIVITÉS CONTRIBUANT  
AUX DISPOSITIONS DE  
LA POLITIQUE POUR  
UN GOUVERNEMENT  
ÉCORESPONSABLE

**Indicateur et résultats**

Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
14	22	5

**Gestes et suivis**

Adoption d'un cadre et d'un plan de gestion environnementale	Réalisé
Projet Navettage durable	En cours
Tenue d'événements écoresponsables	En continu
Formations sur les installations de visioconférence et de conférence Web	En continu
Achats écoresponsables	En continu

- Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de gestes découlant de son cadre de gestion environnementale afin de diminuer les impacts environnementaux liés aux activités de l'organisation.
- C'est dans cette perspective que le MDEIE poursuit ses efforts afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Parmi les gestes concrets réalisés en 2010-2011, notons :
  - l'analyse des résultats d'un sondage sur les habitudes de transport du personnel en vue d'adopter un plan de navettage durable en 2011-2012;
  - la tenue d'événements écoresponsables;
  - l'offre de formations au personnel pour l'utilisation des nouveaux équipements de visioconférence et de conférence Web. Il est à noter qu'à partir de l'année 2010-2011, 100 % du personnel a accès à ces équipements, ce qui permet une réduction des émissions de GES associée aux déplacements évités.

- Également, le MDEIE poursuit ses efforts pour encourager la réduction de la consommation de papier.
  - En février 2011, le Ministère a déployé une solution technologique renseignant les employés sur les coûts des impressions qu'ils génèrent. Il pourra à terme définir des cibles organisationnelles à cet égard.
  - En outre, le Ministère continue d'acheter du papier fin recyclé à 100 % qui contient au moins 30 % de fibres postconsommation.

Rappelons que le MDEIE avait automatisé, en octobre 2009, l'impression recto verso de ses documents. Depuis cette date, il constate une réduction de près de 30 % du coût des achats de papier sur une base annuelle dans ses établissements de Montréal et de Québec.

- Enfin, quoique le Ministère ne soit pas propriétaire des immeubles qu'il occupe, il a fait exécuter des travaux, en 2010-2011, pour faciliter l'accès aux édifices et aux services sanitaires pour les personnes handicapées.

**Sources :** Direction générale des politiques et des sociétés d'État; Direction générale des services à la gestion

### Orientation gouvernementale

3- Produire et consommer de façon responsable



### Objectif gouvernemental

7- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services



### Objectif ministériel

4- Promouvoir la production responsable dans les entreprises



## SOUTENIR L'ADOPTION DE PRATIQUES DE PRODUCTION RESPONSABLE DANS LES ENTREPRISES

### Indicateur et résultats

Nombre d'activités de soutien à l'adoption de pratiques :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
6	3	2

### Gestes et suivis

Soutien à la formation et à l'accompagnement d'entreprises

En continu

Élaboration de fiches techniques sur les meilleures pratiques d'affaires en développement durable

En continu

- Au cours des dernières années, le Ministère consolide son offre de service afin de permettre aux entreprises d'amorcer une démarche de développement durable favorisant l'adoption de pratiques de production responsable.
- En 2010-2011, le MDEIE a élaboré et diffusé sur son site Internet des fiches sur les meilleures pratiques d'affaires en développement durable selon les fonctions de l'entreprise, dont la comptabilité, la gestion des ressources humaines, la planification stratégique et le marketing<sup>32</sup>.
- De plus, le Ministère travaille en collaboration avec ses partenaires pour soutenir des initiatives importantes de formation, d'accompagnement et de réseautage des entreprises qui mettent en place des projets rentables ayant aussi des bénéfices sociaux et environnementaux. À cet effet, mentionnons que le MDEIE a soutenu deux nouvelles initiatives en 2010-2011.
  - L'octroi d'une aide financière de 40 000 \$ (sur 2 ans) à la Fondation de l'entrepreneurship pour l'offre d'ateliers sur le développement durable aux intervenants du Réseau M, visant les 19 conseils régionaux de la Fondation qui regroupent plus de 1 000 mentors et près de 2 000 mentorés dans les 17 régions du Québec.
  - L'octroi d'une aide financière de 175 000 \$ à l'organisme Projet d'action consommation tranquille (PACT) pour la réalisation du projet Portail pour la communication graphique responsable, visant à outiller l'industrie des communications graphiques afin qu'elle puisse intégrer les principes de développement durable dès la conception graphique des marques, imprimés et emballages.

- Par ailleurs, le Ministère poursuit son soutien des :

- Réseaux Enviroclubs, réalisés par Enviro-Accès et le Centre québécois de développement durable (CQDD) : depuis 2008, 67 entreprises ont participé aux 8 réseaux mis sur pied afin de réaliser un projet d'efficacité leur générant des économies annuelles moyennes de plus de 48 000 \$;
- Services d'accompagnement en écoconception de l'Institut de développement de produits (IDP) : depuis 2008-2009, 16 nouveaux réseaux d'apprentissage ont été mis sur pied et 64 entreprises ont bénéficié d'un service d'accompagnement en écoconception;
- Réseaux d'apprentissage en développement durable des Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) : depuis 2008-2009, plus de 400 entreprises ont participé aux réseaux thématiques liés au développement durable dans le cadre du programme Compétitivité et développement durable. En mars 2011, les MEQ ont aussi lancé le guide *Santé et sécurité au travail et développement durable*.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

32. Comptabilité et développement durable; Intégrer le développement durable à la planification stratégique; Gestion des ressources humaines et développement durable ainsi que Marketing et développement durable.

**Orientation gouvernementale**

3- Produire et consommer de façon responsable

**Objectif gouvernemental**

7- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

**Objectif ministériel**

4- Promouvoir la production responsable dans les entreprises

**Action**

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES VERTES

**Indicateur et résultats**

Nombre d'initiatives réalisées :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
7	6	11

**Gestes et suivis**

Mise en œuvre de programmes d'aide en appui au développement technologique	En continu
Offre de sessions de formation sur le marché du carbone	En continu
Soutien à l'organisation d'une activité de jumelage d'entreprises	Réalisé
Diffusion d'études d'opportunités de marché à l'étranger	Réalisé
Soutien aux chantiers de la grappe des technologies propres Écotech Québec	Réalisé
Mise à jour du répertoire d'entreprises « iCRIQ environnement et technologies vertes »	Réalisé

- La Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, lancée en mai 2008, conjugue le développement économique et l'atteinte d'objectifs gouvernementaux. En vue de tirer profit de ce marché mondial en expansion, le Ministère et ses partenaires agissent selon cinq axes d'intervention :
  - appuyer le développement des entreprises;
  - soutenir le développement des technologies vertes;
  - mettre à contribution le marché local;
  - favoriser l'internationalisation;
  - soutenir la mobilisation du secteur.
- Sept initiatives importantes et liées à la Stratégie ont été réalisées, soit les suivantes :
  - approbation de six projets de démonstration de technologies visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du programme Technoclimat<sup>33</sup>, pour un soutien de 11,4 millions de dollars;
  - appui financier de 2,8 millions de dollars, dans le cadre du Programme de démonstration des technologies vertes (PDTV), à six projets dont la valeur totale se chiffre à 12,5 millions de dollars;
  - réalisation de six sessions de formation sur le marché du carbone touchant 95 dirigeants et travailleurs stratégiques qui ont pu se familiariser

avec cet outil facilitant la réduction des émissions de GES. De plus, 9 conférences ont été données à 339 personnes;

- appui à RÉSEAU environnement pour l'élaboration de la programmation et le recrutement des conférenciers du neuvième Salon international des technologies environnementales, AMERICANA 2011, un rendez-vous incontournable pour la création de réseaux d'affaires et de partenariats. Le MDEIE a également participé à plusieurs conférences du Forum international de jumelage d'entreprises (FIJE) qui s'y déroulait pendant trois jours;
- diffusion d'études d'opportunités de marché à l'étranger en environnement et en technologies vertes (France, Pologne-Roumanie, Chine, États-Unis) et séance de maillage avec les consultants ayant réalisé les études. Par ailleurs, 73 personnes ont participé à la journée Québec Exporte, organisée en collaboration avec RÉSEAU environnement, le 15 juin 2010;
- soutien technique et financier aux chantiers de la grappe des technologies propres (Écotech Québec), notamment ceux qui portent sur le financement, le rayonnement ainsi que le cadre réglementaire et fiscal;
- collaboration avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour la bonification et la mise à jour du répertoire d'entreprises « iCRIQ environnement et technologies vertes ».

Source : Direction générale des secteurs stratégiques et des projets économiques

33. L'appui aux projets se fait dans le cadre d'une cogestion avec l'Agence de l'efficacité énergétique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

### Orientation gouvernementale

3- Produire et consommer de façon responsable



### Objectif gouvernemental

9- Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières



### Objectif ministériel

5- Appliquer le développement durable aux politiques et programmes du Ministère



## INTÉGRER LA PRÉOCCUPATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

### Indicateur et résultats

Nombre d'initiatives réalisées :

2010-2011	2009-2010
2	1

### Gestes et suivis

Projet pilote de financement responsable

- Réalisation d'un guide de financement responsable

En cours

Réalisé

Projet pilote de prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de politiques

- Réalisation d'un cadre de référence pour la prise en compte du développement durable dans l'élaboration des politiques, des stratégies et des plans d'action au MDEIE

En cours

Réalisé

- Le MDEIE est conscient que ses politiques et ses programmes d'aide financière peuvent influencer l'adoption d'une démarche de développement durable par les promoteurs et les partenaires. Les décisions du Ministère doivent encourager, chez ses clientèles, l'appropriation d'un processus d'amélioration continue sur les plans social, environnemental et économique.
- Pour ce faire, le MDEIE a continué ses démarches visant la prise en compte des principes de développement durable dans ses politiques et programmes. Plus précisément, les deux initiatives suivantes ont été poursuivies en 2010-2011.

- Le projet pilote sur le financement responsable afin que les principes de développement durable soient pris en compte dans la gestion des programmes d'aide financière. Dans ce cadre, il a élaboré un guide sur le financement responsable qui permet d'intégrer les principes de la Loi sur le développement durable dans le processus d'élaboration ou de révision de ses programmes.
- Le projet pilote sur la prise en compte des enjeux et des principes de développement durable dans le processus d'élaboration de politiques et de stratégies. À cet effet, un cadre de référence a été élaboré. Le Ministère utilisera ce cadre de référence au moment d'élaborer de nouvelles politiques ou stratégies à l'avenir.

Sources : Toutes les directions générales

**Orientation gouvernementale**

5- Répondre aux changements démographiques

**Objectif gouvernemental**

16- Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

**Objectif ministériel**

6- Favoriser le développement du capital humain

**Action**

TRAVAILLER AUX ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES RELATIFS À LA MAIN-D'ŒUVRE ET À LA RELÈVE DANS LE MINISTÈRE

**Indicateur et résultats**

Nombre d'initiatives réalisées :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
6	7	10

**Gestes et suivis**

Soutien au transfert d'expertise

En continu

Assurer la présence d'une relève compétente et diversifiée

En continu

- Le contexte de la réduction de la taille de l'État et du vieillissement de la population accroît la préoccupation du Ministère en ce qui a trait au maintien ainsi qu'au développement de l'expertise professionnelle.

Voici les initiatives réalisées à cet égard en 2010-2011.

**Dotation et attraction de la main-d'œuvre**

- Tenue d'une réserve de candidatures à la promotion pour doter des emplois d'encadrement de classe 2 afin de répondre à des besoins organisationnels;
- Tenue d'un concours de recrutement pour doter des emplois d'encadrement de classe 3, notamment afin de pourvoir un poste dans le secteur des équipements de transport;
- Tenue d'une réserve de candidatures en recrutement d'agents de développement industriel afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans plusieurs régions de la province;
- Participation du Ministère aux journées carrières dans certaines universités;
- Réalisation d'entrevues de départ pour documenter les motifs et cibler des améliorations qui permettront la rétention du personnel.

**Développement et transfert d'expertise**

- Mise sur pied de la première cohorte pour le diplôme d'études supérieures spécialisé en développement économique de l'Université Laval.
- Outre les initiatives mentionnées dans cette action, d'autres efforts relatifs à la gestion proactive et intégrée des ressources humaines du Ministère sont traités dans les résultats de l'objectif 26 du Plan stratégique, à la p. 37.

**Source :** Direction générale des services à la gestion

### Orientation gouvernementale

6- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée



### Objectif gouvernemental

18- Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux



### Objectif ministériel

7- Soutenir le développement économique local et régional



## METTRE EN ŒUVRE LES DISPOSITIONS DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ<sup>34</sup>

### Indicateur et résultats

Nombre de dispositions mises en œuvre :

2010-2011	2009-2010	2008-2009
6	4	Le plan d'action a été approuvé en mars 2009.

### Gestes et suivis

Collecte préliminaire d'information sur les démarches de développement durable par les entreprises privées	Réalisé
Élaboration d'une stratégie gouvernementale de sensibilisation des entreprises	Réalisé
Réalisation d'un projet pilote d'accompagnement-conseil	En cours
Élaboration d'un répertoire des outils gouvernementaux en appui aux démarches de développement durable en entreprise	Réalisé

- Rappelons que le Comité interministériel de développement durable (CIDD) avait établi une cible gouvernementale (juin 2008) selon laquelle 20 % des entreprises québécoises devront engager une démarche de développement durable d'ici 2013. Pour ce faire, la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP) a donc élaboré le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des entreprises dans leurs démarches de développement durable, dont des travaux de mise à jour ont été effectués en 2010-2011.
- La TACEP est un groupe de concertation formé de ministères et d'organismes gouvernementaux dont les principaux mandats visent l'entreprise. Les 16 ministères et organismes gouvernementaux membres de la TACEP souhaitent aider les entreprises québécoises à prendre le virage du développement durable par la mise en commun de leurs ressources, de leurs expertises et de leurs réseaux.
- À titre de coordonnateur de la TACEP, en collaboration avec le MDDEP, le MDEIE a organisé trois rencontres en 2010-2011. Dans un souci de cohérence et de complémentarité, la mobilisation et l'engagement des membres de la TACEP ont porté leurs fruits. Les résultats de l'année 2010-2011 en témoignent :
  - réalisation d'une étude sur les bénéficiaires pour les entreprises liés à l'adoption de gestes pouvant s'inscrire dans une démarche de développement durable;
  - définition d'une démarche de développement durable en entreprise;
  - élaboration de la Stratégie de sensibilisation des entreprises au développement durable, qui a reçu l'aval du Secrétariat à la communication gouvernementale;

- conception d'outils de sensibilisation à l'intention des entreprises (visuel et présentations sur la thématique du développement durable au profit de la performance);
- élaboration de fiches sur les meilleures pratiques en développement durable (disponibles sur le site Internet du Ministère) pouvant être intégrées aux différentes fonctions de l'entreprise;
- détermination des modalités de mesure de l'atteinte de la cible fixée pour 2013 de 20 % d'entreprises ayant adopté une démarche de développement durable.
- En complément aux initiatives du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé, notons :
  - la mise en ligne d'une section « développement durable » sur Portail Québec, qui dirige les entreprises vers un répertoire de l'offre de service gouvernementale leur permettant d'améliorer leur performance sociale, environnementale et économique;
  - la tenue d'une rencontre d'échanges et de réseautage avec les partenaires québécois en accompagnement-conseil des entreprises en développement durable;
  - la compilation des résultats du sondage réalisé l'an dernier sur les démarches de développement durable adoptées par les entreprises privées (voir action 2 pour plus de détail, p. 46);
  - le suivi de la réalisation du projet pilote d'accompagnement-conseil BNQ 21000 (voir action 3 pour de l'information sur son avancement, p. 47).

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

34. Le libellé de cette action a été ajusté : le Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé remplace le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial. En effet, ce dernier plan d'action gouvernemental a été divisé en quatre plans d'action visant les secteurs suivants : entreprises, municipalités, réseau de la santé et réseau de l'éducation. Ainsi, la présente action ne traite que du secteur des entreprises.



## 1. LES RESSOURCES HUMAINES

Le Ministère contribue à la réduction de la taille de la fonction publique en livrant les compressions qui lui sont demandées et qui sont liées aux départs à la retraite. En 2010, le taux de remplacement autorisé pour le Ministère était de 50 % des départs à la retraite. Concrètement, l'effectif a été réduit de 22 équivalents temps complet (ETC) au cours de l'exercice. Dans les trois dernières années, le Ministère a vu son effectif diminuer successivement de 2,6 % en 2008-2009, de 3,5 % en 2009-2010 et de 2,7 % en 2010-2011.

Le Ministère demeure proactif dans le domaine de la santé des personnes en poursuivant les actions mises en place dans les dernières années telles que la prévention et le traitement des situations de harcèlement psychologique, la sensibilisation des gestionnaires à la reconnaissance et le Portail santé. Il est à noter que, dans un souci de rationalisation de ses effectifs, le Ministère a réalisé l'ensemble des activités nécessaires en prévision du transfert des services de son programme d'aide aux employés au Centre de services partagés du Québec, prévu le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Dans le cadre de la Politique ministérielle de développement des compétences, en place depuis 2006, le Ministère a mis sur pied une première cohorte pour le diplôme d'études supérieures spécialisé en développement économique de l'Université Laval. Cette initiative assurera au Ministère le transfert et le maintien de son expertise auprès de la relève.

En mai 2009, le Ministère est devenu le premier ministère à se voir remettre un certificat de qualité de ses initiatives de formation par la Commission des partenaires du marché du travail. Cette certification était toujours en vigueur en 2010-2011.

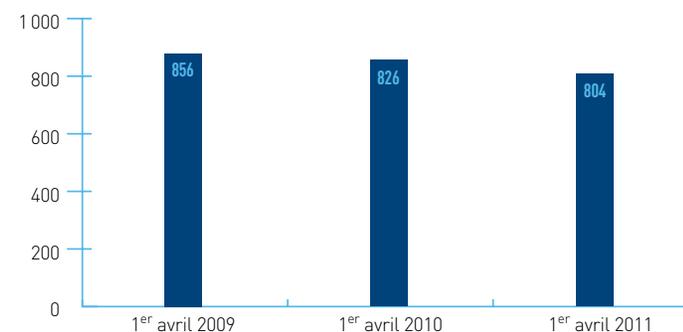
### L'évolution de l'effectif du Ministère

L'effectif autorisé dans le *Budget de dépenses*, volume II : *Crédits des ministères et organismes*, en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, se chiffrait à 826 ETC totaux. L'effectif final au 1<sup>er</sup> avril 2011 se situe à 804 ETC totaux. Cela s'explique par :

- l'ajustement du Secrétariat du Conseil du trésor lié aux compressions de retraites en 2009-2010 (- 1 ETC);
- la baisse de 22 ETC réguliers en raison des départs à la retraite et du taux de remplacement de 1 ETC sur 2 fixé par le Conseil du trésor (- 22 ETC);
- l'ajout de 1 ETC transféré au MDEIE par le MRI (+ 1 ETC).

Le graphique 1 illustre l'évolution de l'effectif total autorisé au 1<sup>er</sup> avril des années 2009 à 2011.

**Graphique 1 – Évolution de l'effectif total autorisé au 1<sup>er</sup> avril de chaque année**



## La répartition de l'effectif par grandes activités

Le tableau 2 ci-dessous illustre l'évolution de l'effectif total autorisé et la consommation réelle du Ministère pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2011.

L'écart entre les effectifs totaux autorisés et la consommation réelle s'explique principalement par la vacance de postes devenus de plus en plus difficiles à pourvoir avec la concurrence sur le marché du travail. Le Ministère doit poursuivre ses efforts en ce qui a trait à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre.

**Tableau 2 – Évolution de l'effectif en ETC<sup>35</sup> par directions générales**

Direction générale	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	ETC total autorisé	Consommation réelle	ETC total autorisé	Consommation réelle	ETC total autorisé	Consommation réelle
Bureau du sous-ministre	54	41,5	25	21,4	19	22,5
Communications et services à la clientèle	28	32,5	32	35,8	28	31,7
Services à la gestion	117	122,1	113	116,3	106	110,7
Politiques et sociétés d'État	95	98,7	125	116,4	117	95,7
Secteurs stratégiques et des projets économiques (Industrie et commerce)	128	120,2	118	120,5	118	125,3
Affaires économiques internationales	88	84,6	82	75,7	77	72,3
Services aux entreprises (Affaires économiques régionales)	226	217,0	225	218,5	223	213,5
Recherche, innovation, science et société	124	99,5	117	102,2	120	103,8
<b>Sous-total</b>	<b>860</b>	<b>816,1</b>	<b>837</b>	<b>806,8</b>	<b>808</b>	<b>775,5</b>
Conseil de la science et de la technologie	19	20,4	19	18,0	18	12,9
<b>TOTAL</b>	<b>879</b>	<b>836,5</b>	<b>856</b>	<b>824,8</b>	<b>826</b>	<b>788,4</b>

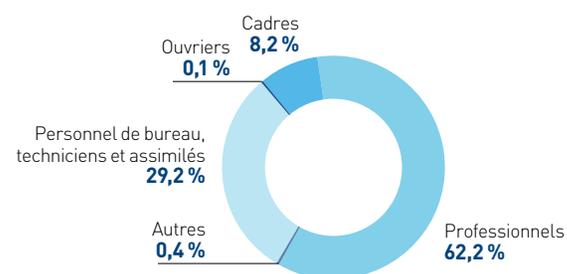
## Les prévisions pour les départs à la retraite

En ce qui concerne l'année 2011-2012, le Ministère estime à 41 le nombre de départs à la retraite<sup>36</sup>. Ce nombre représente une diminution de 5,5 %<sup>37</sup> de l'effectif au cours de l'année. En 2012-2013 et en 2013-2014, le nombre de départs à la retraite prévus est respectivement de 44 et de 39.

## La répartition de l'effectif par catégories d'emploi

La figure 3 présente la répartition de l'effectif en place<sup>38</sup> au Ministère au 31 mars 2011, et ce, par catégories d'emploi. À cette date, le Ministère employait 833 personnes. Ces données comprennent le personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire.

**Figure 3 - Répartition de l'effectif en place au 31 mars 2011**



**35.** À noter qu'il s'agit de l'ETC total autorisé au 1<sup>er</sup> avril et de la consommation réelle au 31 mars de l'année suivante.

**36.** Nombre d'employés admissibles à une retraite sans pénalité actuarielle entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 mars 2012.

**37.** Le nombre d'employés réguliers au 1<sup>er</sup> avril 2011 est de 747;  $41/747 = 5,5 \%$ .

**38.** L'effectif en place peut différer de l'effectif total autorisé, lequel apparaît dans le *Budget de dépenses*, volume II : *Crédits des ministères et organismes*, déposé à l'Assemblée nationale. L'effectif à l'emploi comprend les personnes qui travaillent au Ministère. Quant à l'effectif total autorisé, il représente le nombre de postes accordés annuellement au Ministère par le Secrétariat du Conseil du trésor. Ces postes sont comptabilisés en ETC, donc ramenés sur la base d'un travail annuel de 35 heures par semaine.

### Les bonis au rendement accordés au personnel cadre et aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein

En 2010-2011, le Ministère a versé 166 000 \$ de bonis au rendement à 35 de ses cadres, soit un boni moyen de 4 700 \$. Par ailleurs, conformément à la mesure prévue de suspendre le versement des primes au rendement des hauts dirigeants des secteurs publics et parapublics pour les années 2010-2011 et 2011-2012 du *Budget 2010-2011* (Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses), aucune prime n'a été accordée aux hauts dirigeants du Ministère.

**Tableau 3 – Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010**

	Nombre de bonis au rendement	Montant total (\$)
Cadre	35	166 000
Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>166 000</b>

### La planification des ressources humaines et la gestion par compétence

Le Ministère a continué de mettre en œuvre des stratégies découlant de la démarche de planification des ressources humaines amorcée en 2005 pour s'assurer de disposer en tout temps de l'effectif requis en quantité et en qualité. Parmi ces stratégies, notons :

- la création de listes de candidatures pour des postes d'encadrement de différents niveaux;
- la publication d'une réserve de conseillers en développement économique.

### La formation et le développement du personnel

En 2010-2011, 928 572 \$ ont été consacrés aux activités de formation et de développement du personnel. Ce montant provient des formations inscrites au système de suivi des activités de développement (SADE).

La gestion proactive et intégrée des ressources humaines au Ministère est traitée dans les résultats de l'objectif 26 du Plan stratégique 2009-2011, à la page 37.

**Tableau 4 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité**

Champ d'activité	Montant alloué (\$)	Pourcentage
<b>Favoriser le développement des compétences</b>	<b>633 405</b>	<b>68,2</b>
Formation à la tâche et transfert d'expertise	342 055	36,8
Congrès, colloque et conférence	289 391	31,2
Autres	1 959	0,2
<b>Soutenir le développement des habiletés de gestion</b>	<b>145 710</b>	<b>15,7</b>
Programmes de l'ENAP	97 953	10,6
Autres	47 757	5,1
<b>Acquérir de nouvelles connaissances technologiques</b>	<b>74 724</b>	<b>8,1</b>
Bureautique	31 418	3,4
Clientis et Discoverer	28 267	3,1
SAGIR	15 039	1,6
<b>Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière</b>	<b>47 433</b>	<b>5,1</b>
Accueil et intégration	1 408	0,2
Développement de carrière	16 951	1,8
Préparation à la retraite	29 074	3,1
<b>Améliorer les capacités de communication orale et écrite</b>	<b>27 300</b>	<b>2,9</b>
Cours de français	4 141	0,4
Langue seconde	23 159	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>928 572</b>	<b>100,0</b>

Par ailleurs, pour l'année civile 2010, le Ministère a consacré 2,1 %<sup>39</sup> de sa masse salariale au développement et au maintien de l'expertise de son personnel. Ce pourcentage est supérieur à l'objectif de 1 % fixé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Pour 2010-2011, 3,1 jours<sup>40</sup> sont consacrés aux activités de développement par ETC.

### Taux de roulement du personnel régulier et autre taux

Pour l'année 2010-2011, le taux de roulement<sup>41</sup> et le taux d'absence maladie<sup>42</sup> des employés du Ministère sont respectivement de 16,0 % et de 4,1 %.

<sup>39</sup>. Pour les besoins de l'application de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le pourcentage est calculé par année civile et non par année financière. Pour 2010, le pourcentage obtenu résulte de la division du montant des activités de développement admissibles en vertu de la Loi (1 096 786 \$) par la masse salariale, qui se chiffre à 53 475 780 \$.

<sup>40</sup>. Au total de l'année, 2 578 jours ont été consacrés au développement pour un total de 826 ETC.

<sup>41</sup>. Ce taux inclut les mouvements suivants : retraite, démission, promotion avec concours (sortie) et mutation (sortie).

<sup>42</sup>. Ce taux correspond au nombre d'années-personnes d'absences pour raison de maladie par rapport au nombre d'années-personnes en lien d'emploi pendant la période visée.

## 2. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

### Le budget de dépenses du Ministère

2010-2011		2009-2010
(initial)	(révisé)	(initial)
1 044,4 M\$	960,6 M\$	914,9 M\$

Le budget initial de dépenses du Ministère inscrit aux *Livres des crédits* 2010-2011 se chiffrait à 1 044,4 millions de dollars comparativement à 914,9 millions de dollars pour l'année précédente, ce qui représente une hausse de 129,5 millions de dollars par rapport à 2009-2010. Cette augmentation de 14,2 % est principalement attribuable à la bonification de l'enveloppe budgétaire allouée au Programme conjoncturel RENFORT de 145,2 millions de dollars et à l'ajout de crédits de 43,6 millions de dollars afin de couvrir des besoins additionnels liés aux différents mandats gouvernementaux administrés par Investissement Québec. Par contre, ces augmentations ont été principalement atténuées par des réductions budgétaires de l'ordre de 41,8 millions de dollars pour la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation avant son renouvellement et de 21,5 millions de dollars au Programme de soutien à l'industrie forestière.

En cours d'exercice, le budget initial a diminué de 83,8 millions de dollars pour passer à 960,6 millions de dollars. L'écart s'explique, notamment, par la révision à la baisse du budget de dépenses d'un montant de 120,2 millions de dollars afin de se conformer à un gel des crédits décrété en cours d'exercice par le Conseil du trésor, dont 110 millions de dollars dans le Programme RENFORT. Cependant, cette baisse a été atténuée par un recours au Fonds de suppléance de 35,6 millions de dollars afin de soutenir des projets dans le cadre du renouvellement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

### La comparaison du budget avec les dépenses probables

Budget révisé 2010-2011	Dépenses probables <sup>43</sup> 2010-2011	Écart
960,6 M\$	792,9 M\$	167,7 M\$

Le Ministère termine l'exercice financier 2010-2011 avec un surplus budgétaire de 167,7 millions de dollars, dont un montant de 133,1 millions de dollars attribuable aux programmes administrés par Investissement Québec. En effet, en raison du contexte économique plus favorable en 2010-2011, la dépense attribuable à la variation de la provision pour perte sur les interventions financières d'Investissement Québec a été moins importante que prévue initialement au budget de dépenses, et ce, dans tous les programmes administrés par la société.

Par ailleurs, le solde du surplus budgétaire est essentiellement composé des montants suivants : 12,1 millions de dollars pour la Stratégie pour le développement économique de toutes les régions (SDR), 10,1 millions de dollars pour le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier (PAM), ainsi qu'un montant de 4,5 millions de dollars pour la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI). Toutefois, ces surplus budgétaires sont des crédits reportables aux exercices ultérieurs afin de mener à terme les mesures annoncées dans le cadre des diverses stratégies.

### La comparaison des dépenses probables avec les dépenses réelles

Dépenses probables 2010-2011	Dépenses réelles 2009-2010	Écart
792,9 M\$	901,0 M\$	108,1 M\$

Par rapport à l'exercice financier 2009-2010, le Ministère a connu une baisse de ses dépenses de l'ordre de 108,1 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 12 %. La variation à la baisse des dépenses par rapport à 2009-2010 s'explique essentiellement par une diminution dans les dépenses des programmes administrés par Investissement Québec de l'ordre de 97,5 millions de dollars (principalement RENFORT) et de 8,9 millions de dollars dans le Programme de soutien aux projets économiques.

Le tableau de la page suivante fournit une information détaillée, selon la structure budgétaire du Ministère, sur le budget de dépenses révisé 2010-2011, les dépenses probables 2010-2011 ainsi que les dépenses réelles 2009-2010.

<sup>43</sup> Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des *Comptes publics 2010-2011* du gouvernement ne seront pas terminés.

**Tableau 5 – Budget et dépenses du Ministère selon sa structure budgétaire**

	Budget de dépenses révisé <sup>44</sup> 2010-2011 (000 \$)	Dépenses probables <sup>45</sup> 2010-2011 (000 \$)	Dépenses réelles <sup>46</sup> 2009-2010 (000 \$)
<b>PROGRAMME 1</b>			
<b>Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation</b>			
<b>Élément 1.</b> Direction et services à la gestion	35 076,9	32 735,3	34 330,8
<b>Élément 2.</b> Développement des politiques et aide à l'entrepreneuriat	26 994,6	24 991,6	28 365,0
<b>Élément 3.</b> Développement des secteurs industriels	33 551,6	29 719,6	22 507,5
<b>Élément 4.</b> Développement des marchés	19 949,1	14 901,2	16 684,3
<b>Éléments 5 et 10.</b> Développement économique en région et services aux entreprises	137 156,8	118 585,0	136 156,7
<b>Élément 6.</b> Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	165 649,4	162 922,6	140 642,2
<b>Élément 7.</b> Investissement Québec	274 361,4	162 474,2	267 711,4
<b>Élément 8.</b> Fonds pour l'accroissement de l'investissement et la relance de l'emploi (FAIRE)	21 611,0	21 611,0	12 303,0
<b>Élément 9.</b> Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI)	53 183,0	32 014,1	33 585,2
<b>Sous-total</b>	<b>767 533,8</b>	<b>599 954,6</b>	<b>692 286,1</b>
<b>PROGRAMME 2</b>			
<b>Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation</b>			
<b>Élément 1.</b> Fonds de recherche en santé du Québec	80 214,4	80 214,4	82 475,4
<b>Élément 2.</b> Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	47 515,7	47 515,7	49 833,5
<b>Élément 3.</b> Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	46 664,8	46 664,8	55 819,7
<b>Élément 4.</b> Centre de recherche industrielle du Québec	17 325,0	17 325,0	18 550,0
<b>Élément 5.</b> Conseil de la science et de la technologie	1 376,5	1 209,0	2 043,0
<b>Sous-total</b>	<b>193 096,4</b>	<b>192 928,9</b>	<b>208 721,6</b>
<b>TOTAL DU MINISTÈRE</b>	<b>960 630,2</b>	<b>792 883,5</b>	<b>901 007,7</b>

44. Le budget de dépenses révisé 2010-2011 tient compte des ajustements relatifs à des recours au Fonds de suppléance, à des transferts entre ministères et à d'autres décisions gouvernementales survenues au cours de l'exercice.

45. Les données de 2010-2011 ne sont pas vérifiées et elles sont sujettes à des changements tant que les *Comptes publics 2010-2011* du gouvernement n'auront pas été publiés.

46. Les données de 2009-2010 ont été redressées sur une base comparative; aussi peuvent-elles différer des données inscrites au Rapport annuel de gestion de 2009-2010.

## Description des programmes et commentaires afférents

### Programme 1: Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Le programme regroupe l'ensemble des budgets et des dépenses alloués aux unités administratives du Ministère, y compris ceux d'Investissement Québec. Il a pour but de susciter et de soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, pour intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions de même que l'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

#### La comparaison des dépenses 2010-2011 et 2009-2010

Pour ce programme, les dépenses ont diminué de 92,3 millions de dollars par rapport à 2009-2010. Cependant, en excluant les mesures administrées par Investissement Québec et les fonds locaux d'investissement, on constate plutôt une hausse des dépenses de l'ordre de 9,6 millions de dollars.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées au renouvellement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, y compris les coûts liés aux services de dette des investissements en infrastructures de recherche, de 21,6 millions de dollars, et de l'aide versée à Aéro Montréal pour appuyer l'initiative MACH d'amélioration de la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement de la grappe aérospatiale du Québec, de 3 millions de dollars. Cette augmentation est atténuée, comme le montre le tableau suivant, par la réduction des dépenses liées au Programme de soutien aux projets économiques de 8,9 millions de dollars et par une réduction importante des dépenses administratives de rémunération et de fonctionnement de 7 millions de dollars, afin de respecter le projet de loi 100 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.

	Variation des dépenses par rapport à 2009-2010
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (y compris les services de dette)	21,6 M\$
Aéro Montréal (initiative MACH)	3 M\$
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	(8,9 M\$)
Dépenses administratives	(7,0 M\$)
<b>TOTAL</b>	<b>8,7 M\$</b>

### Programme 2: Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Le programme regroupe les budgets des organismes relevant du Ministère et consacrés aux activités liées à la recherche et à l'innovation.

Ce programme vise, particulièrement, le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation des chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Conseil de la science et de la technologie et au Centre de recherche industrielle du Québec pour soutenir, auprès des entreprises, son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation.

#### La comparaison des dépenses 2010-2011 et 2009-2010

Pour le programme 2, la diminution des dépenses de 15,8 millions de dollars par rapport à 2009-2010 s'explique, notamment, par le début d'un nouveau cycle de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), qui verse l'aide consentie aux fonds subventionnaires de façon graduelle sur les trois années financières de sa mise en œuvre. Cet ajustement a pour effet de diminuer les dépenses de 16,3 millions de dollars de 2010-2011 par rapport à 2009-2010, soit la dernière année de la SQRI précédente. Par contre, cette réduction est atténuée par une augmentation de 3 millions de dollars dans la Stratégie biopharmaceutique québécoise.

Le solde de la réduction, de 2,5 millions de dollars, est directement lié aux dépenses administratives de chacun des organismes afin de respecter le projet de loi 100.

## L'aide financière versée

La ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Ministère est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 – Montants versés par le Ministère, en 2010-2011 et 2009-2010, selon les programmes d'aide financière**

Programme d'aide financière	Dépenses probables 2010-2011 (000 \$)	Dépenses réelles 2009-2010 (000 \$) <sup>47</sup>
<b>PROGRAMME 1</b>		
<b>Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation</b>		
Aide aux entreprises et démonstration des technologies vertes	25 364,9	25 854,5
Mesures de soutien à la recherche – autres (1)	100 146,1	77 454,2
NovaScience	4 947,9	4 034,0
Soutien à la valorisation des résultats de recherche (2)	43 277,8	45 599,9
Soutien à l'entrepreneuriat (3)	18 008,4	16 864,3
Soutien à l'investissement et au développement des créneaux d'excellence et aux centres locaux de développement (4)	88 602,4	97 538,4
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	12 067,9	11 212,6
Toute autre aide financière (5)	8 433,9	5 884,5
<b>PROGRAMME 2</b>		
<b>Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation</b>		
Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) (6)	17 325,0	18 550,0
Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) (7)	80 214,4	82 475,4
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) (7)	47 515,7	49 833,5
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) (7)	46 664,8	55 819,7
<b>TOTAL</b>	<b>492 569,2</b>	<b>491 121,0</b>

**Tableau 7 – Explications des écarts importants observés entre les dépenses d'aide financière 2010-2011 et 2009-2010**

Note	Explication
(1)	L'augmentation des dépenses de 22,7 millions de dollars est principalement attribuable à la bonification des mesures de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (10,7 millions de dollars) et du service de dette du Programme d'appui au financement d'infrastructure de recherche (10 millions de dollars).
(2)	La diminution s'explique notamment par la réduction des coûts liés à la mesure de soutien à la maturation technologique.
(3)	La hausse des dépenses de 1,1 million de dollars est principalement attribuable à la bonification des mesures de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.
(4)	La diminution de 8,9 millions de dollars résulte essentiellement de la baisse des sommes versées dans le cadre du Programme de soutien aux projets économiques.
(5)	La hausse de 2,5 millions de dollars est particulièrement liée à l'aide non récurrente versée à Aéro Montréal pour appuyer l'initiative MACH d'amélioration de la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement de la grappe aérospatiale du Québec.
(6)	L'écart de 1,2 million de dollars est essentiellement attribuable au respect du projet de loi 100 sur les mesures de réductions de dépenses.
(7)	La diminution des dépenses de 13,7 millions de dollars est principalement attribuable à la réduction de l'aide versée aux fonds subventionnaires de 16 millions de dollars, comme cela a été annoncé dans le cadre de la Stratégie de la recherche et de l'innovation. Cependant, cette baisse a été atténuée par une augmentation de 3 millions de dollars dans la Stratégie biopharmaceutique québécoise. Le solde de l'écart s'explique essentiellement par une réduction des dépenses administratives afin de respecter le projet de loi 100.

47. Les données de 2009-2010 ont été redressées sur une base comparative; aussi peuvent-elles différer des données inscrites au Rapport annuel de gestion de 2009-2010.

## Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire. Afin de répondre à cette reddition de comptes annuelle, voici les résultats des travaux qui ont été réalisés cette année pour évaluer les coûts de nos services tarifés, établir les niveaux de financement de ces services au moyen de la tarification et faire l'inventaire des biens et services offerts par le Ministère.

### Biens et services actuellement tarifés

Les trois services actuellement tarifés au Ministère sont l'étude de dossiers pour les coopératives, la délivrance de permis de remboursement ainsi que l'attestation d'admissibilité au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement.

Les revenus de tarification perçus, les coûts des services qui s'y rapportent et le niveau de financement atteint sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Service tarifé	Revenus probables <sup>48</sup> 2010-2011 (000 \$)	Coût des services <sup>49</sup> (000 \$)	Niveau de financement atteint
Étude de dossiers pour les coopératives	32,5	65,7	49 %
Délivrance de permis de remboursement	1 211,4	279,0	434 <sup>50</sup> %
Attestation d'admissibilité au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	126,0	269,8	47 %

Des travaux seront entrepris au cours de l'exercice financier 2011-2012 pour déterminer les niveaux de financement souhaités et mettre en place les mécanismes permettant d'y parvenir.

À titre de renseignement supplémentaire, le tableau suivant indique la méthode de fixation des tarifs, la date de la dernière révision tarifaire de même que le mode d'indexation des tarifs pour les trois services tarifés.

Service tarifé	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation des tarifs
Étude de dossiers pour les coopératives	Prix de revient	1 <sup>er</sup> avril 2010	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)
Délivrance de permis de remboursement	Décision administrative de concert avec d'autres provinces	1 <sup>er</sup> janvier 2011	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)
Attestation d'admissibilité au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Prix de revient	1 <sup>er</sup> janvier 2011	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)

### Nouveaux biens et services

Durant la dernière année, aucun nouveau bien ou service n'a été mis en place par le Ministère, pour lequel un mode de financement aurait dû être établi.

### Biens et services non tarifés

Voici la liste des services offerts par le Ministère qui auraient pu faire l'objet d'une tarification mais que le Ministère ne tarifie pas :

- accompagnement et conseils aux entreprises par l'entremise de nos conseillers en développement économique régional, de nos conseillers industriels, de nos experts en affaires internationales et de nos professionnels en gestion;
- délivrance de certificat d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
  - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société spécialisée dans la commercialisation d'une propriété intellectuelle;
  - congé fiscal pour chercheurs étrangers;
  - congé fiscal pour experts étrangers;
  - crédit d'impôt remboursable pour un projet de recherche précompétitive en partenariat privé;
  - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires;
  - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires;
  - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible;
  - régime d'investissement coopératif;
  - ristourne à impôt différé.

48. Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des *Comptes publics 2010-2011* du gouvernement ne seront pas terminés.

49. Les coûts des services tarifés ont été évalués selon la comptabilité par activités à partir de l'information financière de 2009-2010, les données de 2010-2011 n'étant pas encore disponibles.

50. En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis avec celui de l'Ontario. Aujourd'hui, le coût du permis (permis A – fabricant) au Québec est de 309 \$ par an, ce qui est beaucoup moins élevé que dans ces deux autres provinces. Le niveau de financement (434 %) s'explique, notamment, par le fait que le Ministère réalise des économies d'échelle en jumelant, au sein d'une même direction, l'administration de deux lois, soit la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés et la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.

### 3. LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La majorité des projets et activités en ressources informationnelles ont d'abord visé l'entretien et l'amélioration des actifs informationnels du Ministère.

Parallèlement, il y a aussi eu le développement de services et de fonctionnalités à valeur ajoutée visant à soutenir les orientations gouvernementales. À titre d'exemple :

- la poursuite de la mise en place de la gestion documentaire pour les volets papier et électronique;
- la poursuite du déploiement de la conférence Web, pour soutenir les principes de développement durable.

De plus, la période 2010-2011 s'est avérée une année de positionnement en matière de prestation électronique de services (PES). En effet, le plan d'affaires visant à soutenir l'orientation du Ministère en matière de PES a été déposé et approuvé par le Conseil du trésor.

À noter que certains des projets et activités réalisés sont également décrits à la p. 36, dans les résultats du Plan stratégique à l'objectif 25 : Mettre en place des pratiques, des outils et des services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services au Ministère.

Les renseignements suivants sont présentés dans les pages qui suivent :

- les dépenses en ressources informationnelles (tableau 8);
- les projets et autres activités en cours ou complétés en 2010-2011 (tableau 9) ainsi que les explications des principaux écarts entre les budgets prévus et les dépenses réelles (tableau 10);
- la description des projets ou activités réalisés en cours d'année financière et les phases associées à venir.

**Tableau 8 – Dépenses en ressources informationnelles**

	Dépenses (\$)		Explications des écarts importants observés
	2010-2011	2009-2010	
<b>Services professionnels en développement</b>	981 306	673 223	Apport de ressources externes de manière à réaliser les projets et les mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- délestage de la plateforme de développement Notes au profit de la plateforme Oracle;</li> <li>- migration à la suite d'outils d'analyse Oracle OBIEE;</li> <li>- réalisation de mandats en organisation du travail dans le cadre du Plan d'action Clientis 2009-2011;</li> <li>- réalisation de dossiers d'affaires.</li> </ul>
<b>Services professionnels en technologie</b>	810 036	957 070	Réorganisation des services de soutien de la téléphonie, de la conférence Web et de la visioconférence.
<b>Entretien et réparation du parc informatique</b>	14 191	16 710	S. O.
<b>Hébergement des sites Internet</b>	1 200	3 600	Désinstallation de sites inactifs en 2009-2010.
<b>Services professionnels en gestion documentaire</b>	88 634	150 180	Diminution des coûts de l'entente pour les services de la bibliothèque Cécile-Rouveau.
<b>Coûts d'entreposage au Centre de documents semi-actifs</b>	41 888	27 465	En 2009-2010, le Ministère a bénéficié d'un crédit de 10 800 \$.
<b>Services professionnels en planification et sécurité</b>	23 600	55 788	Fin, en 2010-2011, de deux contrats en sécurité de l'information accordés en 2009-2010 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un contrat visant la définition d'un plan triennal en sécurité de l'information et d'un plan de relève des actifs informationnels;</li> <li>- un contrat de sensibilisation à la sécurité de l'information.</li> </ul>
<b>Système de mission Clientis</b>	58 805	0	Création du secteur « pilotage système de mission » qui permet de mieux gérer l'information relative à la mission du Ministère.
<b>Soutien à la gestion</b>	30 770	0	Réalisation d'un mandat d'orientation stratégique par rapport à la révision de l'offre de service ministérielle en matière de PES.

Tableau 8 – Dépenses en ressources informationnelles (suite)

LES CONTRATS PAR TYPES DE SERVICE (suite)			
	Dépenses (\$)		Explications des écarts importants observés
	2010-2011	2009-2010	
Formation et accompagnement du personnel de la Direction des ressources informationnelles (DRI)	64 608	100 697	Diminution du budget de formation dans un souci d'atteindre les objectifs gouvernementaux associés au projet de loi 100, mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.
L'ÉQUIPEMENT POUR LE MINISTÈRE ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION			
Acquisition et renouvellement de logiciels, de licences et de documentation	679 593	762 106	Non-renouvellement du contrat d'entretien du progiciel SDE permettant la gestion des incidents au Centre de soutien. Aucun déboursé pour le contrat Entreprise de Microsoft étant donné que celui-ci est périmé depuis l'été 2010.
Fournitures, pièces et composants du parc informatique (y compris les ordinateurs de table)	172 596	248 508	Retour au budget normal d'acquisition dont la fourchette se situe entre 150 000 \$ et 200 000 \$.
Fonctionnement* de la DRI	44 216	73 800	Diminution du budget de déplacement dans un souci d'atteindre les objectifs gouvernementaux associés au projet de loi 100.
<b>TOTAL</b>	<b>3 011 443</b>	<b>3 069 147</b>	

\* Exclut la masse salariale du personnel.

L'ÉQUIPEMENT ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE			
Lignes de télécommunication	1 397 829	1 321 166	S. O.
Achat et location de cellulaires	10 174	11 637	S. O.
Cartouches d'imprimante	64 854	101 391	L'écart s'explique par l'exercice de rationalisation des imprimantes réalisé à la suite du déploiement des appareils multifonctions.
Photocopieurs et appareils multifonctions	208 020	141 140	Dans l'optique d'une meilleure utilisation des dispositifs d'impression, le Ministère a augmenté le nombre d'appareils multifonctions en 2010-2011 en remplacement de bon nombre d'anciens photocopieurs, d'imprimantes couleur, de télécopieurs et de numériseurs. Cela a provoqué une augmentation des frais récurrents étant donné que les coûts de ces appareils sont plus importants. L'utilisation de ces appareils multifonctions ainsi que l'obligation de maintenir un certain nombre d'imprimantes expliquent que les dépenses aient augmenté de 26 560 \$ entre 2009-2010 et 2010-2011 pour l'ensemble des postes associés au volet impression (c'est-à-dire les cartouches d'imprimante, les photocopieurs et les appareils multifonctions, de même que les télécopieurs). À terme, ces appareils multifonctions permettront une utilisation plus efficace des dispositifs d'impression et fourniront une autonomie accrue dans la réalisation de travaux d'impression importants, par exemple, l'impression en grande quantité ou l'impression couleur, ce qui entraînera une diminution des dépenses liées à l'impression de documents à l'externe.
Télécopieurs	2 765	6 548	Comme pour les imprimantes, le déploiement des appareils multifonctions a permis de diminuer le nombre de télécopieurs et, par le fait même, leurs frais d'entretien.
Visioconférence	0	95	S. O.
<b>TOTAL</b>	<b>1 683 642</b>	<b>1 581 977</b>	

**Tableau 8 – Dépenses en ressources informationnelles (suite)**

LES PROJETS EN IMMOBILISATION ET LEURS ÉQUIPEMENTS			
	Dépenses (\$)		Explications des écarts importants observés
	2010-2011	2009-2010	
<b>Développement de systèmes</b>			
Gestion de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles remboursés (GLR)	59 837	392 248	Fin du projet débuté en 2009.
Migration de l'application Notes	134 114	0	Le projet s'est entièrement déroulé en 2010-2011.
Plan d'action Clientis 2009-2011	698 396	553 133	Le rythme du projet s'est accentué, en 2010-2011, de manière à satisfaire les objectifs définis dans le plan d'action déposé en début de projet.
Prestation électronique de services (PES)	9 552	122 413	À la suite de l'architecture technologique réalisée en 2009-2010, le projet a été reporté en 2011-2012.
<b>Gestion documentaire</b>			
Gestion électronique des documents (GED)	207 569	135 525	Réalisation de la deuxième phase du projet visant le rehaussement de l'infrastructure technologique.
<b>TOTAL</b>	<b>1 109 468</b>	<b>1 203 318</b>	
<b>L'ÉQUIPEMENT EN IMMOBILISATION NON ASSOCIÉ À UN PROJET PARTICULIER</b>			
Remplacements des portables désuets	96 829	141 409	Diminution du nombre de portables remplacés.
Acquisition d'imprimantes réseau monochromes et couleur	10 178	1 985	Acquisition de 10 imprimantes en tenant compte de l'évaluation des besoins en fonction du déploiement des appareils multifonctions.
Serveurs	93 999	108 232	Diminution du nombre d'acquisitions combinée à la diminution du coût unitaire par serveur.
Équipement des salles de conférence et de conférence Web (y compris des projecteurs)	36 246	4 491	Acquisition et installation d'équipements de conférence Web et de projecteurs de manière à soutenir les orientations du projet de loi 100 ainsi que les politiques en matière de développement durable.
Achats divers	58 358	130 606	Retour au budget normal d'acquisition dont la fourchette se situe entre 50 000 \$ et 75 000 \$.
Salles de serveurs	14 984	0	Des travaux de mise à niveau des deux salles de serveurs ont débuté cette année et se poursuivront en 2011-2012.
<b>TOTAL</b>	<b>310 594</b>	<b>386 724</b>	

**Tableau 9 – Projets et autres activités en cours ou complétés en 2010-2011**

Projet de développement et autre activité	2010-2011 (contrats en ressources externes)			Avancement au 31 mars 2011 (%)	Ressources internes Efforts réels (jours-personnes) 2010-2011
	Budgets prévus (\$)*	Dépenses réelles (\$)	Écart (\$)		
<b>Projet de développement</b>					
1- Plan d'action Clientis 2009-2011 (y compris la révision des processus Clientis) (1)	415 000	459 520	- 44 520	96	1 025
2- Gestion électronique des documents (GED) (2)	183 300	114 521	68 779	72	172
3- Gestion de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (GLR)	25 480	24 844	636	100	172
4- Prestation électronique de services (PES) – phase de développement (3)	240 000	0	240 000	0	0
5- Migration des applications Lotus Notes (4)	155 000	128 070	26 930	100	24
6- Migration du système d'exploitation et de la suite bureautique des postes de travail (5)	45 000	0	45 000	0	0
<b>Sous-total :</b>	<b>1 063 780</b>	<b>726 955</b>	<b>336 825</b>	<b>-</b>	<b>1 393</b>
<b>Autre activité</b>					
7- Déploiement du plan de classification de gestion des documents sur support papier	S. O.	S. O.	S. O.	100	253
8- Installation des appareils multifonctions	S. O.	S. O.	S. O.	78	34
9- Mise en place de la conférence Web	0	0	0	55	43
10- Mise en place d'une solution d'évaluation des coûts d'impression	0	0	0	100	20
<b>Sous-total :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>350</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 063 780</b>	<b>726 955</b>	<b>336 825</b>	<b>-</b>	<b>1 743</b>

\* Les budgets prévus sont calculés en fonction de la capitalisation des salaires.

**Tableau 10 – Explications des principaux écarts entre les budgets prévus et les dépenses réelles pour les projets et autres activités**

Note	Explication
(1)	La réalisation de la deuxième année du Plan d'action Clientis 2009-2011 a nécessité des analyses importantes en révision des processus, lesquelles n'avaient pas été planifiées lors de son élaboration.
(2)	Le projet s'est déroulé sur deux années au lieu d'une.
(3)	Report du projet en 2011-2012.
(4)	Certaines applications Lotus Notes qui avaient été ciblées dans la portée du projet de migration ont été délestées, car elles n'étaient plus utilisées.
(5)	Report du projet en 2011-2012.

## Descriptions des projets ou activités et des phases à venir

Description	Phase à venir
<p><b>1- Plan d'action Clientis 2009-2011</b> Le plan d'action comprend la réalisation de plusieurs dossiers relatifs à l'utilisation de Clientis, entre autres, la migration vers la version 8 du progiciel Siebel, la synchronisation des agendas de Clientis et de Lotus Notes, la mise en place de répertoires d'entreprises dans Internet, l'alimentation de Clientis à partir du Registre des entreprises du Québec, la révision de certains processus et la production d'indicateurs de résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terminer la réalisation des dossiers au cours de l'année 2011.</li> </ul>
<p><b>2- Gestion électronique des documents (GED)</b> Bonification de l'infrastructure technologique de la solution de gestion documentaire Alfresco afin d'en permettre une utilisation ministérielle et de soutenir les projets de PES.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les directions générales dans la mise en place du plan de classification pour les documents électroniques et dans leur intégration à l'outil de GED.</li> </ul>
<p><b>3- Gestion de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles remboursés (GLR)</b> Le projet a pour but de développer une application Web qui permet aux entreprises de transiger en ligne avec le Ministère (paiement en ligne, délivrance et renouvellement des permis) afin de répondre aux obligations de cette loi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet s'est terminé par la mise en production de l'application en juillet 2010.</li> </ul>
<p><b>4- Prestation électronique de services (PES)</b> Le projet de PES a pour but d'implanter diverses applications Web pour permettre aux entreprises du Québec de transiger en ligne avec le Ministère. Ce projet, échelonné sur quelques années, comprend : - la mise en place des infrastructures et le développement des services Web communs; - le développement de diverses applications de complexité simple ou moyenne telles que celles qui sont liées à l'inscription à des sessions de formation et à la production des crédits d'impôt.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des infrastructures et développement des services Web communs.</li> <li>- Développement des premières applications Web en fonction des priorités établies par le Ministère.</li> </ul>
<p><b>5- Migration des applications Notes</b> Ce projet vise la rationalisation des plateformes de développement utilisées au Ministère par la migration de la majorité des applications Notes vers la plateforme Oracle (APEX) déjà utilisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet est terminé étant donné que toutes les applications ciblées ont été migrées.</li> </ul>
<p><b>6- Migration du système d'exploitation et de la suite bureautique des postes de travail</b> Ce projet vise le rehaussement du système d'exploitation des postes et de la suite bureautique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déposer une étude afin d'obtenir les autorisations obligatoires à l'acquisition des progiciels nécessaires au projet. Par conséquent, la réalisation des différentes phases du projet est conditionnelle à l'obtention des autorisations nécessaires.</li> </ul>
<b>Autre activité</b>	
<p><b>7- Gestion des documents sur support papier</b> Depuis décembre 2010, toutes les unités du Ministère utilisent les outils ministériels en gestion documentaire. Ce projet, qui s'est déroulé sur près de cinq ans, a permis le déploiement du plan de classification ainsi que du calendrier de conservation visant à soutenir la gestion de tous les documents sur support papier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet est terminé depuis décembre 2010.</li> </ul>
<p><b>8- Appareils multifonctions</b> Le projet visant le remplacement des photocopieurs et la consolidation des appareils de télécopie et de numérisation s'est poursuivi en 2010-2011 avec le déploiement de 15 appareils multifonctions. À noter que le rythme de ce projet est conditionné par la fin des baux des photocopieurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'installation des 14 derniers appareils multifonctions.</li> </ul>
<p><b>9- Conférence Web</b> En fonction de la régionalisation des activités du Ministère et dans un souci de soutien des politiques gouvernementales en matière de développement durable, le MDEIE a poursuivi le projet visant une augmentation de l'utilisation de la conférence Web. C'est dans ce contexte qu'il y a eu l'installation de caméras fixes dans sept salles de conférence, l'acquisition de portables munis d'une caméra intégrée, l'affectation d'une caméra dans chacune des directions régionales et, finalement, l'acquisition de deux unités mobiles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'utilisation de la conférence Web en région en améliorant les équipements, principalement ceux des salles de conférence régionales.</li> </ul>
<p><b>10- Solution d'évaluation des coûts d'impression</b> En février 2011, le Ministère a déployé une solution technologique permettant de mesurer ses volumes d'impression ainsi que les coûts associés. Cette démarche donnera à l'organisation l'occasion d'évaluer ses comportements en matière d'impression et de définir des cibles quantifiables dont l'atteinte pourra être validée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet est complété.</li> </ul>

#### 4. LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le Ministère a poursuivi l'optimisation de ses locaux en intégrant le Conseil de la science et de la technologie et la Commission de l'éthique de la science et de la technologie au sein de ses bureaux, ce qui a également permis de rétrocéder des aires de location devenues excédentaires.

Par ailleurs, le projet d'implantation du Système de gestion des accès en partenariat avec la Société immobilière du Québec (SIQ) s'est poursuivi au 710, place D'Youville, à Québec. Ce projet permettra de renforcer la sécurité des lieux et la sécurité de l'information.

Des travaux ont été réalisés dans le cadre du renouvellement du bail au 7655, boulevard Newman, à Montréal, et au 500, avenue Daigneault, à Chandler, notamment afin d'effectuer certains travaux et réparations nécessaires.

Dans un contexte de rationalisation des locaux, le Ministère a rétrocédé un entrepôt d'une superficie de 33,16 m<sup>2</sup> situé au 1150, Grande Allée Ouest, à Québec, et une superficie locative de 40,15 m<sup>2</sup> au 116, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest, à Montmagny.

Finalement, l'objectif premier de la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, effective au 1<sup>er</sup> avril 2011, est de simplifier la vie des entreprises en leur permettant de frapper à une seule porte, quels que soient leurs besoins de financement. Ainsi, afin de traduire concrètement cet objectif, le Ministère entreprendra graduellement le regroupement physique de ses bureaux régionaux avec ceux d'Investissement Québec.

De plus, dans une perspective de développement durable, le Ministère a amorcé un projet pilote pour la réduction de sa consommation d'eau embouteillée par l'installation d'un système branché sur l'aqueduc. Il est prévu de poursuivre ce projet au courant de l'année 2011.

## Partie IV

### LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES



La partie IV couvre certaines exigences législatives et gouvernementales dont le Ministère doit rendre compte.

Celles-ci touchent les sujets suivants :

1. l'égalité entre les femmes et les hommes;
2. l'accès à l'égalité en emploi;
3. l'allègement réglementaire et administratif;
4. la diversité culturelle;
5. l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
6. la lutte contre les changements climatiques;
7. l'administration de certaines lois;
8. la politique linguistique;
9. l'éthique;
10. le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.

## 1. L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le plan d'action 2007-2010 Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, annoncé par le gouvernement en septembre 2007, a été prolongé d'une année. Le Secrétariat à la condition féminine a profité de cette période pour dresser le bilan de ce plan d'action et négocier avec les ministères et organismes l'inscription d'actions dans le plan d'action 2011-2015.

Voici les résultats 2010-2011 pour chacune de ces actions.

**Objectif :** Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaire

Action	Résultats et commentaires
15. Maintenir et intensifier les efforts pour favoriser l'accès des filles à des formations d'avenir, en particulier dans les sciences et les techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide financière à des projets et activités portant sur la relève féminine dans les sciences et les technologies :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours Chapeau les filles! et volet Excellence science : 46 500 \$, relevant du programme NovaScience et du Programme d'aide à l'entrepreneuriat;</li> <li>- Les filles et les sciences : un duo électrisant! : 5 000 \$ pour cette activité multirégionale (Québec, Montréal, Rimouski et Sherbrooke).</li> </ul> </li> <li>- Aide financière triennale 2010-2013 à la mission de base d'organismes en relève féminine : l'aide financière pour 2010-2011 est de 70 000 \$ pour Les Scientifines et de 9 920 \$ pour l'Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (AFFESTIM).</li> <li>- Promotion ciblée pour des appels de candidatures féminines dans le cadre des Prix du Québec.</li> </ul>
18. Permettre au comité interministériel pour la progression des femmes dans les sciences et les technologies de poursuivre ses travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce plan d'action 2007-2010 a été prolongé d'une année. Cela a entraîné la prolongation du Plan d'action interministériel pour la progression des Québécoises en sciences et en technologies pour une année supplémentaire.</li> <li>- Sous la coordination du MDEIE, les neuf ministères et organismes partenaires ont procédé à la reddition de comptes 2007-2010 du plan d'action interministériel. Le tableau de bord rempli fera l'objet d'un bilan au cours de l'année 2011-2012.</li> </ul>

**Objectif :** Soutenir l'entrepreneuriat des femmes

Action	Résultats et commentaires
30. Continuer à soutenir les organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF), connus sous le nom de Femmessor, sont des organismes sans but lucratif qui ont pour mission d'aider des femmes à mettre sur pied leur propre entreprise ou à favoriser le maintien ou l'expansion de leur entreprise dans leur région.</li> <li>- En 2010-2011, les Femmessor<sup>51</sup> ont, notamment, permis de financer, sous forme de prêts, 77 projets d'entrepreneures, de répondre à 919 demandes de soutien et de conseils ainsi que de faire participer 1 669 femmes à des activités de réseautage et 1 287 femmes à des activités de formation et de sensibilisation.</li> <li>- Depuis leur création, les Femmessor ont permis de créer 583 emplois et d'en maintenir 837. De plus, ils ont prêté 6,8 millions de dollars pour des projets totalisant 41,4 millions de dollars, ce qui représente un rapport de 1 : 5,09.</li> </ul>

51. Les résultats représentent la compilation de 10 des 11 Femmessor actuellement actifs au Québec. Les données 2010-2011 pour la région du Nord-du-Québec ne sont pas disponibles.

## 2. L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le présent rapport fait état des résultats obtenus quant à l'accès à l'égalité en emploi au Ministère.

### Les données globales sur l'embauche

#### Embauche totale au cours de la période 2010-2011

	Réguliers*	Occasionnels**	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	70	60	60	20

\* Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

\*\* Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

#### Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2011

Effectif total (personnes)	748
----------------------------	-----

### Les résultats relatifs aux personnes faisant partie de groupes cibles

**L'objectif gouvernemental d'embauche pour l'ensemble des groupes cibles :** atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui sont membres des communautés culturelles et des populations anglophones et autochtones ou qui sont des personnes handicapées, afin d'augmenter leur représentativité dans la fonction publique.

**Tableau 11 - Taux d'embauche des membres des groupes cibles par statuts d'emploi en 2010-2011**

Statut d'emploi	Embauche totale 2010-2011	Nombre d'embauches de membres de groupes cibles en 2010-2011					Taux d'embauche par statuts d'emploi* (%)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	TOTAL	
Réguliers	70	7	0	0	2	9	12,9
Occasionnels	60	4	0	0	0	4	6,7
Étudiants	60	5	1	0	0	6	10,0
Stagiaires	20	5	0	0	0	5	25,0

\* Le taux d'embauche par statuts d'emploi est calculé selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2010-2011 dans le statut d'emploi.

**Tableau 12 - Taux d'embauche global des membres des groupes cibles\* par statuts d'emploi de 2008-2009 à 2010-2011**

Année financière	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2010-2011	12,9	6,7	10,0	25,0
2009-2010	20,3	7,3	8,9	15,8
2008-2009	25,0	9,4	18,2	40,0

\* Membres des communautés culturelles, autochtones et anglophones ainsi que les personnes handicapées.

**Tableau 13 - Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

**Les objectifs de représentativité pour certains groupes cibles :** pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Groupe cible	2011		2010		2009	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	58	7,8	62	8,0	59	7,4
Autochtones	3	0,4	3	0,4	2	0,3
Anglophones	6	0,8	5	0,7	5	0,6
Personnes handicapées	9	1,2	7	0,9	7	0,9

Le Ministère poursuit ses efforts afin d'assurer une meilleure représentativité des diverses composantes de la société québécoise. En ce qui a trait aux communautés culturelles, malgré les efforts consentis pour atteindre la cible gouvernementale de 9 %, le Ministère accuse une légère baisse comparativement à l'an dernier. La situation est demeurée inchangée pour les autochtones. Par ailleurs, le Ministère compte une personne anglophone de plus parmi ses employés, d'où une légère augmentation du taux de représentativité de ce groupe. Finalement, deux personnes handicapées se sont ajoutées à l'effectif, ce qui a permis de faire un pas de plus vers l'objectif ministériel de 2 % et d'atteindre un taux de représentativité de 1,2 % après deux années de stabilité à 0,9 %.

**Tableau 14 - Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégories d'emploi au 31 mars 2011**

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel*		Personnel de bureau, techniciens et assimilés		Personnel ouvrier		TOTAL	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
Communautés culturelles	1	1,5	47	9,9	10	4,9	0	0,0	58	7,8
Autochtones	0	0,0	2	0,4	1	0,5	0	0,0	3	0,4
Anglophones	2	2,9	3	0,6	1	0,5	0	0,0	6	0,8
Personnes handicapées	0	0,0	7	1,5	2	1,0	0	0,0	9	1,2

\* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

## Les résultats relatifs aux femmes

**Tableau 15 - Taux d'embauche des femmes par statuts d'emploi en 2010-2011**

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	41	45	33	13	132
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2010-2011	58,6	75,0	55,0	65,0	62,9

**Tableau 16 - Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2011**

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel de bureau, techniciens et assimilés	Personnel ouvrier	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	68	474	205	1	748
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	25	206	178	0	409
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	36,8	43,5	86,8	0,0	54,7

\* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

## Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Afin de favoriser la gestion de la diversité, le Ministère met en œuvre diverses mesures ou actions, dont le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).

### Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2010 (cohortes 2011)	Automne 2009 (cohortes 2010)	Automne 2008 (cohortes 2009)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1	1	1
	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars	1	1	1

Au terme de sa participation au PDEIPH, la personne embauchée en 2010-2011 s'est vu offrir un contrat occasionnel d'une durée de 11 semaines au Ministère. La tenue prochaine d'un concours réservé aux participants du PDEIPH pourrait faire en sorte que la personne se qualifie sur une liste de déclaration d'aptitudes (LDA), ce qui lui donnerait accès à un emploi occasionnel de plus longue durée et, éventuellement, à un poste permanent au sein de la fonction publique québécoise.

### 3. L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Le 12 janvier 2011, le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et ministre des Transports, M. Sam Hamad, ainsi que le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Clément Gignac, annonçaient la création d'un groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative.

Ce groupe, qui est présidé par M. Michel Audet, ex-ministre des Finances et ex-ministre du MDEIE, a pour mandat de proposer des mesures concrètes visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, en particulier celui des PME. Le dépôt de son rapport est prévu à l'automne 2011.

Le groupe de travail est composé de neuf autres membres venant des associations d'affaires, des entreprises, du gouvernement, dont un représentant du MDEIE, et du monde syndical. Le Ministère participe également aux deux sous-groupes de travail qui en découlent, soit Entreprises en activité et Entreprises en démarrage.

Plus précisément, le Ministère n'impose que trois formalités administratives aux entreprises, soit deux visant les coopératives et une découlant de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

Le coût annuel engendré par ces trois formalités représentait, en 2008 (dernier résultat disponible), moins de 0,1 % du coût total des exigences réglementaires de l'ensemble des ministères et organismes visés par la mesure de réduction.

De plus, dans le contexte du mandat d'examen des programmes, le Ministère a entrepris, au cours de 2010-2011, un exercice important de refonte de ses programmes de soutien aux entreprises. Ces travaux se poursuivent, en 2011-2012, en vue d'une intégration complète de cette refonte dans le *Livre des crédits 2012-2013*. À terme, cet exercice aura permis d'avoir une offre de programmes simplifiés, fonctionnels, plus accessibles pour l'entrepreneur, tout en ayant des niveaux d'aide mieux balisés et uniformisés, selon les clientèles visées.

Dans cette lignée, le MDEIE a également commencé des travaux pour que les entreprises puissent avoir accès à ces nouveaux programmes de façon électronique, en plus des canaux traditionnels (téléphone, courrier, courriel, rencontres chez le client ou dans les bureaux du Ministère). L'objectif est de simplifier les demandes d'aide financière et le suivi des demandes, et ce, tant pour les entreprises que pour le Ministère.

De même, la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec simplifiera la vie des entreprises en leur permettant de frapper à une seule porte pour leurs besoins de financement, et ce, dans toutes les régions du Québec. Ce projet contribuera aussi à augmenter l'efficacité des organismes gouvernementaux en réduisant leur nombre ainsi qu'à réaliser des économies approximatives de 10 à 15 M\$ par année, d'ici 2012-2013.

Finalement, les formulaires relatifs aux formalités administratives imposées par le Ministère aux entreprises sont disponibles dans son site Internet.

## 4. LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Le Ministère est responsable ou collabore, avec d'autres ministères, organismes ou intervenants du secteur privé, à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013, intitulé *La diversité : une valeur ajoutée*. Il est visé par les mesures suivantes<sup>52</sup> :

- 3.2 Sensibiliser et outiller les employeurs afin d'accueillir et de maintenir en emploi une main-d'œuvre diversifiée;
- 3.4 Soutenir la participation à la vie économique.

Les résultats du Ministère, selon les moyens d'action de ce plan d'action gouvernemental, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

### Mesure 3.2 Sensibiliser et outiller les employeurs afin d'accueillir et de maintenir en emploi une main-d'œuvre diversifiée

Moyen d'action	Résultats et commentaires
<p>Mettre en place, de concert avec les partenaires gouvernementaux, sous le label Engagement diversité, une offre intégrée de soutien aux employeurs en matière de gestion de la diversité qui permettra de consolider les services en gestion de la diversité offerts aux employeurs par divers ministères et organismes, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les activités de sensibilisation ou de formation, comme la formation « Miser sur une main-d'œuvre diversifiée : un avantage compétitif pour les PME », offertes aux dirigeants d'entreprises et aux travailleurs stratégiques;</li> <li>- la session de formation et les modules de formation en ligne offerts par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) aux employeurs qui implantent un programme d'accès à l'égalité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation d'employeurs sur la trousse en ligne Diversité + afin de s'assurer de son adéquation avec leurs besoins en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle.</li> <li>- Mise en ligne de l'instrumentation conçue en concertation par le MICC, le MESS et le MDEIE :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- cadre de référence de la gestion de la diversité définissant un modèle conceptuel concerté;</li> <li>- trousse en ligne Diversité + pour les employeurs, proposant des conseils, ressources et aide financières, intégrant des orientations pour l'élaboration d'une politique interne de la gestion de la diversité en entreprise et un bulletin d'information sur demande;</li> <li>- recueil synthèse de programmes et services en matière de gestion de la diversité.</li> </ul> </li> <li>- Mise en ligne sur le site de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) d'un dossier sur la gestion de la diversité et d'un répertoire de consultants élaborés en collaboration avec le MICC, en appui aux employeurs et entreprises en la matière, et diffusion d'un communiqué de presse.</li> <li>- Mise en œuvre de la stratégie de diffusion et de sensibilisation conjointe :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation de l'instrumentation en gestion de la diversité aux intervenants des trois ministères dans de nombreuses régions administratives du Québec, notamment celles de Montréal, de l'Estrie, de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, et formation au MICC;</li> <li>- présentation des travaux interministériels en matière de gestion de la diversité en entreprise au Conseil régional des partenaires du marché du travail;</li> <li>- offre de service de formation en gestion de la diversité en cours d'élaboration pour les intervenants.</li> </ul> </li> <li>- Élaboration d'un mandat et d'un cadre d'évaluation du moyen d'action 3.2B et mise en place du comité interministériel MICC-MDEIE-MESS.</li> <li>- Collaboration continue entre le MICC, le MESS et le MDEIE dans le cadre :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- des travaux découlant de l'entente entre le MICC et le MESS et portant entre autres sur le dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées;</li> <li>- de l'entente entre le MICC et le MDEIE qui porte sur les enjeux de main-d'œuvre et de relève entrepreneuriale.</li> </ul> </li> </ul>

### Mesure 3.4 Soutenir la participation à la vie économique

Moyen d'action	Résultats et commentaires
<p>Appuyer l'entrepreneuriat au sein des communautés noires en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibilisant les personnes issues de ces groupes à l'entrepreneuriat;</li> <li>- accompagnant les entrepreneurs noirs et en répondant à leurs besoins de mentorat;</li> <li>- sensibilisant à la diversité ethnoculturelle les réseaux gouvernementaux, privés et communautaires de soutien à l'entrepreneuriat;</li> <li>- facilitant l'accès au financement, notamment pour le démarrage d'entreprises.</li> </ul>	<p>Par l'intermédiaire d'organismes de soutien à l'entrepreneuriat au sein des communautés noires, 2 177 accompagnements ont été réalisés, dont 10 prêts accordés, 1 883 participations à des activités de sensibilisation et 284 accompagnements individuels. Voir également les résultats de l'objectif 17 du Plan stratégique 2009-2011, à la p. 28.</p>

<sup>52</sup>. Bien que ce plan d'action gouvernemental indique que le MDEIE est visé par la mise en œuvre de la mesure 3.3 (Soutenir la mise en place du réseau Leaders diversité, un forum de dirigeants d'entreprises engagés dans la promotion de la diversité en emploi), c'est le MICC qui la met en place.

## 5. L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### L'accès à l'information

Au cours de l'exercice 2010-2011, 52 demandes d'accès à l'information ont été traitées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chap. A-2.1).

Nombre de demandes traitées dans les vingt jours suivant la date de réception	47
Nombre de demandes traitées dans un délai prolongé de dix jours	5
Nombre de demandes de révision soumises à la Commission d'accès à l'information (CAI)	1

Le nombre de demandes d'accès à l'information soumises au Ministère est de 52, comparativement à 65 en 2009-2010. Le nombre de demandes d'accès à l'information était aussi de 52 en 2008-2009.

Parmi les 52 demandes d'accès à l'information, 35 ont été entièrement acceptées, 10 l'ont été partiellement et 7 ont été refusées. Parmi les demandes soumises au cours de l'année, 7 visaient partiellement ou entièrement l'obtention de renseignements personnels. Aucune demande n'a nécessité l'application de mesures d'accommodement raisonnable. Par ailleurs, une seule demande de révision de décision a été soumise à la Commission d'accès à l'information.

### La protection des renseignements personnels

La campagne de formation en matière de sécurité de l'information, amorcée en 2009-2010 et destinée à tous les employés, de même qu'au personnel d'encadrement du Ministère, s'est poursuivie en 2010-2011. Un deuxième module de cette démarche de formation en ligne a été proposé, sur le thème de la protection des renseignements personnels. Des dispositions ont été prises en vue de maximiser la participation à cette formation, ce qui a eu pour effet que 77 % des personnes jointes l'ont suivie. Un troisième module est maintenant prêt à être diffusé sur le site Internet du Ministère.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'une brève revue des exigences relatives à la protection de renseignements personnels est intégrée à l'horaire des rencontres des nouveaux employés du Ministère. Il en est de même de la sécurité de l'information.

### Le Comité ministériel sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information

Le Comité a tenu deux réunions au cours de l'exercice financier. L'ordre du jour de ces réunions s'est avéré principalement constitué de sujets liés à la sécurité de l'information tels le bilan 2009-2010 en matière de sécurité de l'information, l'actualisation du plan triennal de sécurité de l'information, la gestion de la messagerie électronique, notamment en ce qui a trait à l'archivage, de même que le rehaussement de l'infrastructure de filtration Websense, un outil qui permet de contrôler l'accès à des sites illicites ou non souhaités. Un dossier a particulièrement retenu l'attention des membres du Comité, soit l'accès Internet aux réseaux sociaux et sites personnels. Les discussions doivent se poursuivre à ce sujet.

### La diffusion des études et des rapports de recherches ou de statistiques

En vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, entré en vigueur le 29 novembre 2009, le Ministère doit produire, dans son rapport annuel de gestion, un bilan de la diffusion des études et des rapports de recherches ou de statistiques qu'il a réalisés. La disposition à cet effet, prévue au paragraphe 7 de l'article 4, est entrée en vigueur le 29 novembre 2010. Ainsi, le relevé des études et des rapports produits couvre les mois de décembre 2010, janvier, février et mars 2011. Au cours de ces 4 mois, le Ministère a produit 14 études et 3 rapports de statistiques. Ces documents ont été diffusés sur le site Internet du Ministère, à l'exception de 3 études. La diffusion d'une étude est retardée par une question de propriété intellectuelle à clarifier. En ce qui a trait aux 2 autres études, une décision touchant leur diffusion sera rendue prochainement.

## 6. LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques, intitulé *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*, le Ministère est responsable de la mise en œuvre de deux actions, soit les actions 19 et 20. L'action 19 est réalisée : des sessions de formation sur le marché du carbone sont offertes aux entreprises et aux organismes québécois. Par ailleurs, le Ministère est appelé à contribuer à la réalisation des actions 16 et 17.

Voici un bref état des réalisations pour 2010-2011.

Action	Principales réalisations ou contributions
20. Instaurer un programme pour soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration de GES.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la mise en œuvre du programme amorcé en 2009.</li> <li>- Dans les différents volets du programme, 7 projets ont été financés, pour une somme de 858 262 \$. De plus, d'autres projets sont à l'étude ou ont déjà été acceptés.</li> <li>- Le volet Action concertée a pu retenir 8 projets supplémentaires aux 20 projets sélectionnés l'année dernière, pour un total de 28 projets dont le financement a débuté en 2010-2011 avec un montant de 2,1 millions de dollars. Ces 8 projets proviennent du même appel à projets ayant eu lieu l'année dernière.</li> </ul>
16. Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et organismes publics.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bureaux occupés par le Ministère font partie d'immeubles loués et gérés par la SIQ.</li> </ul>
17. Exiger que chaque ministère développe un programme visant à réduire les émissions de GES occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2010-2011, le Ministère a effectué un sondage sur le « navettage durable », dont les résultats ont permis d'établir le profil des habitudes de déplacement des employés. Un programme d'interventions sera ensuite élaboré pour favoriser les transports durables pour les lieux de travail principaux.</li> <li>- Le personnel du Ministère a également été invité à participer à la deuxième campagne de sensibilisation et de mobilisation pour la lutte contre les changements climatiques à l'échelle du Québec, le Défi climat 2010.</li> </ul>

## 7. L'ADMINISTRATION DE CERTAINES LOIS

Cette section présente les résultats atteints en 2010-2011 au regard de certaines lois administrées par le Ministère.

### **La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2.1)**

Le Ministère a reçu 122 plaintes relatives aux heures et aux jours d'ouverture des commerces de détail. Il a procédé à 1 417 visites d'inspection et a transmis 271 constats d'infraction au ministère de la Justice. Le Ministère a aussi traité 926 demandes de renseignements, 15 demandes de dérogation pour des événements spéciaux et 28 demandes de statut de zone touristique en collaboration avec le ministère du Tourisme. De ces dernières demandes ont découlé le renouvellement ou l'octroi de 21 statuts.

Des activités de sensibilisation, d'inspection et de suivi ont encore été mises en place cette année pour favoriser le respect des heures et des jours d'ouverture durant le temps des fêtes et les jours fériés dans les commerces. Des activités précises ont visé des établissements d'alimentation de petite surface, des commerces se situant à la limite entre le commerce de biens et celui de services. Des opérations spéciales ont été menées auprès de boutiques érotiques qui transgressent les heures d'ouverture réglementées pour ces commerces.

Le Règlement sur les périodes d'admission dans les établissements commerciaux, adopté en décembre 2008, qui prévoit l'ouverture sans restriction de tous les commerces le 2 janvier, a entraîné encore cette année quelques protestations de groupes régionaux qui souhaitaient maintenir la fermeture obligatoire.

### **La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., chap. M-5)**

Le Ministère a délivré ou renouvelé 4 231 permis de rembourrage, dont 541 à des entreprises québécoises. Il a procédé à 6 visites d'inspection, transmis 5 constats d'infraction au ministère de la Justice et traité 6 108 demandes de renseignements ou échanges de courriels ainsi que 4 125 courriers postaux et télécopies. Les revenus se sont élevés à un peu plus de 1,2 million de dollars.

Par ailleurs, le nouveau système de gestion des permis de rembourrage GLR offre aux fabricants une prestation électronique de services (PES), y compris le paiement en ligne. Depuis sa mise en production en 2010, 511 entreprises y ont eu recours pour s'inscrire et payer les droits du permis exigés, soit en moyenne, depuis septembre 2010, 22 % des transactions, ce qui a réduit la manipulation de chèques locaux et étrangers.

### **La Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., chap. S-13)**

En vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec dont il a la responsabilité partielle, le Ministère a formulé à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) 33 avis sectoriels pour la délivrance ou la modification de permis de fabrication de boissons alcooliques. Il a également entretenu des discussions avec les associations de producteurs qui demandent des modifications législatives et réglementaires pour assouplir la fabrication et élargir la commercialisation des boissons alcooliques artisanales. Ces demandes sont analysées dans le respect des accords commerciaux signés par le Québec et discutées avec les responsables des autres ministères et organismes dont le travail touche le secteur des boissons alcooliques.

### **La Loi sur les coopératives (L.R.Q., chap. C-67.2)**

En vertu de la Loi sur les coopératives, qu'il administre, le Ministère a délivré, pour l'année 2010-2011, les statuts de constitution de 122 coopératives et le statut d'une fusion ordinaire. Il a également procédé à 31 modifications de statuts et fusions par absorption, à 36 dissolutions par liquidation et à 16 révoqueries de dissolution. Enfin, le Ministère a délivré 64 certificats de régularité.

### **La Loi sur le Régime d'investissement coopératif (L.R.Q., chap. R-8.1.1)**

Au cours de l'exercice, l'administration de cette loi a permis au Ministère de délivrer 13 certificats d'admissibilité. Au cours de ce même exercice, 14 certificats ont été révoqués. Ainsi, le nombre de coopératives titulaires d'au moins un certificat valide était de 202 en date du 31 mars 2011. Les déclarations fournies en date du 30 juin par les 132 coopératives participantes au régime pour l'année civile 2010 indiquent que leurs membres et leurs employés ont investi 27,4 millions de dollars, dont 66 % dans des coopératives des régions ressources et centrales et 49 % dans le secteur agricole.

### **La Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., chap. C-51)**

En vertu de l'arrêté ministériel sur les concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique, le ministère a décerné 5 prix le 9 novembre 2010. Par ailleurs, en vue d'attirer des candidatures féminines, des activités de sensibilisation ont été menées auprès de cette clientèle cible.

## 8. LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le Ministère a adopté sa politique linguistique en décembre 2005 et l'a mise à jour en novembre 2008. Celle-ci est diffusée dans le site intranet du Ministère afin que le personnel puisse la consulter et qu'il respecte ses principes généraux. La Direction des services à la clientèle est mandataire de l'application de la politique linguistique du Ministère et de la Charte de la langue française. Elle joue également un rôle consultatif auprès des membres du personnel.

Le Ministère applique sa politique linguistique, de même que la Charte de la langue française et la politique linguistique gouvernementale dans toutes ses communications. Tout texte qui doit être rendu public, y compris le contenu du site Web du Ministère, fait l'objet d'une révision linguistique. En 2010-2011, plus de 5 600 pages de texte ont été révisées, et l'équivalent d'environ 70 heures a été consacré à des consultations linguistiques.

Le Ministère fait appel à l'Office québécois de la langue française (OQLF) lorsque des interrogations sur l'application de sa politique linguistique sont soulevées. En 2010-2011, ces interrogations ont porté, entre autres, sur les sujets suivants :

- l'utilisation d'une langue autre que le français sur certaines affiches ainsi que dans un répertoire destiné à des chercheurs étrangers à l'occasion d'un événement auquel le Ministère prenait part;
- la possibilité de traduire vers l'anglais, sur demande, certains formulaires et documents explicatifs destinés à des entreprises établies au Québec.

Pour chacune de ces interrogations, le Ministère s'est assuré que sa politique linguistique et la Charte de la langue française étaient respectées. De plus, à la demande de l'OQLF, le Ministère a apporté des modifications à la version anglaise de son site Web afin que certaines dénominations soient conservées en français.

## 9. L'ÉTHIQUE

Le respect des règles d'éthique dans l'accomplissement des tâches par les membres de l'organisation constitue une préoccupation constante de la haute direction.

Ainsi, dans le but de valoriser une culture de bonne gouvernance et d'éthique au sein de l'organisation, une session de formation a été organisée à l'intention du personnel d'encadrement n'ayant pas déjà été formé en la matière. De plus, au cours de l'année 2010-2011, le responsable en éthique a tenu cinq sessions d'information, auprès du personnel d'autant d'unités administratives, axées sur les principes d'éthique et de déontologie au sein de la fonction publique.

Enfin, le responsable en éthique est régulièrement consulté sur diverses problématiques d'ordre éthique.

## 10. LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Cette section fait état des mesures prises en 2010-2011 au regard des recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) s'adressant au Ministère, en matière d'investissements directs étrangers ainsi que de développement durable.

### Mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers

Le VGQ a adressé trois recommandations<sup>53</sup> au Ministère : une, conjointe avec Investissement Québec (IQ), relativement au leadership gouvernemental exercé en matière de promotion et de prospection des investissements directs étrangers et deux propres au Ministère en matière d'évaluation de la performance.

Rappelons qu'en octobre 2009, un plan d'action a été déposé à la Commission de l'administration publique<sup>54</sup> pour la mise en œuvre de ces recommandations. Ce plan d'action a été accueilli favorablement par les parlementaires. Ils ont souligné la préparation sérieuse des dirigeants et ont salué les efforts déployés par les organismes depuis le passage du VGQ pour corriger les lacunes qu'il a relevées.

Les mesures présentées ci-dessous résultent du plan d'action mis en œuvre par le Ministère.

Recommandation	Mesure prise
Nous avons recommandé à IQ et au MDEIE d'évaluer l'efficacité et l'efficacité du mode de fonctionnement actuel des activités de promotion et de prospection des investissements étrangers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement Québec et le Ministère se sont entendus sur le partage des rôles et des responsabilités de leurs organisations respectives.</li> <li>- Par des travaux qui ont mené à l'adoption, le 1<sup>er</sup> avril 2011, du projet de loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec (SGF) et d'IQ, nommé Loi sur Investissement Québec, nous avons éliminé le chevauchement de compétences en matière de prospection des investissements étrangers. Sur le plan de la coordination des intervenants engagés, la nouvelle loi ajuste le mandat d'IQ pour confirmer la responsabilité du ministre à cet égard.</li> <li>- Des consultations et des échanges ont mené à l'adoption, le 13 avril 2011, d'un décret gouvernemental concernant le mandat d'IQ en matière de prospection et le rôle du ministre en matière de coordination.</li> </ul>
Nous avons recommandé au MDEIE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'établir une méthode de comptabilisation uniforme permettant de comparer les résultats présentés par les acteurs;</li> <li>- d'évaluer la performance du Québec en matière d'investissements étrangers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude sur les méthodes de comptabilisation a été réalisée par un consultant international spécialisé.</li> <li>- Divers moyens d'évaluation de la performance ont été étudiés et proposés aux partenaires. Tous se sont entendus pour compiler d'une manière uniforme et pour consolider les résultats en matière de prospection d'investissements étrangers.</li> </ul>

53. *Rapport 2009-2010* (tome I, chapitre 3), déposé à l'Assemblée nationale en mai 2009, p. 3-5.

54. *Vingt-troisième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, chapitre 4, décembre 2009, p. 23-30.

## Application de la Loi sur le développement durable : 2008

Le rapport 2007-2008<sup>55</sup> et le rapport 2008-2009<sup>56</sup> du Commissaire au développement durable comportaient des recommandations pour le MDEIE concernant l'application de la Loi sur le développement durable (LDD). À trois reprises, le Ministère a fait un suivi auprès du Bureau du vérificateur général afin de faire état de ses réalisations. En 2010-2011, le Commissaire au développement durable a demandé au MDEIE de faire valoir ses plus récentes initiatives concernant les recommandations du rapport 2007-2008. Quant aux recommandations du rapport de 2008-2009, le Ministère est d'avis que les résultats atteints en 2009-2010 répondent aux demandes du Commissaire au développement durable. Néanmoins, le MDEIE tient à souligner quelques efforts supplémentaires en 2010-2011 qui ont contribué davantage à la recommandation 6 du rapport.

RAPPORT	Recommandation	Mesure prise
2007-2008	<p>1. En concertation avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et RECYC-QUÉBEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer quelle est l'information nécessaire à une prise de décision éclairée concernant les interventions gouvernementales afférentes à une production et à une consommation qui influencent positivement la réduction à la source;</li> <li>- mettre en commun les données qu'ils possèdent déjà à cet égard;</li> <li>- déterminer, le cas échéant, la meilleure façon de compléter ces données.</li> </ul>	<p>Réalisation, en 2009-2010, d'un sondage, auprès de plus de 4 200 répondants, portant sur l'appropriation des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Les résultats du sondage permettent de dresser quelques constats sur les pratiques de production et de consommation responsables au sein des entreprises québécoises.</p> <p>La collaboration entre le MDEIE, le MDDEP et RECYC-QUÉBEC se consolidera au moyen des mécanismes de concertation prévus par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.</p>
	<p>2. Entreprendre l'élaboration d'un cadre d'intervention en matière de production et de consommation responsables qui permettra notamment de tendre vers une réduction à la source. Ce cadre devrait préciser les objectifs à atteindre, établir les actions prioritaires, déterminer clairement les responsabilités, et ce, en prenant en compte les orientations gouvernementales.</p>	<p>Depuis les recommandations du rapport 2007-2008 du Vérificateur général, le MDEIE s'appuie sur les trois outils gouvernementaux d'encadrement et de planification stratégique liés à la production et à la consommation responsables. En bref, il s'agit de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. L'orientation 3 de la Stratégie s'intitule « Produire et consommer de façon responsable »;</li> <li>2. la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable de 2009, qui encourage l'adoption de pratiques de production et de consommation responsables par les ministères et organismes membres de l'Administration publique québécoise;</li> <li>3. la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : Allier économie et environnement<sup>57</sup>, comportant le Plan d'action 2011-2015. La deuxième stratégie de cette politique vise à « prévenir et réduire la production de matières résiduelles » et la cinquième vise à « responsabiliser les producteurs ».</li> </ol>
2008-2009	<p>6. Intensifier la collaboration interministérielle dans le développement d'outils d'aide à la décision et dans la diffusion de bonnes pratiques.</p>	<p>À titre de co-coordonnateur de la Table de concertation pour l'accompagnement-conseil des entreprises (TACEP), le MDEIE contribue activement aux travaux interministériels ayant pour objectif que 20 % des entreprises aient amorcé une démarche de développement durable d'ici 2013. Depuis sa mise sur pied en 2008-2009, le nombre de membres de la TACEP est passé de 8 à 16 et son réseau de partenaires s'élargit. Par la mise en commun de leurs ressources et de leurs expertises, les membres assurent une meilleure cohérence et une complémentarité des actions gouvernementales en matière de soutien des entreprises souhaitant améliorer les effets sociaux, environnementaux et économiques de leurs activités. Pour connaître les résultats de la TACEP, consultez l'action 10 du Plan d'action de développement durable, à la p. 53.</p>

55. *Rapport 2007-2008* (tome II, chapitre 5), p. 116-117.

56. *Rapport 2008-2009* (tome II, chapitre 4), p. 4-5.

57. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/index.htm>



ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

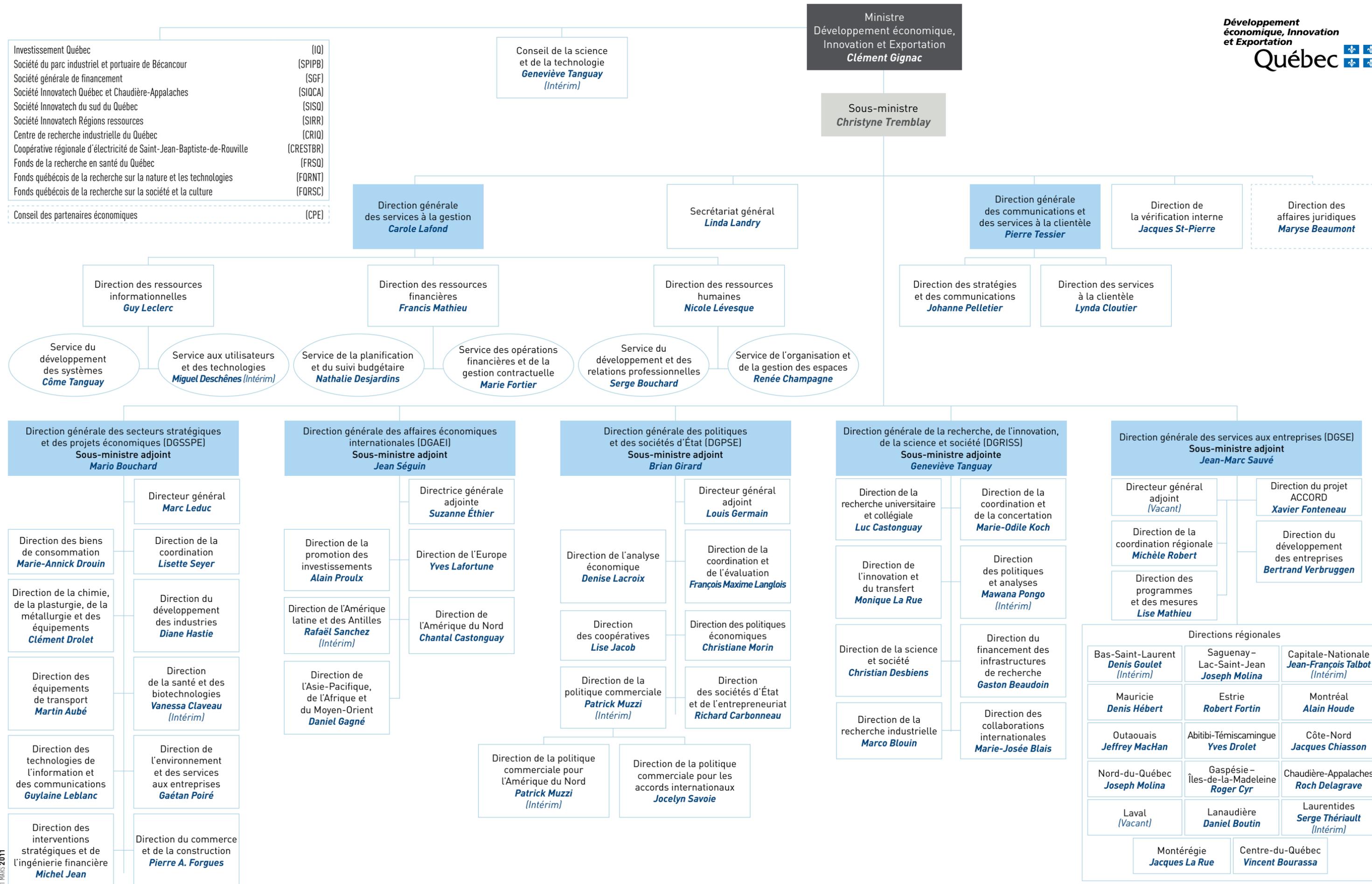




TABLEAU SYNOPTIQUE DÉTAILLÉ  
DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2011

# PLAN STRATÉGIQUE 2009-2011

MISSION	VISION	VALEURS
Soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.	Être un chef de file de la réussite d'un Québec innovant, compétitif et créateur de richesse pour tous.	Collaboration, créativité, respect, intégrité et passion des résultats.

## ENJEUX

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques	Un Québec compétitif, innovant et prospère	Une organisation performante
--	--	------------------------------

## ORIENTATIONS

Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique	Orienter le développement économique et scientifique	Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international	Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation	Optimiser l'utilisation des ressources
---	--	---	---	--

## AXES D'INTERVENTION

La mise sur pied de mesures de relance	La cohérence des actions et la concertation des acteurs	Le développement de la recherche et de la relation science et société	La valorisation et le transfert des résultats de la recherche	L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise	L'accroissement de l'investissement privé	Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale	L'ouverture et la conquête des marchés	L'essor des régions et des secteurs	La modernisation des pratiques de gestion
--	---	---	---	---	---	---	--	-------------------------------------	---

## OBJECTIFS ET INDICATEURS

<p>1-Assurer le leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de mesures de relance économique</p> <p>1-Nombre d'actions réalisées</p>	<p>2-Jouer un rôle-clé dans la définition et la cohérence des interventions gouvernementales en développement économique et scientifique</p> <p>2-Nombre d'actions réalisées</p> <p>3-Intensifier la collaboration et le maillage au sein des milieux économiques et scientifiques</p> <p>3-Nombre d'activités soutenues</p>	<p>4-Appuyer financièrement la modernisation, l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche</p> <p>4-Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets</p> <p>5-Encourager la recherche industrielle effectuée par les regroupements et les consortiums sectoriels composés d'entreprises et d'organismes de recherche</p> <p>5-Nombre et valeur des initiatives soutenues</p> <p>6-Favoriser une plus grande compréhension face à la science et à la technologie ainsi que le développement d'une relève dans ces domaines</p> <p>6-Nombre d'activités réalisées et nombre de personnes jointes</p>	<p>7-Contribuer à la valorisation et au transfert des résultats de la recherche</p> <p>7-Nombre d'organismes et de projets soutenus et aide financière accordée</p> <p>8-Nombre de brevets et de licences attribués, et nombre d'entreprises dérivées créées par les sociétés de valorisation universitaire</p> <p>8-Intervenir aux phases de la maturation et de l'amorçage de la chaîne d'innovation</p> <p>9-Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets</p> <p>9-Augmenter le nombre d'entreprises recourant aux services offerts par les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)</p> <p>10-Nombre d'entreprises clientes et pourcentage d'augmentation annuel (cible : 2 520 entreprises d'ici 2011)</p>	<p>10-Favoriser le recours à des mesures d'appui à la productivité par des entreprises québécoises</p> <p>11-Nombre d'entreprises soutenues (cible : 480 d'ici 2011)</p> <p>11-Favoriser l'appropriation de meilleures pratiques d'affaires par les entreprises</p> <p>12-Nombre d'interventions effectuées</p> <p>13-Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques formés</p> <p>12-Appuyer le développement de produits et leur commercialisation de même que l'intégration du design comme source de créativité pour innover</p> <p>14-Nombre et valeur des projets de développement de produits et de commercialisation d'innovations technologiques soutenues</p> <p>15-Nombre d'entreprises ayant recours à une mesure de soutien au design et pourcentage d'augmentation annuel</p>	<p>13-Soutenir les entreprises québécoises et étrangères dans la concrétisation de projets d'investissement sur le territoire québécois</p> <p>16-Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets, y compris les centres de recherche privés</p> <p>14-Favoriser le développement du capital de risque et son utilisation par les entreprises québécoises</p> <p>17-Nombre d'actions réalisées</p> <p>18-Nombre d'accompagnements d'entreprises</p>	<p>15-Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises</p> <p>19-Nombre d'actions réalisées</p> <p>16-Stimuler l'accroissement du personnel hautement qualifié dans les entreprises</p> <p>20-Nombre de bourses accordées pour des stages de recherche en entreprise</p> <p>21-Nombre d'emplois créés en recherche et en innovation dans les entreprises</p> <p>17-Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques</p> <p>22-Nombre d'accompagnements réalisés</p> <p>18-Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs</p> <p>23-Nombre de coopératives et d'emplois créés (cible : 240 nouvelles coopératives d'ici 2011)</p>	<p>19-Concourir à l'ouverture des marchés et à la promotion des domaines québécois d'excellence</p> <p>24-Nombre d'actions réalisées</p> <p>20-Accompagner les entreprises dans leurs démarches visant les marchés hors du Québec</p> <p>25-Nombre d'accompagnements d'entreprises effectués</p> <p>21-Soutenir le développement international des entreprises</p> <p>26-Nombre d'entreprises à avoir renforcé leur capacité à exporter vers un marché (cible : 550 d'ici 2011)</p> <p>27-Nombre d'entreprises à avoir tiré parti de la mondialisation (cible : 400 d'ici 2011)</p>	<p>22-Appuyer le développement de créneaux d'excellence déterminés par les régions</p> <p>28-Nombre de projets et montant de l'aide financière allouée dans le cadre du Fonds de soutien aux créneaux d'excellence</p> <p>23-Collaborer aux projets de développement et de diversification des territoires qui font face à une situation de crise</p> <p>29-Pourcentage cumulatif du budget réservé aux MRC pour des projets dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles</p> <p>24-Favoriser la relance ou l'expansion des secteurs faisant face à des défis</p> <p>30-Nombre d'initiatives réalisées</p>	<p>25-Mettre en place des pratiques, des outils et des services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services au Ministère</p> <p>31-Nombre d'initiatives mises en place</p> <p>26-Miser sur une gestion proactive et intégrée des ressources humaines</p> <p>32-Nombre d'actions mises en œuvre</p> <p>27-Favoriser une saine gestion des fonds publics et l'amélioration de la performance par l'évaluation des programmes et des services du Ministère</p> <p>33-Nombre d'évaluations réalisées</p>
--	--	--	--	---	--	---	---	---	---

Développement économique, Innovation et Exportation

Québec



## TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA DÉCLARATION DE SERVICES

Par cette déclaration de services, le personnel du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, présent dans toutes les régions du Québec et dans plusieurs villes dans le monde, s'engage à offrir à la population des services accessibles, courtois, professionnels et respectueux, ainsi qu'à traiter les demandes de façon rigoureuse, en plus d'améliorer de façon continue ses services ●

# DÉCLARATION DE SERVICES

## NOS CLIENTÈLES, NOS SERVICES ET NOS PARTENAIRES

Nous offrons différents services aux entreprises tout au long de leur développement :

- *information générale et spécialisée (par exemple pour les secteurs des entreprises, du développement régional, de l'exportation, de la science et de la technologie);*
- *accompagnement et conseils;*
- *aide financière;*
- *activités d'information, de sensibilisation et de formation;*
- *activités promotionnelles et de développement d'affaires.*

Nous entretenons également des relations avec d'autres groupes de clientèles, à titre d'exemples, les organismes de développement économique et scientifique, les collectivités locales, régionales et sectorielles et les citoyens.

## NOS ENGAGEMENTS ENVERS VOUS

Le personnel du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation s'engage à vous offrir des services qui répondent aux critères de qualité suivants :

### L'accessibilité

Afin de vous permettre d'accéder facilement à nos services, nous nous engageons à :

- *mettre à votre disposition des modes de prestation de services diversifiés et à vous faire connaître les coordonnées pour nous joindre;*
- *rendre disponible un site Internet qui vous propose de l'information à jour sur les programmes, les services et les activités du Ministère;*
- *répondre avec efficacité à vos demandes;*
- *cerner rapidement l'essentiel de vos besoins et, le cas échéant, à vous mettre en contact avec la personne concernée en réduisant le plus possible le nombre d'interlocuteurs;*
- *adapter nos services aux besoins des personnes ayant un handicap.*

### Un personnel courtois, professionnel et respectueux

Les membres du personnel sont là pour vous aider. Par conséquent, nous nous engageons à :

- *vous offrir un accueil courtois et respectueux, en prenant soin de nous identifier;*
- *vous servir avec compétence et dans les meilleurs délais;*
- *vous fournir l'information la plus complète et précise possible;*
- *utiliser un langage clair et accessible dans nos communications verbales et écrites;*
- *assurer la confidentialité et la protection de vos renseignements personnels.*

### Un traitement rigoureux des demandes

Nous reconnaissons l'importance de chaque demande et souhaitons en assurer un traitement rigoureux. Nous nous engageons à :

- *fournir des services-conseils de qualité et adaptés;*
- *procéder de façon impartiale dans le traitement des demandes;*
- *vous informer des étapes et des délais de traitement de votre demande d'aide financière;*
- *donner suite à votre demande dans le respect des lois et règlements.*

### L'amélioration continue des services

Nous prévoyons poursuivre nos efforts afin d'améliorer la qualité des services qui vous sont offerts. En ce sens, nous nous engageons à :

- *reconnaître vos besoins et mesurer votre satisfaction à l'égard des services rendus;*
- *accorder à vos commentaires et suggestions toute l'attention nécessaire et, le cas échéant, entreprendre les actions qui s'imposent;*
- *tenir compte des plaintes dans le processus d'amélioration.*

## Le suivi de nos engagements

Nous effectuons un suivi du respect des engagements de notre déclaration de services et en présentons les résultats dans notre rapport annuel de gestion, qui peut être consulté en tout temps dans notre site Internet, au [www.mdeie.gouv.qc.ca](http://www.mdeie.gouv.qc.ca) (section Publications).

## Vous avez des commentaires ou des suggestions à formuler?

Vos commentaires et vos suggestions peuvent contribuer à l'amélioration des services que nous rendons. Vous pouvez les transmettre directement sur notre site Internet, au [www.mdeie.gouv.qc.ca/declaration](http://www.mdeie.gouv.qc.ca/declaration).

Malgré tous nos efforts pour respecter les engagements de la présente déclaration, il peut arriver que vous soyez insatisfait du service obtenu. Vous pouvez alors formuler une plainte en toute confidentialité à la personne responsable des plaintes :

Secrétaire général  
Ministère du Développement économique,  
de l'Innovation et de l'Exportation  
Responsable des plaintes  
710, place D'Youville, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4  
Téléphone : 418 691-5656 (*frais d'appel acceptés*)  
Télécopieur : 418 646-6497  
[www.mdeie.gouv.qc.ca/plaintes](http://www.mdeie.gouv.qc.ca/plaintes)

Nous nous engageons à :

- *vous faire parvenir un accusé de réception dans la même journée pour les plaintes écrites;*
- *donner suite à chaque plainte dans les meilleurs délais ou à vous informer des motifs qui pourraient justifier un délai de traitement.*

## Pour nous joindre

[www.mdeie.gouv.qc.ca/joindre](http://www.mdeie.gouv.qc.ca/joindre)

Sans frais : 1 866 680-1884

Développement  
économique, Innovation  
et Exportation

Québec





TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D'ACTION  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2011

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2011

## ENJEUX GOUVERNEMENTAUX

Développer la connaissance - Promouvoir l'action responsable - Favoriser l'engagement

### ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

<b>1-Informer, sensibiliser, éduquer, innover</b>	<b>3-Produire et consommer de façon responsable</b>	<b>5-Répondre aux changements démographiques</b>	<b>6-Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée</b>	<b>9-Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques</b>
---	---	--	--	---

### OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1-Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	3-Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	6-Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	7-Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services	9-Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières	16-Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	18-Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	26-Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
--	---	--	---	---	--	--	---

### OBJECTIFS MINISTÉRIELS

1-Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires	2-Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	3-Favoriser la mise en place au Ministère de pratiques davantage respectueuses de l'environnement	4-Promouvoir la production responsable dans les entreprises	5-Appliquer le développement durable aux politiques et programmes du Ministère	6-Favoriser le développement du capital humain	7-Soutenir le développement économique local et régional	8-Soutenir l'émergence d'entreprises issues du secteur coopératif et de groupes ciblés
--	---	---	---	--	--	--	--

### ACTIONS ET INDICATEURS MINISTÉRIELS

<p>1-Sensibiliser et informer le personnel du Ministère au développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Pourcentage du personnel joint par les activités de sensibilisation au développement durable (cible de 80%)</i></li> </ul> <p>2-Sensibiliser et informer les clientèles et les partenaires du Ministère au développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Nombre d'initiatives contribuant à sensibiliser les clientèles sur les pratiques et technologies qui concourent au développement durable</i></li> <li>■ <i>Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques joints par une session de formation sur les MPA</i></li> </ul>	<p>3-Soutenir la R-D relative à des pratiques et technologies contribuant au développement durable et leur appropriation par les organismes et les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Nombre de projets de R-D soutenus</i></li> <li>■ <i>Nombre de projets de transferts de résultats de recherche et de pratiques vers les organismes et les entreprises</i></li> </ul>	<p>4-Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre</i></li> </ul>	<p>5-Soutenir l'adoption de pratiques de production responsable dans les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Nombre d'activités de soutien à l'adoption de pratiques</i></li> </ul> <p>6-Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Nombre d'initiatives réalisées</i></li> </ul>	<p>7-Intégrer la préoccupation du développement durable dans les politiques et les programmes du Ministère</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Nombre d'initiatives réalisées</i></li> </ul>	<p>8-Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Nombre d'actions réalisées</i></li> </ul> <p>9-Travailler aux enjeux démographiques relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans le Ministère</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Nombre d'initiatives réalisées</i></li> </ul>	<p>10-Mettre en œuvre les dispositions du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Nombre de dispositions mises en œuvre</i></li> </ul>	<p>11-Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Nombre d'accompagnements réalisés</i></li> </ul> <p>12-Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Nombre de coopératives et d'emplois créés* (cible: 120 nouvelles coopératives par an)</i></li> </ul>
--	--	---	--	--	---	---	--

\* La cible de 120 nouvelles coopératives remplace celle de 150 nouvelles coopératives annoncée dans le Plan d'action de développement durable 2008-2011. De plus, la cible de 2000 nouveaux emplois coopératifs, qui a été annoncée dans ce dernier Plan d'action, a été retirée lors des travaux du Plan stratégique 2009-2011.

Les actions accompagnées du symbole **SG** contribuent aux activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

# Rapport annuel de gestion 2010 • 2011

Développement  
économique, Innovation  
et Exportation

Québec 



RECYCLÉ  
Papier fait à partir  
de matériaux recyclés  
FSC® C103452

Imprimé sur du papier Rolland Enviro 100 Satin, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.